

# Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2021

V. Lauronce



M I G A D O

## RESUME

# Animation et coordination des actions et réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre (AANG21)

### Objectifs de l'action

- Suivre l'avancée de la mise en place des actions du PLAGEPOMI et du Plan de Gestion Anguilles (PGA).
- Assurer un appui technique auprès des gestionnaires, bureaux d'études et partenaires sur la gestion des ouvrages et la problématique de la continuité écologique.
- Assurer une cohérence des actions et protocole sur l'ensemble du territoire du COGEPOMI.

Toutes les actions anguilles du PLAGEPOMI sont en cours ou sont finalisées.

Des avancées notables dans le rétablissement de la libre circulation au niveau des ouvrages ZAP.

La poursuite de la mise en place des actions de repeuplement et le suivi des déversements et de l'atteinte des quotas de pêche synthétisés.

La validation par le Groupe Technique anguille de la cohérence des actions proposées sur le territoire COGEPOMI.

### Contexte de l'année

La rédaction des mesures du PLAGEPOMI 2022-2027 s'est finalisée au cours de l'année 2021. Le Groupe anguille du COGEPOMI a participé aux avis sur les mesures anguille du plan. Les données issues des actions menées à l'échelle du territoire ont été transmises au cours de l'année au Ministère afin d'apporter des éléments à l'évolution du futur PGA.

De nombreuses études de bassins versants, ou études groupées, sont en cours afin de travailler sur la problématique de rétablissement de la continuité écologique. L'organisation d'un atelier GRISAM a permis de définir un protocole commun à l'ensemble des partenaires sur l'utilisation des Flottang.

### Principales améliorations constatées sur l'année

Le rédaction du PLAGEPOMI 2022-2027 s'est poursuivi et les travaux du Groupe Anguille COGEPOMI a permis de définir les mesures prioritaires pour la gestion et la sauvegarde de l'anguille. Le suivi des repeuplements et des quotas civelles a été actualisé ainsi que l'avancée de rétablissement de la continuité écologique des ouvrages ZAP. 24 % de ouvrages ZAP ne font pas encore l'objet d'actions de rétablissement de la continuité écologique Pour les autres, le rétablissement a été réalisé ou est en cours.

De nombreuses études de bassin versant concernent des axes classés en liste 1 ou 2, et les gestionnaires s'appuient sur l'expérience de MIGADO pour le transfert de compétences sur l'axe.

Le groupe technique anguille COGEPOMI a permis de valider la cohérence des actions prévues sur le territoire en 2021.

### Bilan axes de travail/perspectives

En 2022, suite à la priorisation des obstacles réalisée par les DDT/DDTM, les contacts avec les gestionnaires vont se poursuivre afin que le maximum d'aménagements soit réalisés.

Suite à la validation du PLAGEPOMI 2022-2027 en fin d'année 2021, le suivi de la mise en place des actions spécifiques anguilles ou concernant l'anguille devra débuter en 2022. La synthèse des données se poursuivra à l'échelle du territoire afin d'apporter les éléments nécessaires au Plan de Gestion Anguille National.

L'appui technique aux organismes gestionnaires ou aux partenaires techniques se poursuivra en 2022.

## SOMMAIRE

---

<b>Table des illustrations .....</b>	<b>ii</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Le Plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l'anguille européenne. ....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 LE PLAGEPOMI.....</b>	<b>2</b>
<b>1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux .....</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI .....</b>	<b>10</b>
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels .....	11
1.3.2 Le repeuplement .....	14
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP).....	16
<b>2. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux.....</b>	<b>23</b>
<b>2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise .....</b>	<b>23</b>
<b>2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages .....</b>	<b>23</b>
<b>2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales.....</b>	<b>25</b>
<b>2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI .....</b>	<b>25</b>
<b>2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM .....</b>	<b>25</b>
<b>3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI .....</b>	<b>28</b>
<b>3.1. Groupe Technique anguille de mars 2021 .....</b>	<b>28</b>
<b>3.2. Groupe Technique anguille de septembre 2021 .....</b>	<b>28</b>
<b>4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI.....</b>	<b>29</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>31</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs.....	2
Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.....	3
Figure 3 : Etat et tendance des indicateurs concernant les pressions sur l'espèce.....	3
Figure 4 : Bilan global de l'état et des tendances de l'anguille.....	4
Figure 5 : Répartition du coût des actions par maître d'ouvrage d'action.....	4
Figure 6 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeur.....	5
Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CRPMEM.....	13
Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).....	14
Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.....	16
Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2021 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022.....	18
Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022.....	19
Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.....	20
Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.....	20
Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.....	21
Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge.....	22
Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2020.....	15
.....	15

## INTRODUCTION

---

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant et être en cohérence avec les actions développées au niveau national. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions. La cohérence des protocoles au niveau du bassin et au niveau national permet également de pouvoir analyser et comparer les données et l'état de l'espèce à une plus grande échelle, et ainsi pouvoir évaluer l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion et l'effet sur l'espèce gérée à une échelle européenne.

Le travail au cours de cette année 2021 s'est porté principalement sur la rédaction du PLAGEPOMI 2022-2027, la finalisation du bilan des espèces et des mesures listées dans le document. De plus des premières réunions ont eu lieu pour commencer à élaborer sur la base de ce bilan les nouvelles mesures du PLAGEPOMI 2022-2027. Les travaux ont également débuté dans le cadre du rapportage du PGA.

De nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique se sont poursuivies et MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

# 1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

## 1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2015-2019, adopté dans sa version complète en 2015, a été élaboré sur la base des bilans par espèce réalisés dans les groupes de travail définis et des bilans de mesures et financiers. Le travail réalisé a conduit à l'élaboration de nouvelles mesures de gestion, mettant en œuvre les principales actions de sauvegarde et restauration des espèces. Ce PLAGEPOMI fait l'objet depuis 2020 d'un travail de bilan des actions, de réalisation, travail coordonné par les animateurs des groupes anguille, Garonne, Dordogne et Charente du COGEPOMI.

Les mesures développées dans le cadre de ce document s'organisent autour de 8 grands thèmes :

- la gestion des habitats (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien de stock (SS)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- l'amélioration des connaissances (AC)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

24 mesures concernent l'anguille, dont 7 sont spécifiques à cette espèce.

En 2020, de nombreuses réunions ont eu pour objectif de faire le bilan des espèces, sur la base des indicateurs identifiés dans le PLAGEPOMI et des résultats des différentes actions développées.

Chaque indicateur identifié dans le PLAGEPOMI 2015-2019 a été évalué en fonction des différents indicateurs de stock ou de pression. Un état et une tendance sont évalués. La signification des symboles est indiquée ci-dessous (figure 1).

		Tendance	
	Etat	Nette amélioration	↑
Etat satisfaisant	😊	Faible amélioration	↗
Préoccupant	😟	Stabilité	→
Alarmant	😡	Faible dégradation	↘
Méconnu	?	Nette dégradation	↓
		Inconnue	?

**Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs**

Chaque critère est évalué grâce aux résultats des différents suivis mis en place et aux observations des différents partenaires sur l'espèce.

Une première partie concerne l'état de l'espèce et concerne la répartition de l'espèce, la dynamique de colonisation et de recrutement. De manière générale, on observe une amélioration de la situation de la population d'anguille, avec ces dernières années une augmentation du recrutement fluvial et estuarien, mis en avant par les suivis réalisés.

Cependant cette tendance à l'amélioration reste quand même très faible par rapport à la situation historique de l'anguille et par rapport aux niveaux d'abondance de la population pristine, considérée en France comme la situation existant au début des années 1980.

	Anguille européenne		
Intitulé	Etat + Tendence		
répartition de l'espèce dans le bassin	⊖	↗	Front de migration décalé vers l'amont pour Garonne et Dordogne voire sur la Leyre pour les anguillettes <10cm et <15cm. Sur la Charente ce décalage vers l'amont est observé pour les anguillettes <10cm mais pas pour les <15cm. Les passages au barrage de Golfech sont caractérisés par des lots d'anguilles dont la taille moyenne est en diminution témoignant d'une colonisation géographique facilitée.
niveau d'abondance global	⊗	↗	Etat toujours insatisfaisant par rapport à la situation pristine historique. Meilleure représentation des stades anguillettes dans les pêches électriques et les pêcheries. Les pêches électriques ne sont pas adaptées au stade >30cm pas d'info.
niveau d'abondance des géniteurs	?	?	Etat de la fraction argentée de la population méconnu dans l'absolu, mais le modèle EDA permet une estimation du nombre d'anguilles argentées. Le niveau est insatisfaisant.
niveau de recrutement	⊗	↗	Meilleur recrutement de civelle ces dernières années avec un flux plus étalé dans la saison. Mais situation toujours alarmante au regard de l'historique de l'anguille. Flux entrant de civelle stable voire légère augmentation.
dynamique du stock (équilibre des cohortes), indicateur adapté au saumon	?	?	Peu de connaissance sur le stade géniteur. Dynamique difficile à évaluer
efficacité de la reproduction	?	?	Pas de connaissance sur cette fraction du cycle de l'anguille
caractéristiques sanitaires	?	→	Quelques observations rares et incomplète sur les aspects sanitaires. Si certaines observations semblent montrer une amélioration sur la Garonne et la Dordogne, on constate une dégradation sur les anguilles de Charente. Pas d'info sur les anguilles argentées.
<b>Bilan partiel du stock par espèce</b>	⊗	→	Maintien de l'Etat alarmant. Proposition d'une tendance à l'amélioration induite par la progression des quantités de petites anguilles entrant et colonisant le bassin. Avis toutefois partagé sur l'appréciation de la tendance qui pourrait être stable.

**Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.**

En ce qui concerne les pressions, depuis 2015, la tendance est assez stable en ce qui concerne les différentes catégories de pêcheurs, la réglementation n'ayant pas été modifiée depuis le début de ce PLAGEPOMI. De nombreux contrôles ont eu lieu ces dernières années sur le braconnage, et les parquets sensibilisés. Au niveau des obstacles à la migration, grâce au classement en liste II de tous les ouvrages ZAP, des améliorations ont été observées notamment sur les ouvrages à marée avec la mise en place de systèmes de gestion autonomes et efficaces.

pression par pêche de loisir aux lignes	?	→	Pression exercée par la pêche de loisir en eau douce évaluée lors du dernier PLAGEPOMI pas d'évaluation en mer. La qualification de la pression n'a pas évolué, et sa tendance peut être considérée comme stable car les modalités de pêche sont identiques.
pression par pêche amateur aux engins et filets	?	→	Absence d'évaluation des prises en mer. Les modalités de pêche étant maintenue durant la période, la tendance est jugée stable.
pression par pêche "professionnels"	⊖	→	Moins de débarquements dans les criées en Charente maritime (divisé par 2) sur l'anguille jaune. Diminution et même quasi arrêt de la pêche professionnelle des anguilles jaunes en fleuve. L'état de la pression est préoccupant du fait du statut de l'espèce avec une tendance stable si l'on tient compte de la pêche des civelles.
pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	?	→	Plus forte mobilisation des services de contrôle. De ce fait, la connaissance s'améliore mais reste insuffisante peu de recul sur la tendance.
obstacles à la migration (y compris biologique)	⊗	↗	Des aménagements sont réalisés notamment sur les ouvrages de la Zone d'Actions Prioritaire mais ils restent insuffisants pour modifier l'état de la situation. La tendance s'améliore en relation avec le plan d'action pour la restauration de la continuité écologique.
mortalités à la dévalaison	⊗	↗	Légère amélioration observée même si l'évolution est trop faible pour les équipements des grands ouvrages.
pressions en mer (pêche ou autres)	?	?	Connaissance trop lacunaire pour une évaluation. Moins de débarquement dans les criées en Charente maritime (divisé par 2) sur l'anguille jaune mais la relation avec l'effort de pêche déployé n'est pas établie.
qualité des eaux et milieux	⊖	→	Peu de changement depuis les 6 dernières années. Voir avec l'AEAG pour intégrer le bilan du SDAGE
modification de l'hydraulique des cours d'eau	⊗	↘	Quelques années défavorables durant la période en matière de débit, constat particulièrement probant sur la Charente.
<b>Bilan partiel des pressions par espèce</b>	⊗	→	

**Figure 3 : Etat et tendance des indicateurs concernant les pressions sur l'espèce.**

Le bilan global de l'état et des tendances de l'espèce est considéré comme alarmant et dans une situation stable. Le bilan global de l'espèce n'a pas évolué depuis l'élaboration du PLAGEPOMI 2015-2019.



Figure 4 : Bilan global de l'état et des tendances de l'anguille.

La fiche bilan de l'espèce anguille a été élaborée, discutée et finalisée en Groupe Technique Anguille par les membres participants. Elle a été incluse dans le PLAGEPOMI 2022-2027, rassemblant les données de l'ensemble des partenaires membres du groupe. Cette fiche est jointe en annexe 1 de ce rapport. Elle regroupe l'ensemble des données recueillies sur l'espèce au cours du dernier PLAGEPOMI et au cours des dernières années du plan de gestion.

Le cycle de l'anguille étant long (environ 20 ans pour les femelles), les retours sur l'espèce des mesures de gestion peuvent également être longs. Cependant, en regardant au cas par cas, au niveau du bilan partie du stock, on voit une légère amélioration de la situation.

Huit maîtres d'ouvrages se répartissent les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sur la période 2015-2019.

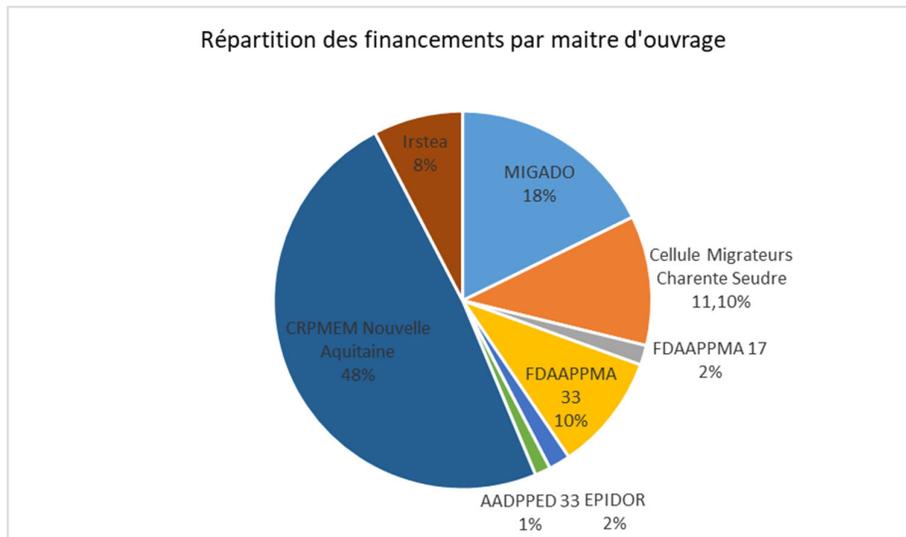
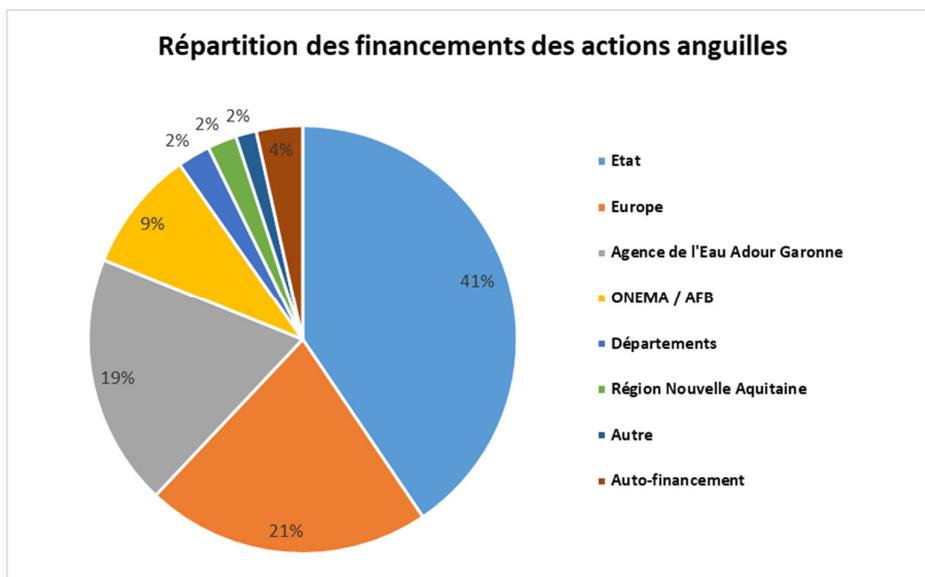


Figure 5 : Répartition du coût des actions par maître d'ouvrage d'action

Les principaux financeurs apparaissant sur les actions anguilles sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Europe et l'OFB, sachant que sur la figure 6 on constate que l'Etat et l'AFB ne participent qu'au financement de l'action de soutien de stock. Les autres financeurs se répartissent sur les différentes thématiques.



**Figure 6 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeur.**

Un travail de synthèse a été réalisé afin d'évaluer chaque mesure du PLAGEPOMI 2015-2019, en faisant le point sur le degré de réalisation de la mesure, son utilité pour l'espèce pour le prochain PLAGEPOMI, ou sa ré-orientation et adaptation. Des mesures ont été proposées par différents partenaires membres du COGEPOMI. Ces mesures ont été étudiées, et analysées en Groupe Technique anguille COGEPOMI, afin de pouvoir donner un avis au COGEPOMI. Tout ce travail a été réalisé sur les actions spécifiques anguille ou les actions multi-espèces qui concernent l'anguille.

Les mesures concernées sont les suivantes :

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions (adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Remarque GT Ang COGPEOMI 18 mars21	Especies
Gestion des Habitats	GH02	Disposer de toute information utile pour évaluer l'impact des pompages du CNPE du blayais	La réduction de l'impact des pompages du CNPE du Blayais, est envisagée en fonction des éléments d'évaluation obtenus dans le cadre de la « veille technologique ». Le COGPEOMI doit être informé sur l'impact et l'évolution des dispositifs de réduction d'impact mis en place.	réalisé	utile à adapter	Maintenir les évaluations et la présentation en COGPEOMI. Dissocier les espèces grande alose et alose feinte dans les résultats d'impact. Travailler sur la compensation de l'impact si les mesures de	Rajouter une action pour l'évaluation des températures sur les civelles. Nécessité de mettre en place des suivis complémentaires.	toutes dont ANG
Gestion des Habitats	GH03	Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes	Caractériser les phénomènes et les problèmes liés au bouchon vaseux à partir des nouveaux éléments de connaissance disponibles. Prendre en compte notamment le secteur de la confluence Garonne Dordogne et les zones amont nouvellement impactées par les dépôts de vase.	en partie	utile et applicable	Utile pour la Charente avec mise en place de stations de mesures. Quelques indicateurs préalables inquiétant (anoxie). Améliorer le partage des connaissances et l'analyse de l'impact en vue de modifier les actions	sur Charente, inscrit dans nouveau programme 2021-2025, plusieurs sondes déjà installées, données en cours d'acquisition. Prévoir que al mesure doit aller jusqu'à l'évaluation des données et pas seulement l'acquisition. Cela sera-t-il faisable avant fin 2027 sur la charente ? <b>Transmettre le coût de la mesure pour le PLAGEPOMI</b> Nouvelle proposition de rédaction de la mesure : "Caractériser le bouchon vaseux et l'effet potentiel sur les migrateurs"	toutes dont ANG
Gestion des Habitats	GH04	Intégrer la qualité des milieux des marais ou des zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants	Déterminer les critères d'appréciation de la qualité des milieux de marais ou zones humides au regard des espèces migratrices en particulier l'anguille. Identifier les territoires aval répondant à ces critères en terme de qualité des habitats. Se rapprocher des gestionnaires pour mettre en oeuvre les démarches d'optimisation de la qualité des milieux (dont l'entretien et la gestion des marais) complémentaires des opérations d'amélioration de la continuité écologique. Examiner plus particulièrement les capacités de dévalaison des anguilles et en déduire des modalités de gestion adaptées à la migration des anguilles argentées lorsque des blocages sont avérés.	réalisé	utile et applicable	Se donner les moyens de l'évaluation.	chercher un moyen pour évaluer la qualité par rapport aux assècs. Dans les exemple le marais de Brouage est à conserver car nombreux travaux réalisés.	ANG
Libre circulation	LC01	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques	La recherche d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement doit s'appuyer sur l'évaluation par axe de migration de l'effet cumulé afin de disposer d'une vision intégratrice de l'efficacité globale. L'approche par axe de migration, doit permettre d'évaluer l'efficacité des différents aménagements ou systèmes de gestion proposés (aménagement, ouverture concertée...) notamment sur la montaison ou la dévalaison des anguilles. Les suivis des migrations de type « front de colonisation » peuvent être appréhendés comme des indicateurs d'efficacité des aménagements pour la continuité piscicole à l'échelle d'un axe cohérent en particulier sur la Charente. L'ensemble de ces évaluations doit conduire à mettre en oeuvre d'éventuels aménagements complémentaires ou à optimiser les dispositifs existants. L'optimisation des systèmes de franchissement des ouvrages soumis à	en partie	utile et applicable		RAS	toutes dont ANG
Libre circulation	LC02	Transférer les espèces migratrices à la montaison et à la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne	Palier les difficultés de montaison et dévalaison de l'ensemble des espèces sur la Garonne hydroélectrique par un système transitoire de piégeage transport au niveau des sites de Carbone et Camon-Pointis	réalisé	utile à adapter	Intégrer les décisions d'évolution concernant le saumon et les échéances liées.	Enlever le terme anguille car très peu voire aucune anguille transportées sur les dernières années. A travailler en groupe Garonne	toute espece sauf ALF et LPF
Libre circulation	LC03	Le rétablissement de la continuité écologique est appliqué prioritairement sur les cours d'eau classés (art. L. 214-17 CE), certains projets jugés particulièrement intéressants pourront être accompagnés sur les cours d'eau non classés du bassin Charente	Le rétablissement de la continuité écologique est imposé par le classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. La priorité d'action est de ce fait orientée vers les cours d'eau concernés par ce classement. Quelques projets émergents peuvent toutefois susciter une attention particulière lorsqu'ils peuvent conduire à une amélioration substantielle de la libre circulation des poissons migrateurs. Sur certains secteurs du bassin de la Charente non couvert par l'arrêté de classement du 7 octobre 2013, jugés particulièrement intéressants, les porteurs de la démarche de restauration de la libre circulation peuvent faire l'objet d'un accompagnement en mettant à disposition les éléments d'évaluation disponibles ou en facilitant le montage du plan de financement.	réalisé	utile et applicable	Notion d'opportunité à maintenir dans le PLAGEPOMI (proposition Charente). Ajouter la notion de démarche apaisée	Possibilité de conserver cette mesure d'aménagement d'ouvrages non classés, mais vraiment s'il y a des opportunités. Le programme est déjà très ambitieux avec les cours d'eau classés, difficile de justifier d'aller sur d'autres sites non classés tant que les sites classés n'ont pas été aménagés. La DEB n'est pas très favorables à des travaux sur cours d'eau non classés. A afficher pour l'amélioration de la qualité hydromorpho. Revoir la rédaction des exemples pour élargir à d'autres bassins que Charente, expl Garonne Dordogne	toutes dont ANG
Libre circulation	LC04	Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées	Afin de limiter les impacts liés à la présence des silures au niveau des ouvrages de franchissement des barrages, notamment au niveau du barrage de Golfech sur la Garonne, il est nécessaire de mettre en place, sous la responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage, des mesures adaptées pour restaurer l'efficacité du dispositif de franchissement (enlèvement des poissons, aménagement des ouvrages...)	réalisé	utile à adapter	Etendre le dispositif de limitation de l'impact à l'aval des ouvrages. Actions de gestion expérimentales proposées en COGPEOMI pour mise en œuvre dès 2020-2021.	voir si cette mesure doit rester dans les mesures LC ou dans les mesures suivis biologiques ou AC, car depuis on a également constaté des impacts en eau libres, pas seulement en pied d'ouvrages.	toutes dont ANG
Libre circulation	LC05	Contribuer à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique	Le COGPEOMI contribuera à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant, avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs.	non appliqué	utile et applicable	Maintenir une possibilité de mobilisation du COGPEOMI en cas de renouvellement du classement.	Maintenir une possibilité de mobilisation du COGPEOMI en cas de renouvellement du classement.	toutes dont ANG
	Nouvelle mesure proposée par la FD47	Mise en place d'un dispositif de franchissement du barrage du Temple sur le Lot	Franchissabilité rétablie ou en cours en aval du temple, premières réunions ou discussions réalisées avec EDF				à inclure dans la mesure LC03, dans les exemples, et l'opportunité sera évaluée par les services compétents le moment venu. Le Lot n'avait pas été inclus dans les classements en liste 1 et 2 en amont du Temple car succession d'ouvrages difficiles à aménager, avec beaucoup de microcentrales et un coût important. De plus le Lot avait été exclu à cause de la contamination au Cadmium qui a un impact montré sur la dévalaison des anguilles.	
	Nouvelle mesure proposée par l'EPFB Charente	Mise en place d'un outil de mise en cohérence des propriétaires des ouvrages dans le cadre de l'étude POMI.	Dans le cadre de la politique RCE actuelle, les propriétaires ne ressentent pas de pression et de donne pas suite aux obligations. Il n'y a pas assez de pression sur les propriétaires. Quel sont les critères de mise en demeure ?				cet outil existe déjà au niveau des DDT/DDTM et de la DREAL de bassin. La base de données est actualisée pour faire un suivi administratif des aménagements. On peut demander dans le cadre du PLAGEPOMI un bilan régulier de l'avancement de la continuité	
Gestion de la pêche	GP	Périodes d'ouverture de la pêche des poissons migrateurs		réalisé	utile à adapter	Tableau plus précis pour les spécificités départementales. Adapter au contexte des espèces.		toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale, renforcer les moyens de surveillance de la pêche mais aussi de la commercialisation dans les secteurs à enjeux pour les espèces migratrices en général et plus particulièrement pour l'anguille au stade civelle et anguille argentée, pour la grande alose et pour la lamproie marine. Suspendre les licences des pêcheurs condamnés. Le choix des modalités de gestion de la pêche doit faciliter les conditions de contrôle afin de prévenir les infractions.	réalisé	utile et applicable	Partager les résultats de contrôles	Partager les résultats des contrôles. Beaucoup moins de braconnage actuellement certainement dû à la crise COVID. Des contrôles de braconnage ou sous-déclarations, magistrats très sensibilisés (dernières condamnations lourdes), Le bilan peut être intégré dans la fiche anguille. Bilan à faire tous les ans en COGPEOMI, tous les 3 ans dans PGA. Demander même chose à la DIRM. Il manquera les info des douanes et gendarmes.	toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP03	Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par les mesures d'interdiction	L'accompagnement des pêcheurs professionnels demeure une clé de la gestion halieutique durable. Rechercher des conditions financières d'accompagnement de la pêche professionnelle pour les pêcheurs concernés par des mesures d'interdiction.	réalisé	utile et applicable			toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP05	Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions	Il est demandé que soit présentée annuellement au COGPEOMI une synthèse des contrôles et infractions.	en partie	utile à adapter	Envisager un document bilan type.	cf GP01	toutes dont ANG

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions (adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Espece
Soutien de stock	SS02	Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	Identifier les stratégies de repeuplement intra et inter bassin dans le respect des orientations du plan de gestion de l'anguille. Une liste de sites favorables aux transferts d'anguilles de moins de 12 cm est proposée mais peut être modifiée en fonction des orientations du plan national et des connaissances acquises sur les habitats concernés. Toute proposition de projet de repeuplement sur des secteurs non listés mais correspondant à des zones favorables sur la carte des potentialités fera l'objet d'un examen particulier.	réalisé	utile et applicable	Envisager une proposition de sites actualisée.  Envisager une proposition de sites actualisée, en fonction des critères définis dans l'appel à projet.	ANG
Suivis biologiques	SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données	Poursuivre le suivi des migrations anadromes à partir des stations de contrôle de Tuilières sur la Dordogne, de Golfch, Bazacle et Carbonne sur la Garonne, de Monfourat sur la Dronne, et de Crouin sur la Charente. Pour l'anguille des suivis spécifiques sont nécessaires notamment à Saujon sur la Seudre et au Pas du Bouc sur le canal du Porge. Compléter le suivi des migrations anadromes sur le secteur Golfch-Malauze sur la Garonne par l'équipement du barrage de Malauze. Un suivi des migrations de dévalaison est maintenu à Camon Pointis sur la Garonne.	réalisé	utile et applicable	RAS	toutes dont ANG
Suivis biologiques	SB02	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI	En complément des suivis mis en œuvre dans le cadre du plan national de gestion de l'anguille, assurer le suivi de la population d'anguilles jaunes, avec la mise en place d'indicateurs de suivi en cohérence avec le PLAGEPOM 2008-2012 : front de colonisation ; pêches spécifiques anguille ; stations de contrôle ; état sanitaire. Poursuivre les différents réseaux de caractérisation de la population en place (réseau PGA, RCS, Référence ...). Tenter d'établir un lien entre les pathologies externes rencontrés et les contaminations identifiées par secteur, l'état des masses d'eau.	réalisé	utile et applicable	Réadapter la rédaction notamment sur les aspects pathologiques  Réadapter la rédaction notamment sur les aspects pathologies.  Inclure les observations et retours des pêcheurs professionnels sur les captures dans l'Estuaire.	ANG
Suivis biologiques	SB03	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêche et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien	En complément des suivis halieutiques des captures de civelles par la pêche professionnelle, poursuivre les pêches au filet sur quelques sites définis afin d'avoir un indice de flux entrant de civelles dans les estuaires, pouvant être couplées si nécessaires avec des suivis complémentaires en direct dans les estuaires ou les marais.	réalisé	utile et applicable	Reproduction de l'opération Charente envisagée. Pour la Gironde, l'opération est envisagée tous les ans.  Reproduction de l'opération Charente envisagée. Pour la Gironde, l'opération est envisagée tous les ans, toute l'année.	ANG
Suivis biologiques	SB04	Présenter en COGEPOMI les résultats des suivis des rivières index du plan national de gestion de l'anguille	Le réseau des rivières index à vocation nationale s'applique à la Dronne. Les données relatives à ce suivi seront présentées dans le cadre du COGEPOMI et les données exploitées le cas échéant en complément des suivis territoriaux.	réalisé	utile et applicable	Au delà de l'ambition nationale de ces sites index, les résultats issus de ces suivis intéressent le niveau local.  Au-delà de l'ambition nationale de ces sites index, les résultats issus de ces suivis intéressent le niveau local.	ANG
	Nouvelle mesure proposée par CDPMEM17	Déclaration volontaire des anguilles, anguillettes et silures capturés et remis à l'eau par les pêcheurs professionnels	L'objectif est de démontrer la présence et recrudescences des anguilles dans les estuaires, notamment enrichir l'avis du comité scientifique ainsi que les organismes gestionnaires. Il est également proposé de renseigner les captures accidentelles de silure, et de prendre en photo ces derniers lorsque c'est possible, pour pouvoir alerter les services gestionnaires sur les recrudescence dans l'estuaire			Première partie de la mesure peut être incluse dans SB02 Deuxième partie à inclure dans AC04. Travailler sur le type de déclarations pouvant être mis en place	
	Nouvelle mesure proposée par FD47	Mise en place d'un suivi des migrateurs sur l'axe Lot	Intégrer l'axe Lot dans le territoire stratégique de suivi des migrateurs. Prévoir l'intégration de stations de suivi dans les travaux d'aménagement des passes à poissons. Mettre en place un suivi et une exploitation des observations du flux migratoire sur l'axe Lot			Si une station de contrôle est envisagée, envisager des suivis temporaires, pas de station de contrôle définitive qui coûte trop cher. Se donner 2 ou 3 ans pour faire des suivis. Mesure pouvant être incluse dans SB01. Ces informations peuvent servir à apporter des informations sur les migrations sur l'axe Lot, et sur la situation des migrateurs sur l'axe Garonne à ce niveau là.	
Suivis halieutiques	SH01	Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan	Assurer un suivi des pêcheries professionnelles (maritimes et fluviales) et des amateurs aux engins et filets (fluvial) permettant de disposer de statistiques pour la gestion en termes d'indice d'abondance, de taux d'exploitation et de suivi des captures accidentelles des espèces protégées. Ce suivi est basé sur l'exploitation des données de déclaration de capture et s'appuie sur les carnets de pêche tenus par chaque pêcheur. L'accessibilité aux données au niveau local, par sous-bassin versant doit être facilitée (Gironde, Canal des Etangs, Charente, Seudre). Chaque organisation de pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets fournit annuellement un bilan halieutique au COGEPOMI.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG
Suivis halieutiques	SH02	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille et, pour le bassin Charente, des aloses	Poursuivre les travaux engagés pour améliorer les connaissances de l'exploitation de l'anguille par la pêche à la ligne. Suivre plus particulièrement en Charente les captures des aloses à la ligne.	en partie	utile et applicable	Question posée sur l'utilité d'une actualisation des données. Investissement lourd et long (plusieurs années) pour obtenir les données. Pas à reconduire dans les 6 ans. Pour les aloses suivi à réaliser...	ALF ANG ALA
Amélioration des connaissances	AC02	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux	La définition d'un débit optimal pour favoriser la migration des anguilles implique d'acquérir des connaissances sur les comportements migratoires notamment aux abords des barrages. Le suivi d'anguilles marquées représentatives du stock migrant est utile.	en partie	utile à adapter	En fonction de l'analyse des données les marquages recaptures seront poursuivis ou non.	ANG

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions (adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Especes
Amélioration des connaissances	AC04	Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs	Evaluer l'impact des populations de silure vis-à-vis des migrateurs. Contribuer ainsi à l'amélioration des connaissances sur les silures en terme de comportement, de dynamique de population, de régime alimentaire voire de contamination notamment en PCB.	réalisé	utile à adapter	Approche de la dynamique de population à réaliser. Profiter de toutes les mesures de gestion expérimentales pour améliorer les connaissances.	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP01	Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs	Améliorer la communication, sensibilisation, échange et formation à destination des personnels des administrations en charge du suivi et du contrôle des pratiques de la pêche, des travaux en rivière et de la gestion de la continuité écologique ; à destination des élus, des techniciens et des organismes institutionnels ; à destination des instances de bassin ; à destination du grand public et des scolaires.	réalisé	utile et applicable	A poursuivre	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP02	Suivre et évaluer le PLAGEPOMI	Le COGEPOMI suit annuellement l'avancée des mesures du plan de gestion des poissons migrateurs. Une évaluation globale sera réalisée à mi parcours en fin de période sur le niveau d'atteinte des objectifs fixés et sur le niveau de réalisation de l'ensemble des actions prévues par le plan de gestion.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP03	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation	Améliorer la gestion du programme en structurant les relations entre groupes techniques et COGEPOMI. Coordination et animation par sous-bassin des programmes opérationnels d'actions ; poursuivre l'animation d'un groupe technique anguille du COGEPOMI. Instauration d'un comité lamproie marine.	réalisé	utile et applicable	Les groupes techniques par sous-bassin s'interrogent sur leur rôle dans un contexte où les prises de décisions sont du ressort du COGEPOMI. Les groupes ont toutefois la responsabilité de la programmation opérationnelle	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP04	Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements	Améliorer la programmation financière des programmes migrateurs en vision pluriannuelle. Tendre vers une gestion par sous-bassin. Un bilan du suivi de la réalisation des actions et des financements des opérations sera présenté au COGEPOMI sur la base des travaux des groupes techniques.	en partie	utile et applicable	Les conventions en cours d'élaboration ont pour objectif de définir les objectifs d'animation.	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP05	Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs, et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion	A l'échelle du territoire du COGEPOMI ou à minima à l'échelle des sous-bassins, les informations synthétisées sur les poissons migrateurs seront mises à la disposition des membres du COGEPOMI par exemple par l'intermédiaire de plateforme internet. Pour certaines espèces, lorsque les informations sont suffisantes, des indicateurs pertinents et fiables sur les populations, la qualité des milieux et l'accessibilité des axes seront définis et suivis annuellement dans le cadre de tableaux de bord. Ces indicateurs de résultats seront complétés par des indicateurs de moyen à partir du suivi des actions.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

## **1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux**

### **1.2.1. Le Règlement européen**

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

**L'organisation française** pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DIRM, l'OFB, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

**Les volets locaux** ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existants sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

**Le volet national** comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages

à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

Le Plan de gestion anguille a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2018. Une évaluation du repeuplement a eu lieu en 2020 (rapport ARA France). Un rapportage du plan de gestion a débuté en 2021 avec le début des recueils des données par l'OFB.

### 1.2.2. Les Journées Techniques Monitoring anguilles. (JTMA)

En 2021, ont eu lieu les Journées techniques pour le monitoring anguille organisées par l'OFB. MIGADO, en tant qu'animateur GRISAM a participé avec l'OFB à l'organisation de ces journées, qui ont eu lieu à Saintes les 23 et 24 novembre 2021. Ces journées sont organisées tous les ans ou tous les 2 ans pour faire le lien entre tous les différents partenaires participant à la mise en place du PGA. Elles permettent de faire le bilan des actions mises en place dans les différents bassins versants français dans le cadre du Plan de Gestion Anguille. Ces actions « Monitoring » concernent à la fois le suivi des rivières index, et la mise en place des pêches de caractérisation de la population en place.

Le programme des journées est présenté en annexe 3 de ce rapport. Les journées ont également pour objectif de centraliser les discussions et observations sur des suivis manquants à l'échelle nationale. Cette année différents thèmes étaient abordés comme les suivis en milieu profond, l'évolution de Stacoshiny et les suivis nationaux *A. crassus* par ADNe. Des ateliers ont été organisés l'après midi du second jour.

MIGADO a présenté l'étude qui avait été réalisées sur les milieux profonds de 2010 à 2012, et a été proposé comme chair d'un atelier. Le travail présenté est joint également en annexe 3.

## 1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

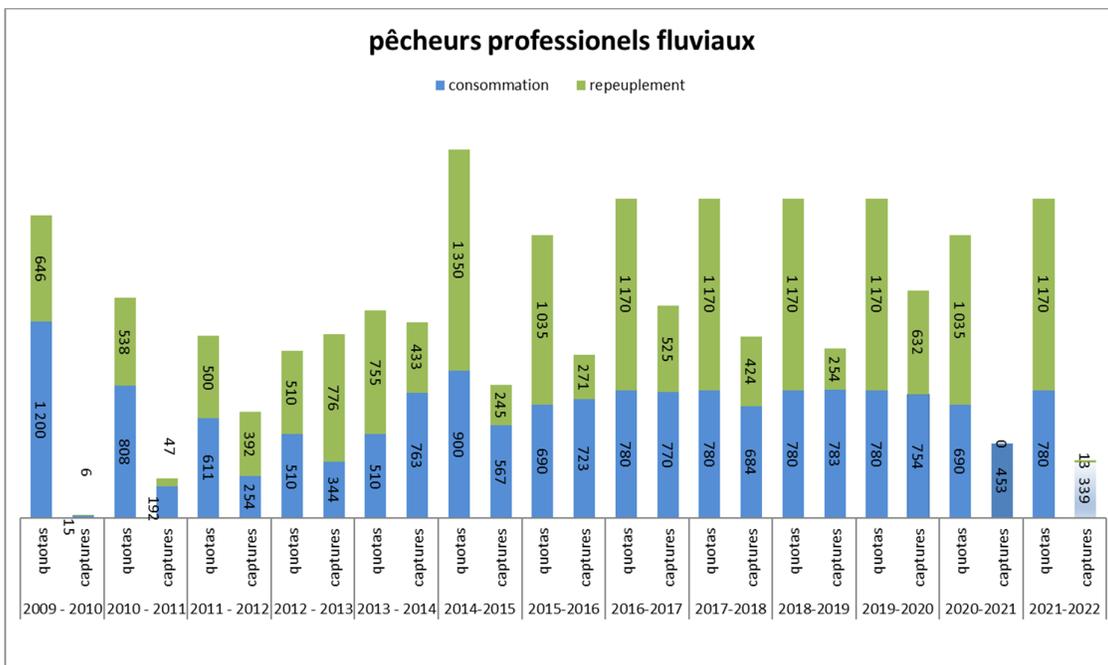
Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

En 2018, MIGADO a participé au rapportage du Plan de gestion anguille faisant le lien entre le Ministère, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les partenaires techniques du territoire COGEPOMI. En 2019, MIGADO a continué à suivre la mise en place des actions et a transféré au Ministère des données ponctuelles demandées afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements civelles, ou d'évaluer la cohérence des périodes de pêche avec les périodes de migration. En 2020, un nouveau rapportage a démarré. Des échanges ont eu lieu avec l'OFB, afin de recueillir les premières données. Le rapportage s'est poursuivi en 2021, et un travail de révision et de synthèse de toutes les données récoltées dans le cadre du réseau de pêches de caractérisation de la population en place depuis 2010 a été développé entre MIGADO et l'OFB afin de transférer les données Wama dans la nouvelle base de données ASPE. Ce travail a représenté beaucoup de temps passé à organiser les données anciennes, et refaire des extractions sur la base de données Wama.

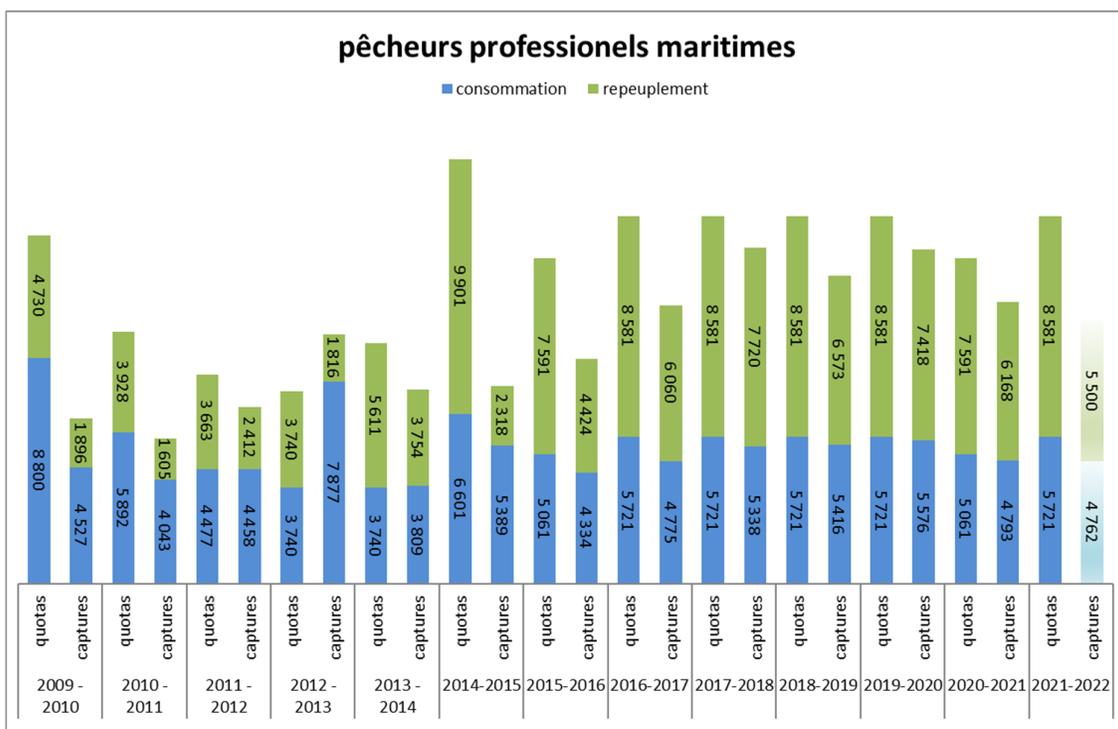
### 1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'OFB pour les pêcheurs professionnels fluviaux, et sont mis à disposition par le CRPMEM pour les pêcheurs professionnels maritimes.

L'évolution des quotas de pêche et des quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



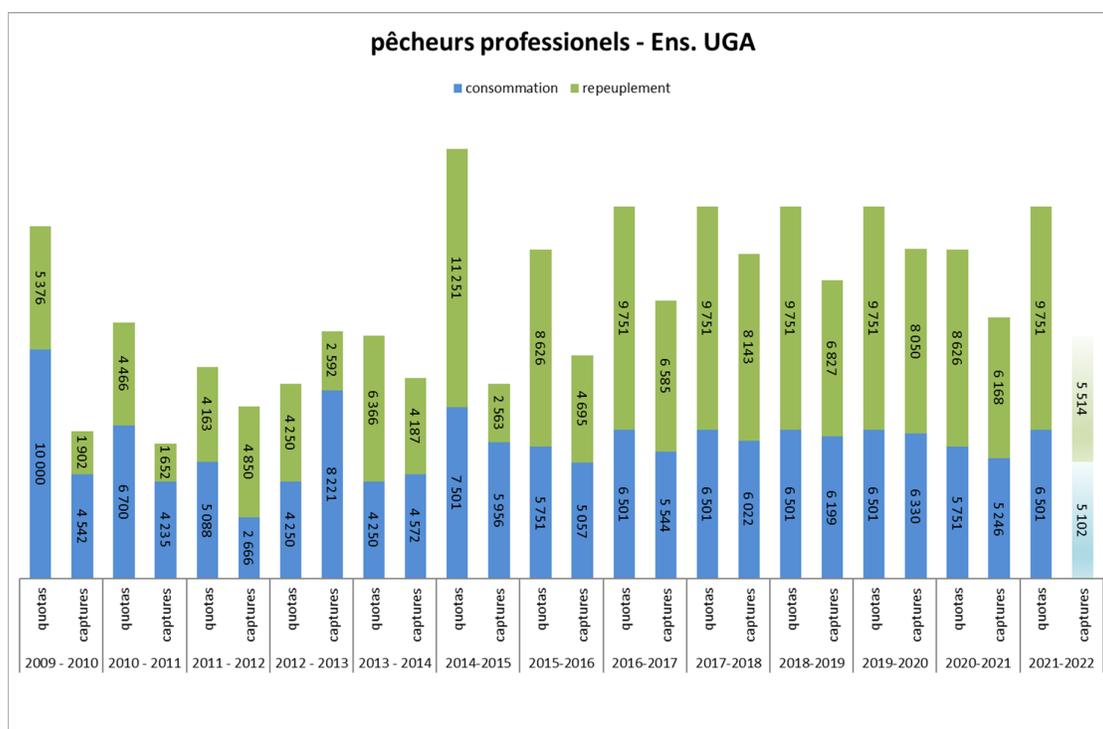
\*Données captures 2021-2022 provisoires au 04/02/2022



\* Données captures 2021-2022 provisoires au 04/02/2022

a)

b)



\* Données captures 2021-2022 provisoires au 04/02/2022

**Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CRPMEF.**

Lors de la saison 2020-2021, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA a été atteint à 91% pour l'ensemble de l'UGA (94,7% pour les marins et 81% pour les fluviaux) et 71,5% pour le quota repeuplement (81% pour les marins et 0% pour les fluviaux).

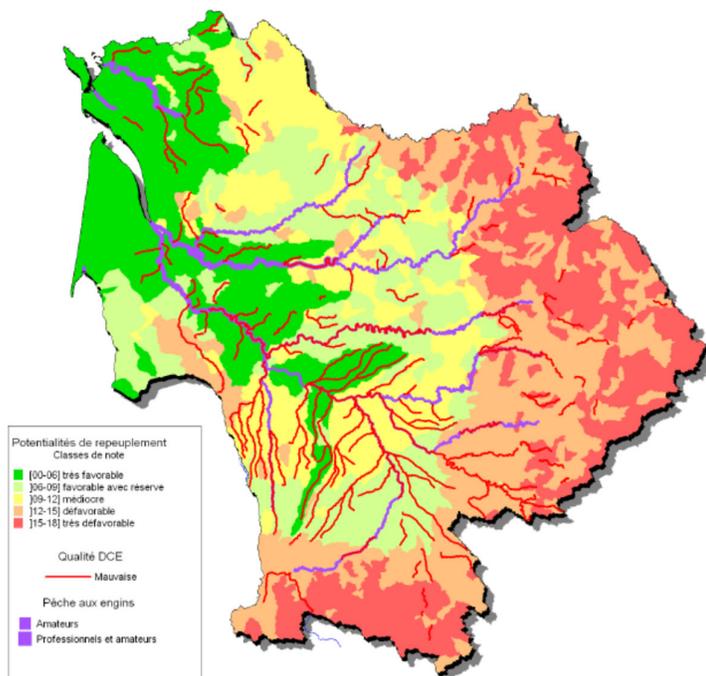
Lors de la saison 2019-2020, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA avait été atteint à 97 % pour l'ensemble de l'UGA et 82 % pour le quota.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, la saison de pêche 2021-2022 n'est pas terminée, les données sont affichées à titre indicatif, mais ne sont ni définitives ni complètes. Les chiffres indiqués sont les chiffres au 4 février, mais ne sont pas les chiffres définitifs et validés par les services de l'Etat.

### 1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.



**Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).**

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres du Ministère. Des réunions techniques avaient été organisées afin de choisir les sites de déversement les années précédentes. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. Depuis 2018, les déversements ont donc lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique du CREEA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, INRAE, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREEA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Dans le cadre du nouveau PLAGEPOMI, une nouvelle mesure a été validée afin de travailler et redéfinir les zones favorables au repeuplement. Ce travail sera mis en place en 2022.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2020**

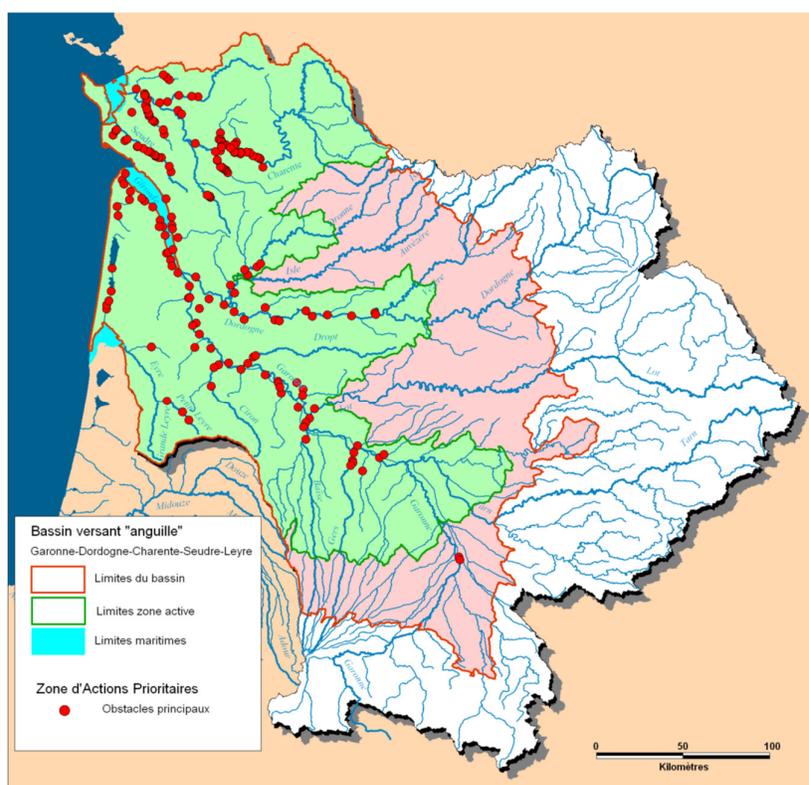
	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
<b>Bassin Charente Seudre</b>				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
2019	Charente	340 kg le 07/02/19		
2020	Charente	350 kg le 29/01/20		
2021	Charente	606 kg en février 2021		
<b>Bassin Garonne Dordogne</b>				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau	429 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
	Cousseau	150 kg	39 ha	3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau	228 kg	1 600 ha	0.14 kg/ha
	Cousseau	179 kg	39 ha	4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	335 kg le 01/02/19		
2020	Cazaux-Sanguinet	347 kg le 24/01/20		
2021	Cazaux-Sanguinet	364 kg le 17/02/21		

Le site de Cazaux-Sanguinet devra faire l'objet de réflexions en 2022 car il a été repeuplé le nombre maximum de fois autorisé par l'appel à projet. Un autre site devra être défini pour les années suivantes. Des réflexions sont également en cours au niveau national afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements et la poursuite de ceux-ci dans le cadre du plan de gestion.

Dans le cadre des suivis d'efficacité des repeuplements, le protocole national n'étant pas adapté aux suivis des grands milieux, MIGADO a prêté et a aidé l'AADPPEDG à installer des flottang sur le site de Cazaux Sanguinet. Les résultats étant plutôt positifs, il a été décidé de demander à l'OFB d'intégrer ce type d'appareils de pêche aux suivis des grands milieux.

### 1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.



**Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.**

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

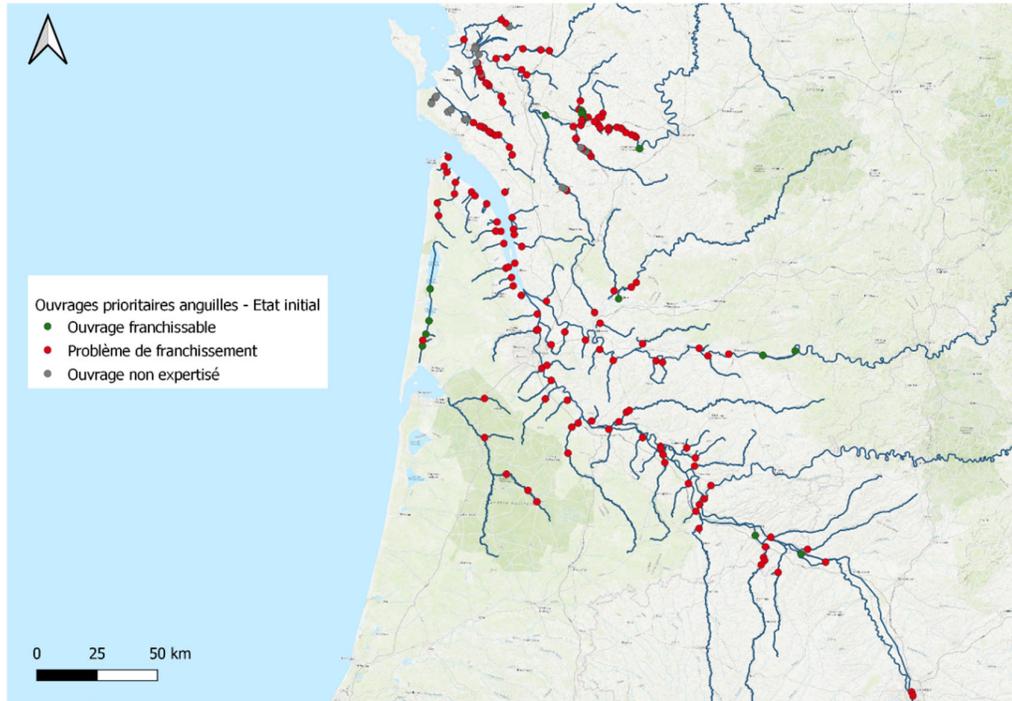
Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2020 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente

Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

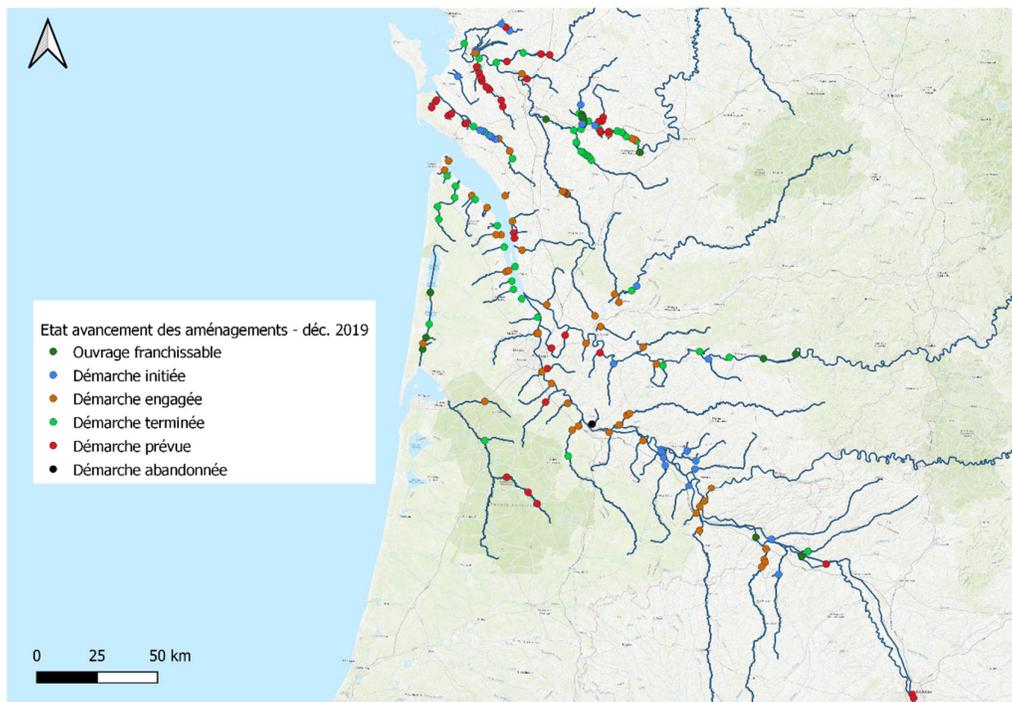
Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée – Démarche initiée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée – Démarche engagée : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation – Démarche terminée : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. **Démarche prévue**
- **Démarche abandonné** : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.



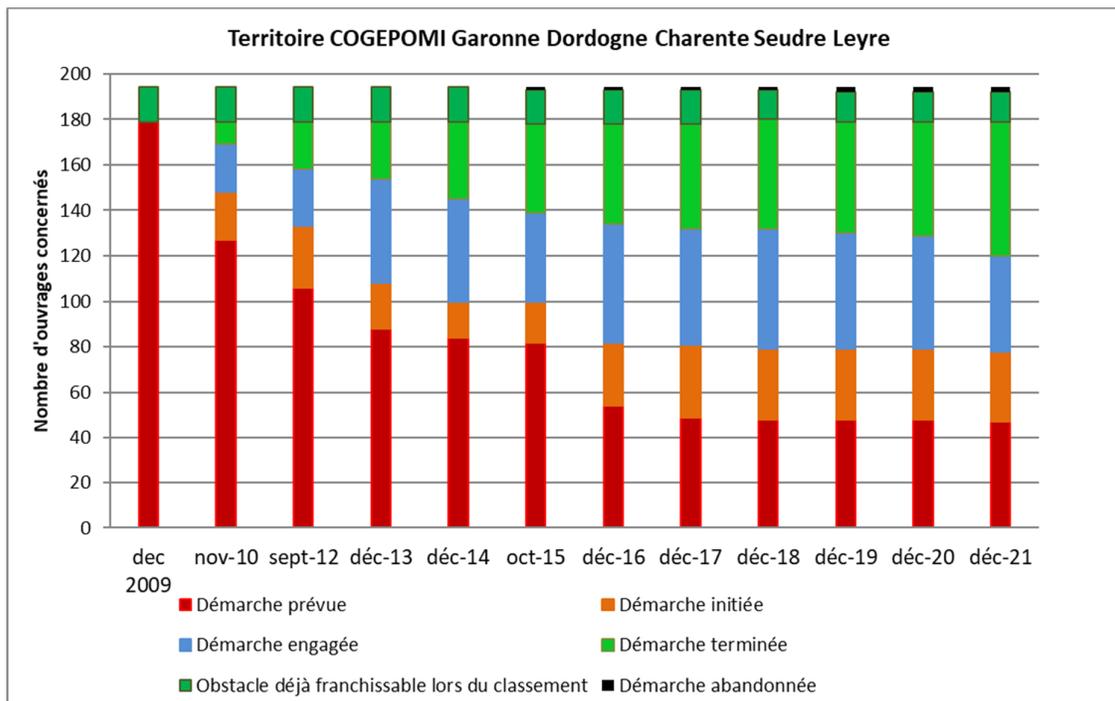
a)



b)

**Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2019 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre.  
Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022**

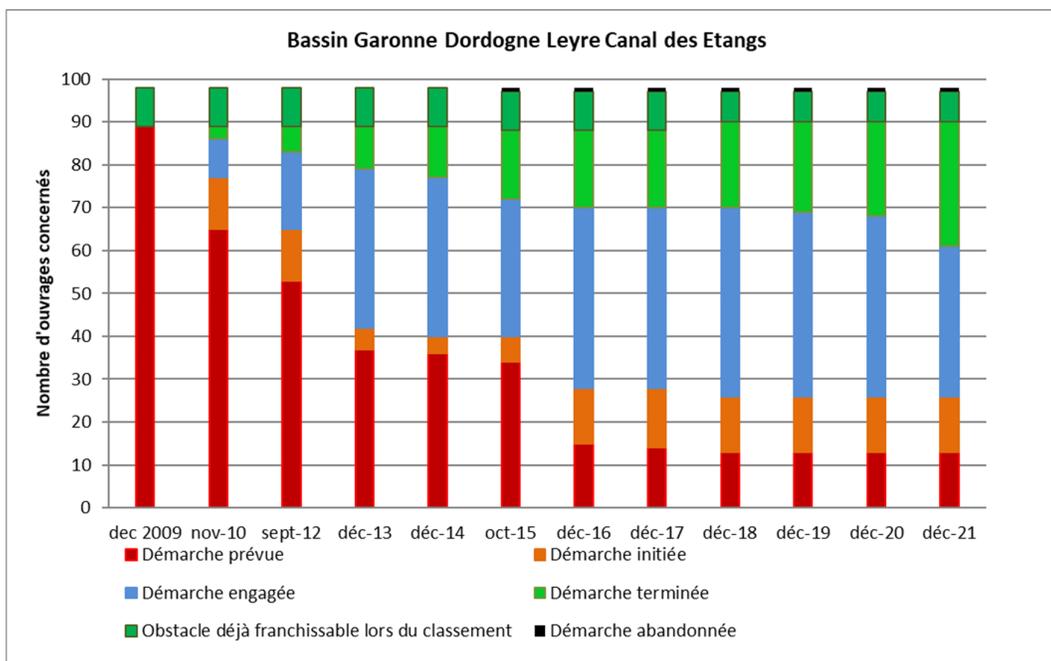
Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.



**Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrants Charente Seudre, 2022**

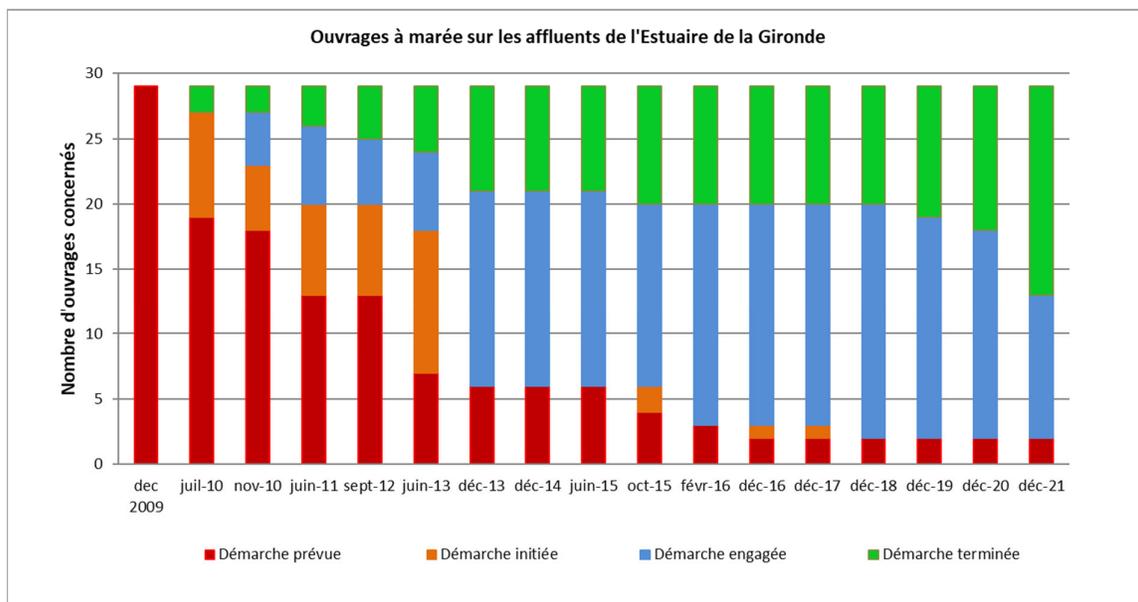
Fin 2021, 24% des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et très peu d'avancé ont été constaté. Un seul a changé de statut cette année 2021, et 47 ouvrages restent bloquant sans aucune avancée constatée. 8 ouvrages sont cependant passés du statut de « démarche engagée » à « démarche terminée ». On constate en 2021, des avancées sur des ouvrages dont les études et travaux se sont terminés. Ces ouvrages sont situés sur le bassin Garonne Dordogne. De nombreux bassins versants affluents de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne se sont cependant lancés dans une démarche de rétablissement de la continuité écologique très récemment, grâce au travail de communication et d'animation mis en place par les différents partenaires du plan national. Deux études groupées en Gironde ont vu le jour et ont permis de lancer des démarches sur de nombreux ouvrages. Des études ont démarré en 2017 dans le Lot et Garonne sur différents cours d'eau. De nombreuses études sont achevées ou en cours, mais les travaux n'étant pas réalisés, le statut de l'ouvrage reste au stade « démarche engagée », et l'arrêté de prescriptions spécifiques remis par la DDTM validé. Les travaux sur de nombreux ouvrages tardent à démarrer, ceci étant dû à des problèmes de validation finale des études ou à la mise en place et à la recherche de financements.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on retrouve les observations faites précédemment avec plusieurs études et travaux qui se sont terminées sur le territoire et apparaissent en « démarche terminée ». Les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Cependant, 13 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages n'ont pas souhaité encore adhérer à la démarche et n'ont pas commencé à travailler sur l'aménagement ou la gestion de leur ouvrage.



**Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.**

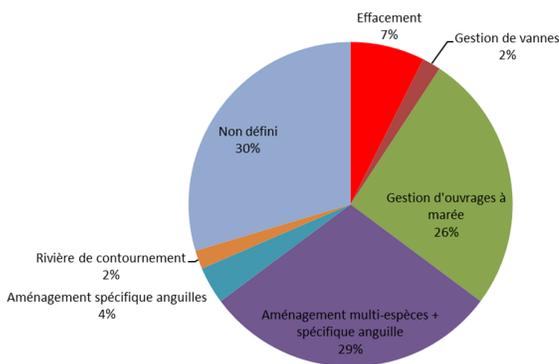
Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle. Dans les ouvrages dont le statut apparait comme démarche engagée, 5 ouvrages ont été finalisés cette année. Les travaux sont prévus sur les autres ouvrages identifiés comme « démarche engagée » et ils devraient avoir lieu dans les prochaines années.



**Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.**

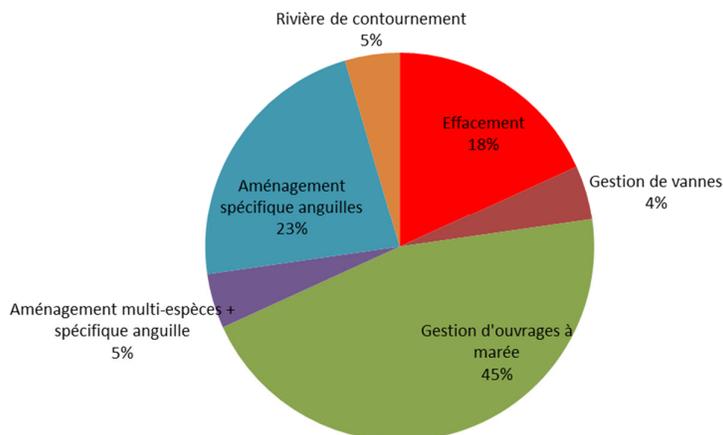
Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 17).

Type d'aménagement ou gestion pressenti sur les démarches engagées pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains



a)

Type d'aménagement ou gestion réalisés lors du rétablissement de la libre circulation (démarches terminées) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains



b)

**Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.**

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par les FDAAPPMA33 et 47 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants sont en cours sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. En Lot et Garonne, l'étude groupée a démarré en 2016 et traite d'une quinzaine d'ouvrages ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

Suite à la mise en place de la Loi Climat et Résilience, des orientations de gestion et d'aménagement ont perturbé de nombreuses études en cours et travaux prévus. Des réunions spécifiques organisées par la DDTM33 ont lieu régulièrement pour adapter les listes d'ouvrages aux nouvelles orientations légales.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou aux porteurs de projet. Cet appui technique intervient à différents niveaux, de la rédaction des cahiers des charges des études, au suivi des bureaux d'étude, au suivi des travaux, et à la mise en place des tests de gestion des aménagements proposés.

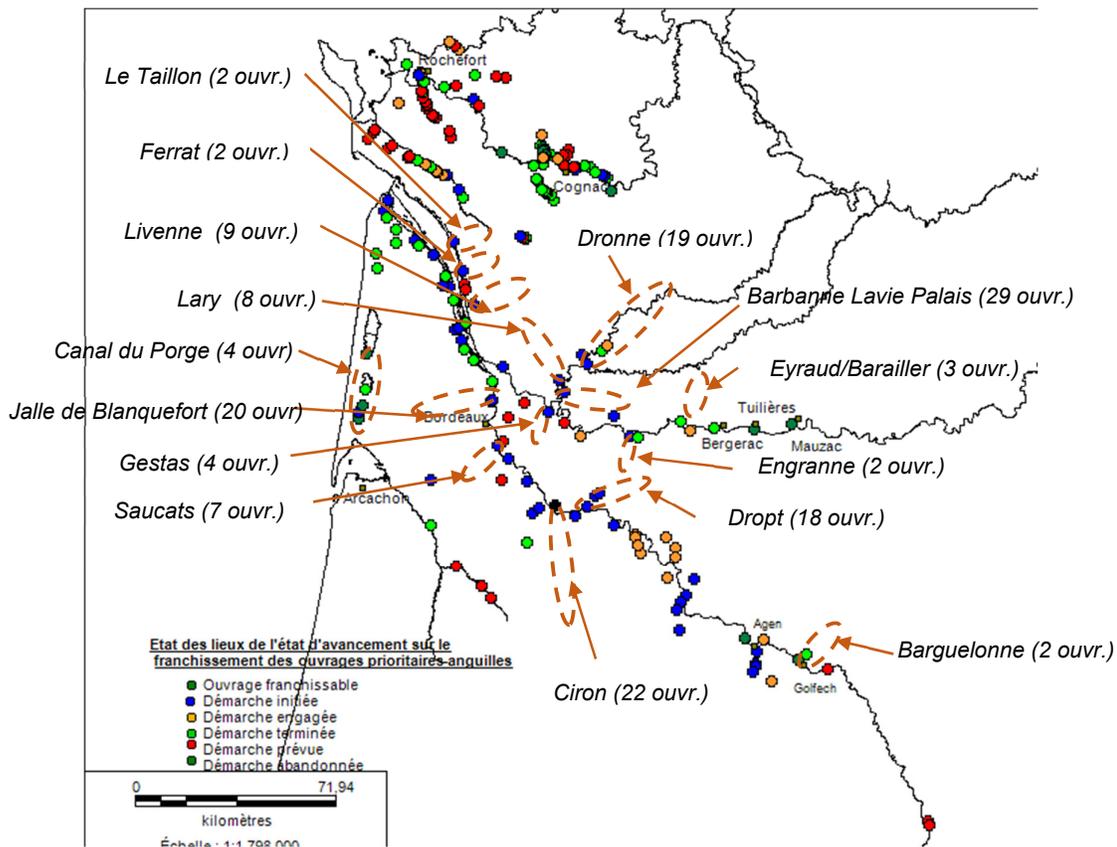
En juin 2017, la DDTM33 avait envoyé un mail à tous les gestionnaires d'ouvrages en Gironde, afin de les informer que MIGADO, au vu de son expérience sur les ouvrages à marée, était identifié comme le partenaires apportant son appui aux gestionnaires et à la DDTM33 sur la gestion des ouvrages à marée. L'OFB restait l'interlocuteur de la DDTM33 pour les moulins. MIGADO est donc l'interlocuteur privilégié de la DDTM33 lors des autorisations de prescriptions spécifiques des ouvrages et des gestionnaires lors des dépôts de dossiers d'aménagement ou gestion.

De nombreuses réunions et comités de pilotage ont eu lieu cette année sur différents secteurs, sur l'ensemble du territoire Garonne Dordogne.

Des comités de pilotages ont eu lieu afin d'avancer sur les problématiques de continuité écologique sur différents sites dont :

- 2 ouvrages à marée gérés par la Communauté des Communes de Montesquieu : Saucats et Eau Blanche
- Le démantèlement de l'ouvrage de La Trave sur le Ciron, étude portée par l'Etat (DREAL Nouvelle Aquitaine). MIGADO fait partie du COTECH à la demande de l'Etat.
- L'étude PDPG de la Pimpine, de l'Euille, du Mangaud et Grenet
- Le syndicat de l'Entre Deux Mers a lancé de nombreuses études sur les différents cours d'eau de son secteur.
- La Jalle de Castelnau, pour une modification de la gestion de l'ouvrage à marée et l'aménagement du Dessableur de Tiquetorte.
- Bordeaux Métropole pour la Jalle de Blanquefort

Les autres études en cours n'ont pas fait l'objet de réunion mais l'animatrice du groupe anguille est toujours en contact avec les Syndicats de bassins versants.



**Figure 15 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge**

## **2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

---

Tout au long de cette année 2021, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

### **2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise**

De nombreuses études d'état des lieux et diagnostics de bassins versants ou travaux sont en cours en 2021 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- SOCAMA, étude continuité sur le Despartins au niveau du Moulin de Poulet, sur l'ouvrage de Coutras, étude sur la Livenne
- ECOGEA, étude continuité écologique du Ciron.
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- UNIMA, étude de bassins versants de Ferrat et Chassillac
- AmEau Ingeniere, aménagement du dessableur de Tiquetorte
- IDE Environnement pour la mise en place de pontons sur la Garonne
- AQUABIO pour le suivi du pompage du Blayais à Galgon

### **2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages**

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin (cf. figure 15) ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

MIGADO est en contact constant avec de nombreux gestionnaires de bassins versants, dont :

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Alexandre Pellé : suivi de la mise en place des

- travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
  - Syndicat bassin versant Artigues Maqueline : Julien Laloubeyre, aménagement ouvrages sur Despartins
  - Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
  - SIAEBVELG, chargé de mission Frank Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge
  - Département de Charente Maritime : étude des bassins versants de Chassillac et Ferrat
  - Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort
  - SPIPA, test de gestion d'ouvrages à marée pour l'optimisation des milieux aquatiques sur la Presqu'île d'Ambes.
  - Le Département de la Gironde pour la définition et élaboration d'un protocole de suivi piscicole et hydraulique de l'impact du pompage du Blayais à Galgon.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Guillaume Botte, Syndicat de l'Entre Deux Mers (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, communauté des communes du Bergeracois (24)
- Cecile Poutous, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Alexandre Pellé, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Guéric Gabriel, technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).
- Gael Pannetier, SABV Dronne Aval (33, 24 et 17)

### **2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales**

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existantes sur différents thèmes.

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages. Ce travail est en cours de révision et de modification suite à la Loi Climat et Résilience.

Comme mentionné précédemment, la DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages en s'appuyant sur le travail réalisé par le bureau d'étude EGIS Eau.

### **2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI**

MIGADO fait également, en collaboration avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

### **2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM**

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenue co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle initialement prévu pour 3 ans s'est poursuivi à cause de l'impossibilité d'organiser les nouvelles journées anguilles prévues en 2020 ou 2021.

Les dernières journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Le nombre de participants (141 personnes) a été le plus important depuis le début de l'organisation des Journées anguilles du GRISAM. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants...), l'administration (Ministère, DREAL...), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations de gestion des poissons migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles... Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : [www.grisam-anguille-rouen-2018.com](http://www.grisam-anguille-rouen-2018.com).

En 2021, de nombreux échanges ont eu lieu entre les différents partenaires travaillant sur l'anguille en France. Des échanges avec le Museum National d'Histoire Naturelle ont eu lieu pour organiser en 2021 des ateliers thématiques. Les différents échanges ont permis d'identifier le besoin et la volonté d'organiser 2 ateliers :

- atelier biométrique afin d'uniformiser les prises de paramètres biométriques réalisées en France par les différents partenaires techniques (des stades pigmentaires à la prise des paramètres d'argenteure) ;
- atelier Flottang : de nombreux partenaires utilisent les flottang pour différents suivis. Le retour d'expérience des différents suivis mis en place permettrait de travailler sur l'efficacité des flottang, les classes de taille des individus capturés, etc...

L'atelier a été organisé le 25 novembre 2021. Le programme est joint en annexe de ce rapport. L'objectif de cette journée était d'identifier les apports et limites de l'outil Flottang dans la connaissance et la gestion de l'anguille européenne.

Christian RIGAUD (INRAE) a fait une introduction générale du contexte et présenter l'outil de manière globale, ainsi que les premières conclusions issues des premiers suivis.

Les différents porteurs de projets utilisant des Flottang ont ensuite présenté les suivis mis en place, en mettant en avant les avantages et inconvénients de l'utilisation de cet outil. Ont présenté des suivis :

- La FDAAPPMA59 (Elodie Fauconnet) : suivis dans le Département du Nord
- La FDAAPPMA80 (Maxime Archeray et Maxime Bonnyaud) : suivis sur la Somme.
- Fish-Pass (Fabien Charrier) pour le PNR Cotentin : suivis dans les marais du Cotentin et du Bessin
- INRAE (Aurélien FLESSELLE : programme ACOR, Oir (affluent de la Sélune)
- Bretagne Grand Migrateur (Laetitia Le Guron) et FDAAPPMA35 (Gwenaël Artur) : suivis réalisés en Bretagne
- LOGRAMI (Aurore Baisez et Denis Lafage) : retour d'expérience sur le Barre de Monts et Polder de Sébastopol
- Cellule Migrateurs Charente Seudre (Audrey Postic-Puivif – EPTB Charente, François Albert – MIGADO, Eric Buard – CAPENA) : retour d'expérience sur le bassin Charente Seudre
- MIGADO (Vanessa Lauronce) : retour d'expérience sur le bassin Garonne Dordogne
- Université de Perpignan (Raphael Lagarde, Elsa Amilhat, Gael Simon) : retour d'expérience sur la lagune Bages-Sigean.

Cette réunion a permis de standardiser le modèle, et les protocoles en lien avec l'utilisation des Flottang. Les partenaires ont permis d'échanger sur les avantages et inconvénients et de faire ressortir les protocoles qui divergent en fonction des objectifs recherchés.

L'outil flottang peut être utilisé :

- soit comme un piège pour accéder à des petits individus difficiles à capturer hormis avec des tamis en phase d'activité,
- soit comme un outil permettant de révéler la présence de ces petits individus sur un site donné,
- soit comme un outil permettant de suivre en aval d'un ouvrage, l'évolution de l'accumulation des petits individus en migration liée à une difficulté plus ou moins importante de franchissement.

Les différents objectifs auxquels le flottang peut répondre sont :

- Outil pour confronter des classes de taille observées sur une passe soumise à marée ou très aval sur un axe et celles capturées en pied de passe
- Outil de surveillance-alarme pour déclencher la mise en fonctionnement d'une passe ou d'actes de gestion d'une vanne littorale
- Outil pour cartographier la présence-absence des petites classes de taille à l'échelle d'un BV ou d'un axe
- Outil pour obtenir un indice d'accumulation au pied d'un ouvrage lié à une ou moins grande facilité de franchissement
- Outil pédagogique pour visualiser la présence des petits individus sur un site et se questionner sur leur devenir
- Outil d'observation en zone salée et/ou soumise à marée
- Outil de retrait /récupération des petites classes de taille avant travaux ou lors d'épisodes particuliers (assecs) en complément d'autres méthodes (pêche électrique et engins passifs)

Pour chaque objectif, la fréquence des relèves et le type d'analyse pouvant être réalisé sera différent. Les protocoles de description du milieu, et de biométrie ont également été standardisés. Cela permettra à tous les utilisateurs de Flottang d'appliquer le même type de protocole, ce qui permettra de pouvoir comparer les données au niveau national, ou à l'échelle d'un territoire.

Ce travail de réflexion autour d'un protocole est le même type de travail qui avait eu lieu lors de la définition des indicateurs d'abondance de l'anguille lors du programme INDICANG.

La synthèse de l'atelier est jointe en annexe 4 de ce rapport, ainsi que la présentation d'introduction, du programme et de la présentation faite par MIGADO.

### **3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI**

---

Deux groupes techniques anguilles du COGEPOMI ont été organisés au cours de l'année 2021.

Pour rappel le Groupe Technique anguille du COGEPOMI regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'espèce :

- la DREAL Nouvelle Aquitaine, en tant que secrétaire du COGEPOMI,
- MIGADO, en tant qu'animateur du Groupe Technique Anguille COGEPOMI
- l'EPTB Charente, CAPENA et MIGADO pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre,
- la FDAAPPMA17 en tant que maitre d'ouvrage du suivi des passes de Saujon et Saint Savinien
- les pêcheurs professionnels maritimes représentés par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine,
- les pêcheurs professionnels fluviaux représentés par l'AADPPEDG,
- la FDAAPPMA33 qui représente l'ensemble des FDAAPPMA du territoire COGEPOMI
- EDF
- OFB
- EPIDOR, en tant qu'animateur du groupe Migrateurs Dordogne
- SMEAG, en tant qu'animateur du Groupe Migrateurs Garonne
- Les pêcheurs amateurs aux engins, représentés par l'AADAPEFG
- INRAE
- AEAG

#### **3.1. Groupe Technique anguille de mars 2021**

Le Groupe technique anguille organisé en mars 2021 avait pour objectif de recueillir l'avis et évaluer les mesures prévues et proposées dans le cadre du futur PLAGEPOMI afin que le Groupe Technique anguille propose un avis au COGEPOMI. La fiche espèce bilan anguille a également été présentée, et les avis de chaque membre ont été recueillis afin d'avoir une fiche finalisée et validée par l'ensemble des membres.

Lors de ce groupe technique anguille, les financeurs ont été invités, afin de recueillir leur avis sur les différentes mesures proposées dans le cadre du prochain PLAGEPOMI et faire le lien avec les possibilités de financement.

Le relevé de discussion et les présentations faites en séance, ou documents de travail sont joints en annexe 5 de ce rapport.

#### **3.2. Groupe Technique anguille de septembre 2021**

Cette réunion, organisée tous les ans à l'automne, est la réunion financeurs du Groupe Technique anguille. Elle permet aux différents partenaires, maitres d'ouvrage des actions anguilles du PLAGEPOMI ou du PGA, de présenter les actions développées, les perspectives de l'année suivante, et les plans de financement envisagés.

L'ordre du jour de cette réunion était :

- Présentation et bilan des actions 2021,
- Perspectives 2022 et plans de financement,
- Bilan financier des actions anguilles 2021
- Présentation des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2022-2027, validées par le groupe anguille de mars et travaillées en comité de rédaction du PLAGEPOMI.

Le compte-rendu de cette réunion et les annexes sont joints en annexe 6 de ce rapport.

#### **4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI**

---

Le 14 octobre 2021, une séance plénière COGEPOMI a été organisée avec pour objectif la délibération autour de la proposition des nouvelles mesures du PLAGPEOMI 2022-2027. MIGADO y participait en tant qu'animateur du Groupe Technique anguille COGEPOMI et ainsi faire le lien avec les discussions et avis travaillés en groupe technique en mars et septembre 2021.

La convocation à cette réunion et le compte-rendu sont joints en annexe de ce rapport.

## CONCLUSION

---

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation. De nombreuses avancées ont pu être mises en évidence.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicats de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2021 a permis de poursuivre les avancées sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là. Les avancées et aménagements concrets ont peu évolué en 2021, les études étant terminées, et en attente de validation par les services de l'Etat. Les travaux mettent du temps à démarrer, des appels d'offre devant être lancés par les maitres d'ouvrages pour trouver les opérateurs adéquats et les montages financiers devant être mis en place.

La position de MIGADO est confirmée également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. En 2021, un atelier Flottang a été organisé et a permis de définir un protocole de travail et des objectifs communs lors de l'utilisation de ces outils. Cela amènera de la cohérence aux différentes actions développées en France et permettra d'homogénéiser les données et faire une analyse globale à l'échelle nationale.

Le Groupe technique anguille s'est réuni en mars 2021 et en septembre 2021 afin de travailler sur les mesures du PLAGEPOMI 2022-2027, et de participer à la rédaction u PLAGEPOMI et des fiches espèces.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce. L'ensemble des données anguilles récoltées par les partenaires du territoire COGEPOMI sont rassemblées afin d'être valorisées au niveau national dans le cadre du Plan de Gestion Anguille.

## **ANNEXES**

---

**ANNEXE 1**

### 3.3 ANGUILE EUROPEENNE

#### 3.3.1 Objectif de la conservation de l'espèce et échelles de gestion

L'anguille européenne fait l'objet de beaucoup d'attentions tant au niveau local, régional, national qu'au niveau européen. Elle représente à la fois un élément important du patrimoine biologique de nos milieux aquatiques continentaux et une ressource halieutique pour les pêcheurs professionnels. Elle est aussi appréciée des pêcheurs amateurs aux engins ou aux lignes.

L'évolution de son abondance est jugée alarmante au niveau européen depuis plusieurs décennies, la communauté scientifique s'accordant à la considérer comme en dehors de ses limites de sécurité biologique au moins depuis le début des années 2000.

Compte tenu de son caractère panmictique (une seule population), c'est un règlement européen R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007 qui a initié un programme de reconstitution du stock et fixé les objectifs à atteindre par les différents Etats accueillant l'espèce.

Dans ce cadre, en France, un plan national de gestion a été mis en place début 2010. Les mesures qu'il prévoit sont mises en œuvre dans neuf unités de gestion dont celle regroupant les bassins de la Gironde-Garonne-Dordogne, de la Charente, de la Seudre et de la Leyre. Cette dernière correspond au territoire du Cogepomi étendu sur quelques zones maritimes (bassin d'Arcachon, pertuis charentais) et réduit dans les parties amont non accessible pour l'anguille

Dans le cadre du plan anguille français, les résultats provenant de ces différents bassins versants sont donc analysés à l'échelle de cette unité de gestion. Ces données concernent à la fois la surveillance de l'espèce et de son évolution locale et la mise en œuvre d'actions visant à identifier et à réduire les principaux impacts sur l'espèce.

#### 3.3.2 Données disponibles et outils d'observation en place

Plusieurs sources de données permettent de suivre l'évolution de l'abondance de l'espèce au sein du territoire du COGEPOMI :

- Recueil ou évaluation des captures (civelles et/ou anguilles jaunes) des pêcheurs professionnels, des pêcheurs amateurs aux engins et des pêcheurs à la ligne : CNPMM, CRPMM Nouvelle-Aquitaine, AADPPEDG, CDPMM17, INRAE, OFB, MIGADO, Conseil-Départemental de la Charente-Maritime, Cellule Migrateurs Charente Seudre et DIRM,
- Suivi des passages au niveau des stations de Tuilières (Dordogne) et de Golfech (Garonne) installées au niveau des dispositifs de franchissement des aménagements hydroélectriques d'EDF depuis la fin des années 80 (suivi MIGADO). Ces ascenseurs multi-spécifiques ont été complétés par des passes spécifiques «anguille» sur Tuilières (1997) et Golfech (2002).
- Suivi des passages au niveau de stations de contrôle : la passe de Monfourat (2010, Dronne) avec mise en place d'une passe anguille en 2012 (suivi MIGADO), la passe à poissons de Crouin (2010, aval Cognac, Charente) suivie par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, la passe spécifique de Ribérou (2009, Saujon, Seudre) et la passe spécifique de Saint-Savinien (2019, Charente) suivie par la FDAAPPMA 17, la passe spécifique du Pas du Bouc (2008, Canal des Etangs-Lacs Médocains) suivie par la FDAAPPMA 33,

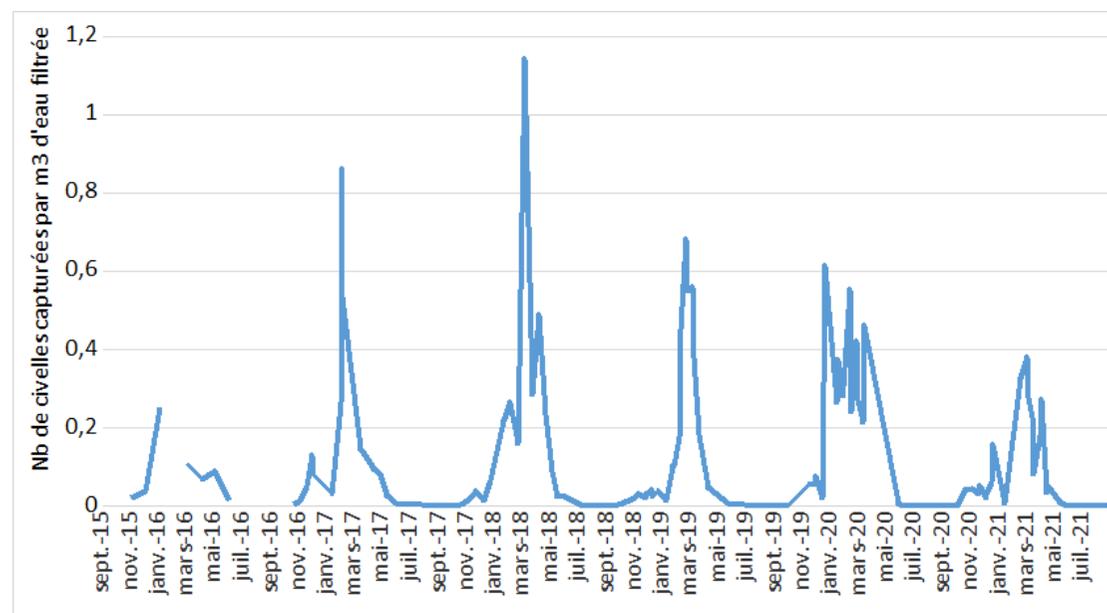
- Suivi des migrations au niveau de la station de contrôle de la dévalaison sur le Canal des Etangs, au niveau de Batejin, suivi par MIGADO depuis 2018.
- Réseaux de stations suivies par pêche électrique soit dans le cadre d'une surveillance générale des peuplements piscicoles (réseaux nationaux OFB RCS-RHP, réseaux des Fédérations de pêche), soit dans le cadre du réseau de caractérisation de la population d'anguilles jaunes des bassins de l'UGA Garonne dans le cadre du Plan de Gestion Anguilles sur le territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et affluents Arcachon (MIGADO).
- Réseau de suivi de la répartition des jeunes anguilles (moins de 10 ou 15 cm) en pied d'obstacles. Mise en œuvre sur le bassin Gironde Garonne Dordogne (MIGADO) et sur les bassins de la Charente et de la Seudre (Cellule Migrateurs Charente Seudre), il vise la progression des jeunes anguilles le long des axes majeurs ou de leurs tributaires. Il permet également d'évaluer l'impact des ouvrages ou l'efficacité des aménagements mis en place le long d'un axe de migration.
- Suivi du flux entrant de civelles dans l'Estuaire de la Gironde tout au long de l'année (2015, MIGADO) permettant d'avoir des informations sur l'évolution du recrutement estuarien, en partenariat avec l'AADPPEDG, et le CRPMEM.
- Suivi des anguilles dans le cadre de la réhabilitation des fossés à poissons de la Seudre en partenariat avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.
- Suivi de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les marais annexes de l'Estuaire de la Gironde.
- Suivi de la dévalaison des anguilles argentées le long du canal des Etangs (Batejin 2018) en lien avec la gestion des niveaux d'eau des Lacs Médocains, (MIGADO, FDAAPPMA33, INRAE) ; ce programme permet d'avoir des informations sur les paramètres de dévalaison des anguilles, mais également sur les caractéristiques des individus et leur état sanitaire.
- Evaluation des actions de transferts de civelles en application de la stratégie expérimentale « repeuplement » du plan national de gestion de l'anguille, avec le CRPMEM, AADPPEDG, ARA France. L'analyse des anguilles dévalantes des lacs médocains permettra également de renseigner sur l'efficacité des repeuplements (INRAE).

### 3.3.3 Etat du stock

#### A - Niveau de recrutement

Comme sur l'ensemble du littoral atlantique, la capture totale de civelles dans le système fluvio-estuarien de la Gironde-Garonne-Dordogne s'est effondrée sur les 30 dernières années passant de 430 tonnes en 1979-1980 à 3,5 T en 2008-2009. Sur cette même période, on constate dans les divers estuaires un abandon progressif des zones amont de pêche et une concentration de l'exploitation au pibalour et au tamis poussé dans les zones aval. Jusqu'en 2009, en l'absence de gestion par quotas, les captures par unité d'effort de ces métiers traduisent de manière concordante une chute de l'abondance des civelles par rapport aux observations de la fin des années 70 dans ces mêmes sites (chute environ d'un facteur 20 en Gironde pour la capture par sortie de pêche des pibalours).

Le suivi du flux entrant de civelles depuis 2015 permet d'avoir une vision qualitative de l'évolution du flux entrant mis en parallèle avec les captures des pêcheurs professionnels.



*Suivi du flux entrant de civelles dans l'estuaire de la Gironde : site de Despartin (source : MIGADO)*

Le suivi du flux entrant des civelles dans l'Estuaire de la Gironde montre une légère tendance à l'augmentation de manière globale de 2015 à 2020 de la quantité de civelles en migration. Des pics peuvent être observés pendant la période de pêche civelles, de novembre à avril.

### **B - Niveau de présence de l'anguille jaune en zone estuarienne**

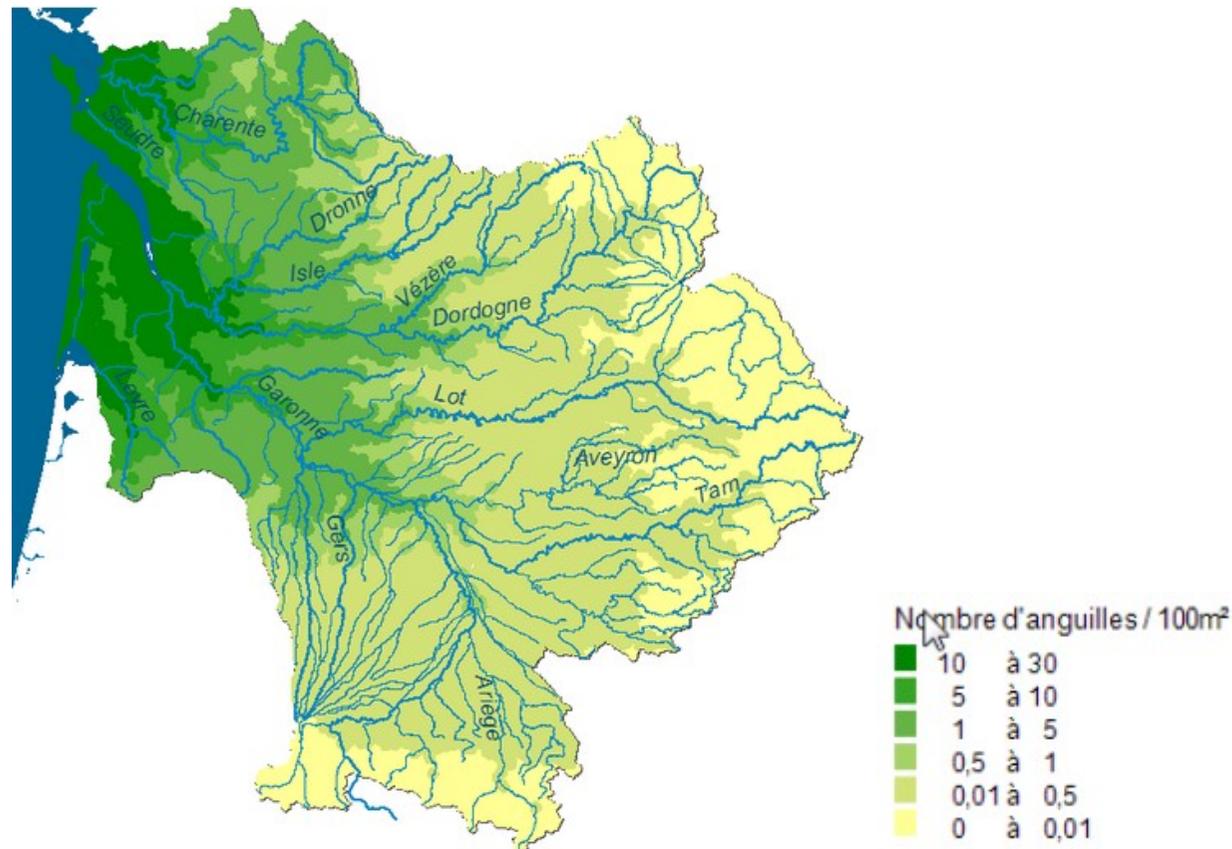
Pour la même période (1980-2009), les captures professionnelles d'anguilles jaunes aux nasses dans l'estuaire de la Gironde ont chuté d'un facteur 25, mais avec une chute très significative de l'effort de pêche déployé associée à une réduction des zones favorables de pêche aux nasses. La quasi-totalité des captures révèle des tailles individuelles comprises entre 30 et 50 cm.

De nombreuses observations ont été faites, faisant penser à des augmentations de densités de jeunes anguilles dans l'Estuaire de la Gironde. Cependant aucune étude n'a pu corroborer cette impression sur le territoire estuarien.

### **C - Niveau de présence dans les bassins versants (hors estuaires)**

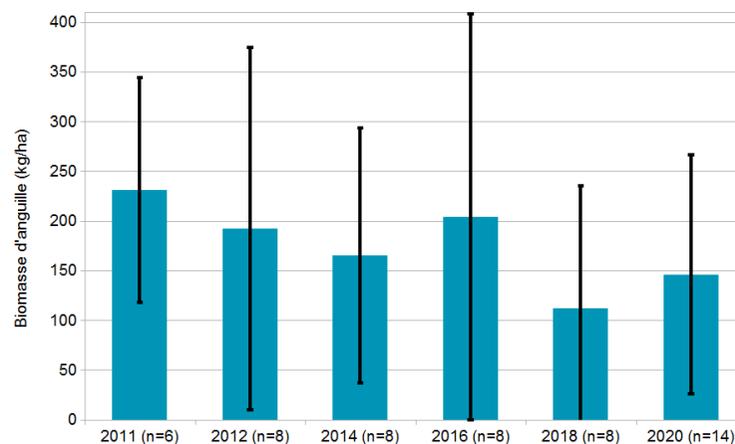
Les données des réseaux OFB permettent d'avoir une idée grossière de la répartition des individus dans chacun de ces bassins. L'espèce apparaît principalement présente dans les parties aval de chacun des bassins versants du territoire du COGEPOMI.

Sur la Charente et la Seudre, l'analyse par l'OFB et l'EPTB Charente de ces données de pêches électriques révèle pour les individus de moins de 30 cm, un recul de colonisation de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres entre les années 1988-1989 et 2007-2008.



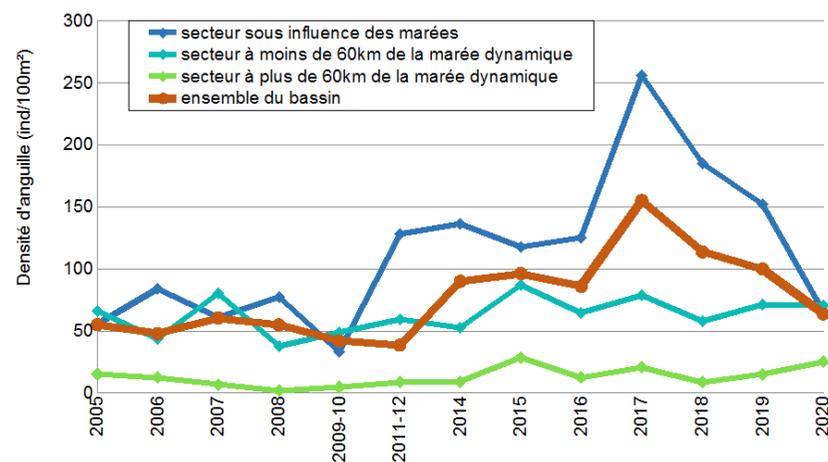
*Estimation des densités en anguille jaunes dans le territoire du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre : approche par modélisation « Eel Density Analysis » (source : Briand C., Beaulaton L., Chapon P., Drouineau H., and Lambert P. 2018. Eel density analysis (EDA 2.2.1). Escapement of silver eels (*Anguilla anguilla*) from French rivers. 2018 report. ONEMA EPTB Vilaine, La Roche Bernard.)*

Dans les zones de marais salé de la Seudre, le suivi réalisé par la Cellule Migrateurs Charente Seudre depuis 2010 montre une stabilité des densités d'anguilles jaunes, autour de 180 kg/ha. Les captures d'anguilles se font par pêche passive au verveux double nasse de maille homogène 6 mm en juin tous les 2 ans sur un pool de 6 à 8 fossés à raison d'1 verveux par 100 m linéaire de fossé sur 1 nuit.



*Biomasse d'anguilles jaunes (kg/ha) en fossés à poissons des marais salé de la Seudre estimée d'après de pêches printanières au verveux (Source : Cellule Migrateurs Charente Seudre)*

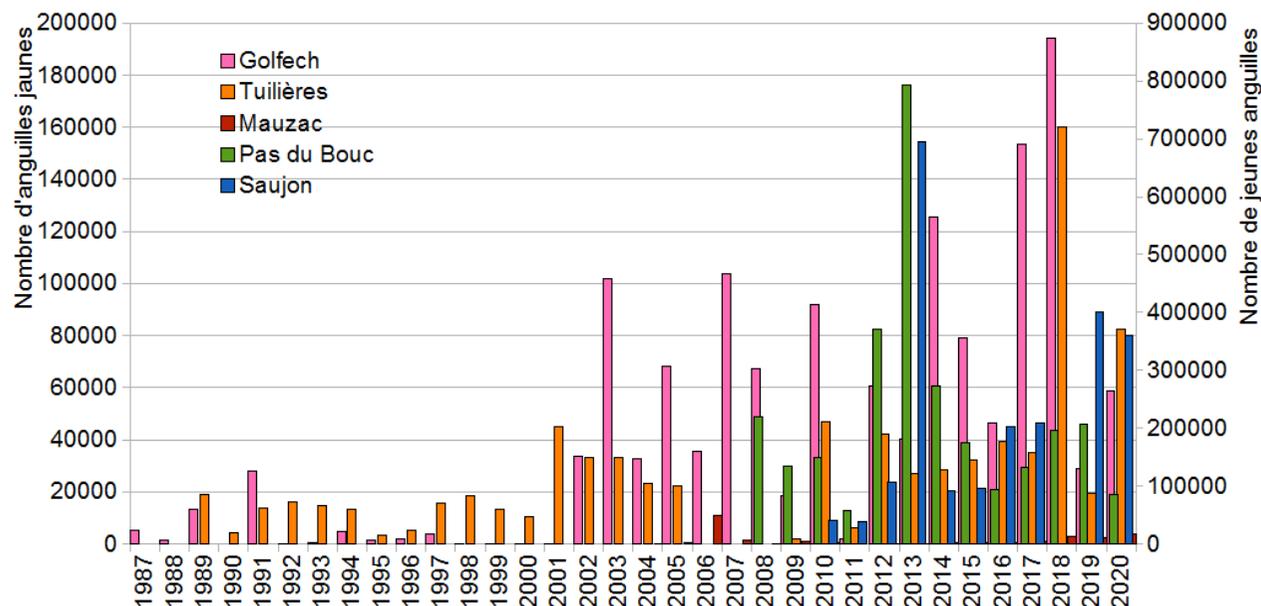
Sur le territoire Garonne Dordogne, les densités ont fortement augmenté de 2013 à 2017. On constate ensuite une diminution des densités de jeunes anguilles, principalement dans les secteurs très aval, soumis à marée. Sur les secteurs plus amont, les densités continuent à légèrement augmenter.



*Densités des anguilles en pied d'obstacle sur le bassin Garonne Dordogne (Source : MIGADO)*

## D - Surveillance ciblée de la migration de colonisation des bassins versants

### Stations de contrôle



Comptages des anguilles aux stations de contrôle. Echelle de gauche pour Golfec (Garonne), Tuilières et Mauzac (Dordogne), échelle de droite pour Pas du Bouc (canal des étangs) et Saujon (Seudre) (sources : MIGADO, FDAAPPMA Gironde et Charente-Maritime, Cellule migrants Charente Seudre)

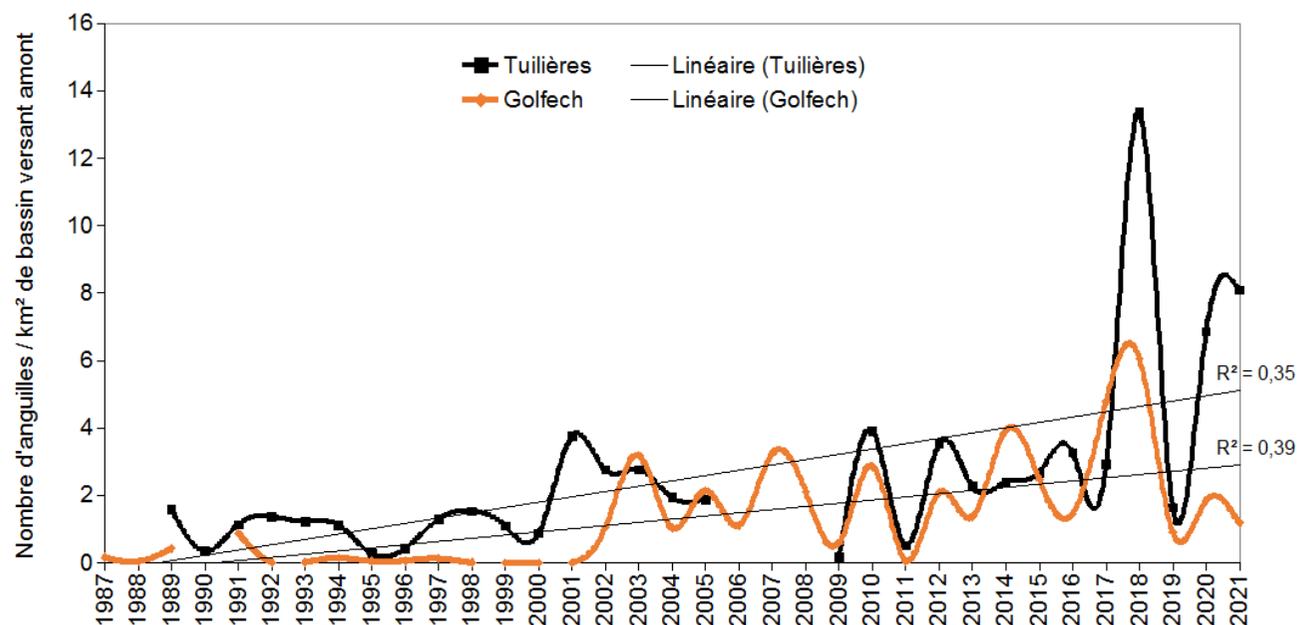
Les suivis réalisés au niveau de Tuilières (deuxième ouvrage sur la Dordogne) et Golfec (premier ouvrage sur la Garonne) mettent en évidence que :

- les niveaux de passage observés (maximum de 194.000 anguilles sur le site de Golfec et de 160.000 à Tuilières) correspondent à un ratio faible par rapport à la taille des zones en amont de ces ouvrages (maxi de 4,8 à 13 indiv./km<sup>2</sup> de bassin versant amont, c'est-à-dire à la surface en eau potentiellement accessible en amont de ces ouvrages).
- les passes spécifiques présentent une bien meilleure efficacité que les ascenseurs.

Les variations inter-annuelles sont très importantes, les migrations dépendant fortement des conditions hydro-climatiques. On observe cependant une tendance à l'amélioration de la population d'anguille, plus régulière sur la Garonne. Cela est certainement dû aux conditions hydrauliques, avec

une artificialisation plus importante de la Dordogne, et un manque plus marqué des conditions de migrations optimales pour l'espèce. En effet, l'analyse du couple température/ débit a permis de mettre en évidence des conditions optimales de migration pour les individus.

Cette augmentation peut également s'expliquer par une augmentation ces dernières années du flux entrant de civelles dans l'Estuaire.



*Evolution des quantités d'anguilles par unité de surface de bassin versant amont, observées au niveau des stations de contrôle de Tuilières (Dordogne) et Golfech (Garonne) (Source : MIGADO)*

La station de Crouin, sur la Charente, sans passe spécifique anguilles, ne permet pas de dénombrer de façon exhaustive les passages d'anguilles en raison d'un échappement important par le seuil fixe et d'une détection incomplète des passages effectifs des plus petits individus. Cependant, les détections à la vitre permettent de montrer un passage généralement compris entre mai et juillet en lien avec la hausse de la température de l'eau. En 2019, la taille moyenne des anguilles mesurées est de 15,7 cm avec des valeurs allant de 7 cm à 62 cm. 82% des anguilles mesurées étaient inférieures à 16 cm.

L'examen des tailles observées à ces différentes stations de contrôle, situées à des distances variées des limites de marée, montre bien l'évolution de la caractéristique des migrants le long des axes de migration.

Taille moyenne des anguilles observées sur les stations de contrôle. (Sources : MIGADO, FDAAPPMA17, FDAAPPMA33)

	Distance à la limite de marée	Taille moyenne des individus	< 15 cm (% en nombre)	15 à 30 cm (% en nombre)
Saujon (Seudre)	0 km	6,7 cm	~100 %	<0,1%
Saint Savinien (Charente)	0 km	Mise en service en 2020		
Crouin (Charente)*	19 km	22 cm	29,30 %	54,90 %
Pas du bouc (Canal des étangs)	7 km	7,3 cm	99,7 %	0,3 %
Monfourat (Dronne)	9 km	11,6 cm	74%	26%
Tuilières (Dordogne)	51 km	16,8 cm	48 %	51 %
Golfech (Garonne)	130 km	21,8 cm	8,7 %	88,00 %

\* passe non spécifique « anguille »

De plus, sur les sites les plus amont on constate une diminution de la taille moyenne des individus d'une année sur l'autre. Sur le site de Golfech, en 2013, la taille moyenne était de 25,2 cm, et elle était de 21,8 cm en 2020 et sur le site de Tuilières, la taille moyenne est passée de 22 cm 2013 à 16,8 cm en 2020. Cet abaissement des tailles moyennes tend à révéler une évolution des caractéristiques du flux dans sa vitesse de propagation, à mettre en relation probable avec l'amélioration des conditions de migration plus favorables. Couplée avec l'augmentation des quantités d'anguilles, cela met en évidence un recrutement fluvial meilleur.

Chaque année, il apparaît une fenêtre de migration de 3-4 mois (mars-juin pour les sites aval, mai à août pour les sites plus amont) avec un rythme et une intensité de passage très liés aux conditions hydro-climatiques.

### **Suivi du front de répartition des jeunes individus**

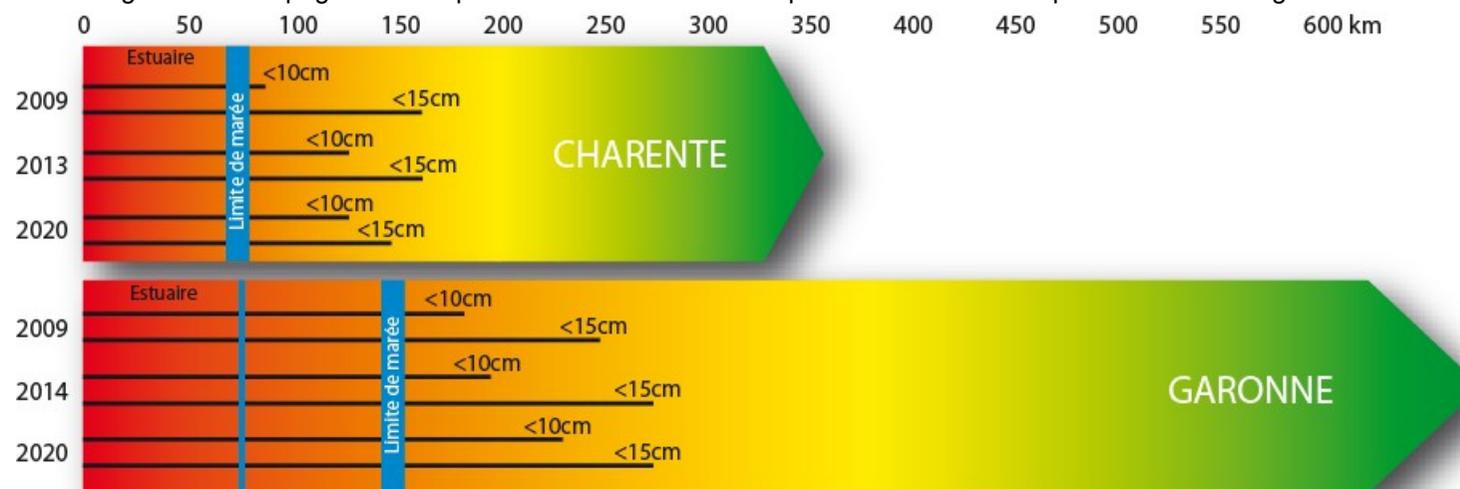
L'observation régulière des effectifs en migration sur les passes situées très en aval, mais hors de la zone soumise à marée permet de suivre l'évolution du recrutement fluvial (échappement estuarien) dans les bassins concernés. Mais sur les axes dépourvus de tels points d'observation, les jeunes migrants sortant de l'estuaire et colonisant le réseau fluvial ne faisaient l'objet d'aucun suivi particulier jusqu'à il y a peu.

Les pêches électriques ciblées mises en place par l'association MIGADO au pied de petits ouvrages depuis 2005 sur des tributaires de Garonne et de Dordogne et depuis 2009 par la Cellule Migrateurs sur la Charente et la Seudre comblent cette lacune avec deux objectifs :

- évaluer de manière indirecte l'évolution de l'intensité du recrutement fluvial au fil des années. Lorsque le recrutement fluvial est important, les anguillettes de moins de 15 cm sont observées plus loin à l'amont sur l'axe de migration. Les données recueillies dans les années 2000 qui correspondent à de faibles recrutements en estuaire, serviront donc de références pour suivre l'embellie espérée de l'abondance locale de l'espèce. Sur la Garonne, en l'absence complète d'ouvrages jusqu'à Golfech, les suivis 208-2020 révèlent que l'on a une chance sur deux d'observer des individus de moins de 15 cm sur un site d'échantillonnage situé à environ 120 km de la limite de marée. Sur l'axe Charente, avec un premier

ouvrage (Saint-Savinien-sur-Charente) très partiellement submergé par les fortes marées à 45 km de l'Océan et deux autres ouvrages situés à 80 et 100 km de l'Océan, ce point caractéristique se situe à 60 km de la limite moyenne de marée (Chaniers). Entre 2013 et 2019, ce point est resté à 74 km de la limite de marée dynamique.

- évaluer le niveau de contraintes exercé par les ouvrages le long des axes de migration (blocage plus ou moins partiel). En observant l'évolution du niveau de présence des différentes classes de taille au pied des ouvrages successifs sur un axe, cette stratégie de suivi permet d'identifier les points de blocage et d'accompagner en temps réel les actions réalisées pour améliorer la transparence des ouvrages.

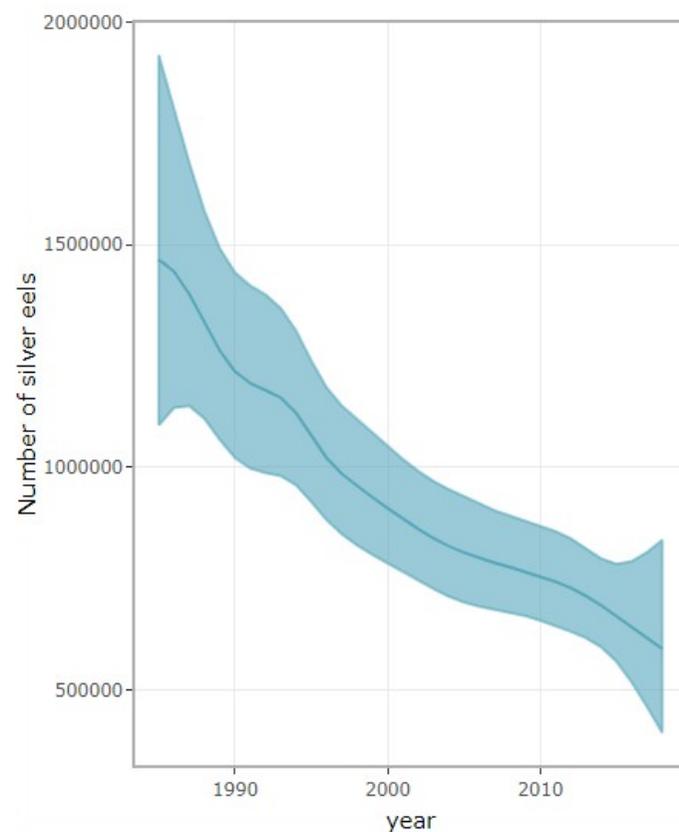


*Evolution du front de répartition des anguilles de moins de 10 ou 15 cm dans les sous-bassins Charente et Garonne (sources : MIGADO ; Cellule migrants Charente-Seudre)*

### E – Estimation de la production d'anguilles argentées

Le modèle EDA (Eel Density Analysis) extrapole les caractéristiques des anguilles recueillies lors des relevés par pêche électrique au reste du bassin en tenant compte des variables dérivées des caractéristiques des segments de rivière, c'est-à-dire la distance à la mer, la hauteur cumulée des barrages en aval, etc., prédisant ainsi les densités d'anguilles et la migration argentée à partir des eaux continentales.

Les résultats présentés ici sont issus d'un outil de visualisation conçu dans le cadre du programme Sudoang.



*Evolution des quantités d'anguilles argentées produites dans le territoire de l'Unité de Gestion de l'Anguille Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre. Estimation en application du modèle Eel Density Analysis (source : VISANG programme Sudoang)*

### 3.3.4 Qualité des habitats et état sanitaire des individus

L'anguille est observée dans tous les types de milieux et il semble donc difficile de lui définir un habitat préférentiel. Une forte relation existe entre la qualité générale des milieux et celle des individus qui y effectuent leur croissance (contamination chimique, niveau d'infestation par les parasites, mycoses, nécroses, ulcères, etc.).

Or l'essentiel des populations d'anguilles se trouve actuellement dans la partie aval des bassins versants, zone où la qualité générale des habitats est souvent la plus altérée. Le contact important de l'anguille avec les sédiments qui piègent et concentrent de nombreux polluants (métaux lourds, PCBs, phytosanitaires, hormones, etc.), sa phase de croissance longue (4 à 20 ans voire plus) et le stockage de graisses avant sa migration de reproduction renforcent encore la sensibilité de cette espèce à la dégradation de la qualité de ses milieux de vie dans les bassins versants.

Sur les différents bassins, l'état sanitaire externe des anguilles a été suivi par les opérateurs de terrain selon la méthodologie et le code pathologique défini par Girard P. et Elie P. en 2007.

Trois problèmes majeurs ressortent de ces observations :

- Présence très significative d'*Anguillicola crassus*, parasite de la vessie natatoire fragilisant l'individu et pouvant mettre en cause son aptitude à migrer en profondeur, en particulier au cours de la migration océanique de reproduction.
- le parasite *Ichtyophthirius* provoque à tous les stades, la maladie «des points blancs». Le développement de ce protozoaire n'entraînerait pas la mort mais un retard significatif de croissance. Il pourrait être lié à un «stress physiologique» des individus notamment en phase d'attente en pied d'obstacles.
- des infestations par des Myxo ou Macro-sporidies provoquant des kystes au niveau des branchies ont été mises en évidence sur différents sites. L'impact est encore mal cerné avec une fragilisation générale de l'individu et une gêne respiratoire pouvant aller jusqu'à provoquer la mort. D'une manière générale, cette infestation est observée sur des secteurs à faible renouvellement d'eau (étangs, marais, estuaires confinés).

Sur le bassin Garonne Dordogne, 4,1% des anguilles capturées entre 2013 et 2020 dans le cadre du réseau spécifique « jeunes » anguilles sont atteintes d'une des pathologies définissant l'indicateur (DELT = 4 pathologies majeurs Déformation, Erosion, Lésion, Tumeurs) et 4,3% sur le bassin de la Charente, ces niveaux correspondant à un état sanitaire global jugé détérioré. Il est de 4,1% sur la Seudre amont, état qualité de précaire, et inférieur à 1% en aval de la Seudre (marais salés), niveau défini comme « bon ».

Une étude sur la contamination en polychlorobiphényles (PCB) des anguilles du système fluvio-estuarien de la Gironde (Budzinski et al, 2006) observait une forte imprégnation en PCB des anguilles de l'estuaire de la Gironde dès les premières classes d'âge, taux pouvant poser problème sur la migration de reproduction, sur la reproduction elle-même et sur la qualité des spécimens qui en sont issus (oeufs et larves).

Ces niveaux de contamination peuvent également poser problème vis-à-vis de la santé humaine, une surveillance régulière a été mise en place au niveau national par l'ANSES sur des secteurs variant d'une année sur l'autre. Ce suivi a débouché sur une interdiction de consommation de l'anguille en raison de risques sanitaires jugés importants sur l'Estuaire de la Gironde, la Garonne et Dordogne aval en fonction de la taille des anguilles concernées. Un nouvel avis de l'ANSES a conduit à la levée en 2016 des interdictions de consommation des anguilles dans le bassin Adour Garonne. Cet avis prend en compte l'ensemble des résultats d'analyse de la contamination des poissons à l'échelle nationale sur 10 ans mais aussi les suivis de taux de contamination des consommateurs.

### 3.3.5 La problématique montaison/dévalaison

Répartis sur l'ensemble du bassin, de nombreux obstacles à divers usages (hydroélectricité, irrigation, moulin, réserves d'eau, pisciculture...) ou sans usage direct exercent des impacts importants sur les migrations et les déplacements des anguilles.

## A - Impacts sur la montaison

Les obstacles peuvent tout d'abord retarder, réduire voire interdire l'accessibilité à certaines portions des bassins versants. Ils entraînent également des accumulations plus ou moins importantes en pied d'obstacles, accumulations synonymes de risques de surmortalités par prédation, compétition alimentaire, braconnage, développement de parasites.

Les premiers ouvrages situés soit sur les affluents des axes principaux, soit dans les parties aval des axes majeurs commandent l'accès à un très important linéaire et sont en contact avec les plus fortes présences de migrants potentiels à l'échelle du bassin versant. C'est le cas notamment des ouvrages à la mer souvent peu transparents pour l'anguille et situés soit à l'entrée de marais littoraux ou de marais annexes d'estuaire soit dans l'estuaire lui-même.

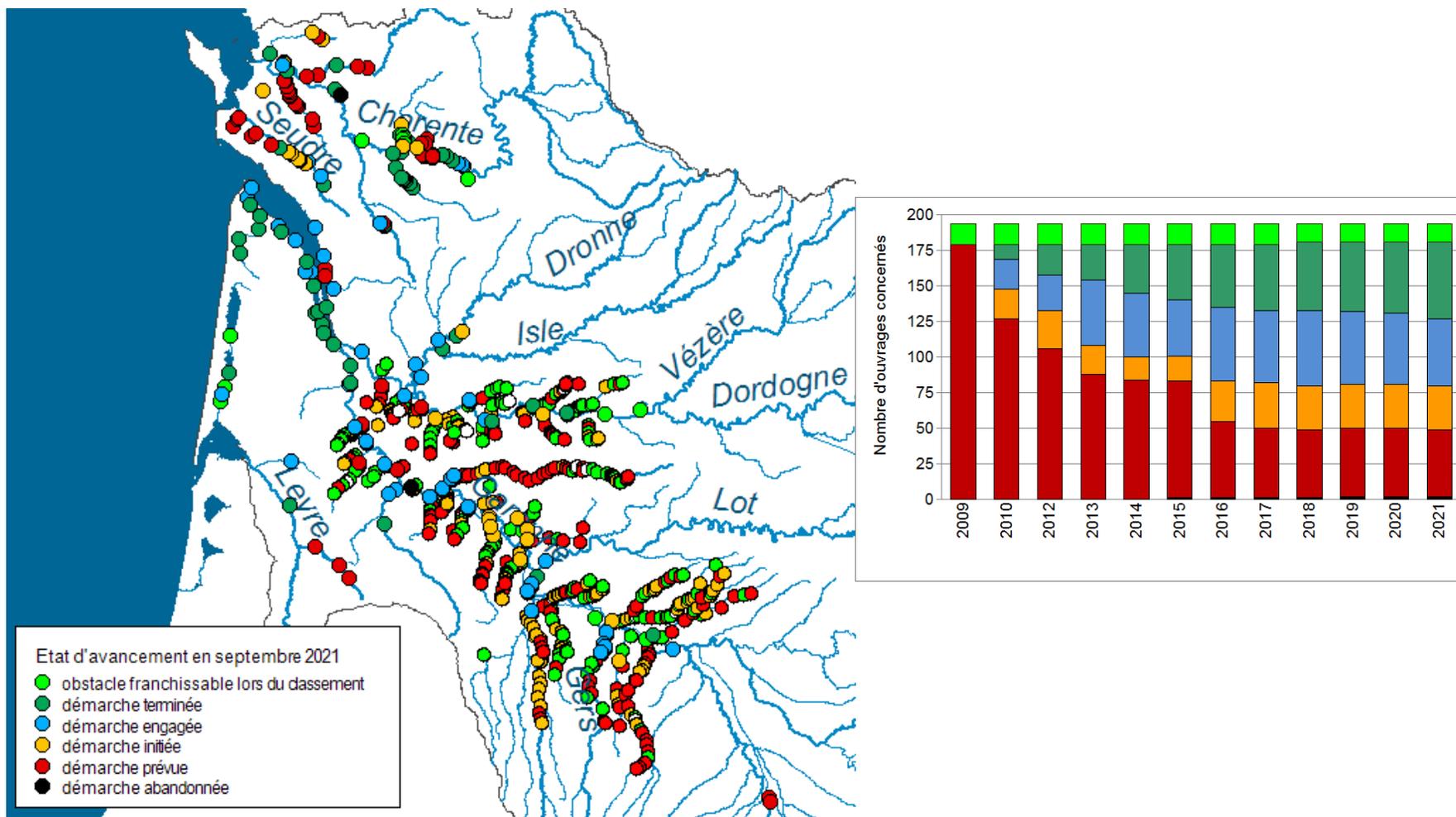
Les différents partenaires techniques, maîtres d'ouvrages et gestionnaires des bassins versants se sont organisés autour de cette problématique de montaison. Une zone active correspondant à la présence observée de jeunes individus (moins de 30 cm) a été identifiée et depuis 2009, un programme d'aménagement et/ou de modification de gestion d'une partie de ces ouvrages a été initié. Dans le cadre du Plan de Gestion Anguille (PGA), 192 ouvrages ont été identifiés comme prioritaire pour l'anguille, formant ainsi la ZAP Anguille (zone d'actions prioritaire).

Les ouvrages de la ZAP anguille sont aujourd'hui concernés par les obligations réglementaires liées à l'application de l'art. L214-17 du code de l'environnement imposant aux propriétaires d'obstacle de permettre le franchissement de celui-ci à la montée et à la descente.

Des tests d'aménagement et gestion des ouvrages à marée ont été développés par MIGADO sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde et par le Pôle éco-hydraulique sur le Canal de Charras, en collaboration avec les gestionnaires ou Syndicats de bassins versants et la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin de permettre grâce à des systèmes de gestion simple, rustique et autonome, la migration de civelles au niveau de ces ouvrages sans entraîner d'impact sur les secteurs amont. Les systèmes testés vont de l'effacement d'ouvrages, à la gestion de vantelles, mise en place de raidisseurs ou de cales en bois. L'ensemble de ces systèmes ont montré leur efficacité (multiplié par 20 ou 30 les densités d'anguilles en amont), et n'entraînent aucun impact sur les usages (inondation, salinité, matière en suspension...). Maintenant que ces systèmes sur les ouvrages à marée ont montré leur preuve, ils ont été mis en place sur de nombreux sites, permettant aux civelles de reconquérir les territoires de marais adjacents.

La restauration de la continuité écologique sur les ouvrages à marée a fait l'objet d'une attention particulière conduisant à la mise en œuvre de solution dans des délais assez rapides. Sur 29 ouvrages de l'estuaire de la Gironde, en quatre ans (entre 2010 et 2013) 23 démarches ont été engagées ou terminées. En 2020 il subsiste 2 ouvrages seulement sur lesquels une action doit être encore lancée.

Sur les ouvrages plus amont, non soumis à marée de nombreuses études ont été mises en place et ont permis l'arasement de certains ouvrages, la gestion de vannes de moulin selon un calendrier adapté à la migration, ou la mise en place de systèmes de franchissement spécifiques. Le nombre d'obstacles ayant été aménagés, ou qui le seront prochainement a fortement augmenté.



Localisation en 2021 et état d'aménagement des ouvrages de la zone d'action prioritaire identifiée dans le cadre du Plan de gestion Anguille. Evolution depuis l'état initial 2009 et jusqu'à 2021 des actions et aménagements (sources : MIGADO)

## B - Impacts sur la dévalaison

L'impact à la dévalaison se traduit par des dommages sur les poissons qui transitent par les turbines. Le taux de mortalité « calcul » pour les turbines doit être complété par une estimation du « taux d'échappement », c'est-à-dire la proportion de poissons susceptibles, en fonction de l'hydrologie et du débit turbiné, de franchir l'aménagement par le barrage. En fonction de l'impact global résultant de ces 2 facteurs, on envisage alors des mesures pour faciliter la dévalaison. Ceci impose de prendre en compte les deux problématiques de migration au niveau de chaque ouvrage, un individu à qui l'on permet de coloniser la zone amont devant pouvoir dévaler sans dommage quelques années plus tard.

Ainsi, sur le cours de la Charente, 25 turbines et 136 barrages ont été recensés. Deux types de turbines sont observés, soit des turbines Francis pour des chutes moyennes (la plus répandue), soit des turbines Kaplan pour des faibles chutes ou au fil de l'eau. La station de comptage de Crouin permet chaque année de filmer des individus en dévalaison. Les comptages ne sont pas exhaustifs mais permettent d'avoir une idée de la période de dévalaison.

Au cours des dernières années, des tests d'aménagement ou de gestion pour minimiser ces mortalités ont été effectués. Au niveau de l'usine hydroélectrique de Tuilières par exemple sur la Dordogne, des tests d'arrêt de turbinage en période de dévalaison sont en cours, accompagnés par des suivis en amont du système du rythme de dévalaison des anguilles. Sur le site de Golfech, des tests ont également été développés ces dernières années, afin d'appréhender la dévalaison des anguilles sur le site, et anticiper les moyens de gestion pouvant être mis en place afin de réduire l'impact sur les individus dévalants. Sur des microcentrales, comme par exemple au niveau de Monfourat, sur la Dronne ou sur le Lot aval, un système de grilles fines d'espacement 1,5 cm et un exutoire de dévalaison ont été installés lorsque la réhabilitation des turbines a eu lieu.

Globalement en termes d'aménagement, une grille de 2 cm d'espacement, voire 1,5 cm dans le cas d'aménagement en aval des bassins, associée à des vitesses d'écoulement limitées (<0,45 m/s) et à des exutoires de dévalaison est considérée par de nombreux experts comme le seul dispositif techniquement et financièrement acceptable.

En termes d'impact à la migration, des observations ont récemment été faites par les pêcheurs professionnels mentionnant des inquiétudes relatives à l'interaction possible entre les juvéniles de silures et les civelles en zone estuarienne. Ces observations pourront se poursuivre afin d'affirmer ou infirmer les éléments rapportés, et ainsi pouvoir évaluer l'impact du silure sur la population d'anguilles aux différents stades.

### 3.3.6 L'exploitation par la pêche

#### A - Stades exploités et Types d'exploitation

L'anguille est exploitée au stade civelle par des pêcheurs professionnels marins et fluviaux avec des quotas de pêche mis en place depuis 2009 dans le cadre du plan national de gestion. Ces quotas distinguent un montant de captures autorisé pour le marché de consommation et un quota de captures destiné à un transfert vers des eaux libres européennes (quota repeuplement actuellement de 60% par rapport au quota global). Depuis 2010 et la validation du plan national de gestion, la pêche de la civelle est interdite aux pêcheurs amateurs.

Le stade anguille jaune est exploité par des pêcheurs professionnels marins et fluviaux, les pêcheurs amateurs aux engins en domaine public ou privé et des pêcheurs à la ligne. La période de pêche a été réduite progressivement (ouverture sur 5 mois dans l'année). Actuellement, la période de pêche d'anguilles jaunes s'étale du 1er mai au 30 septembre en 2ème catégorie. Pour le bassin d'Arcachon, la période s'étale du 1er avril au 31 octobre. Sa pêche est interdite de nuit (1/2h après le coucher du soleil et 1/2h avant le lever).

A partir de 2010, des périodes d'interdiction de pêche de l'anguille en vue de sa commercialisation et de sa consommation humaine sont intervenues sur tout ou partie du système fluvio-estuarien de Gironde en raison d'une contamination excessive en PCB. Ces interdictions ont été levées en 2016 suite à un avis de l'ANSES tenant compte de l'ensemble des résultats obtenus sur 10 ans en termes de contamination des poissons et des consommateurs.

Enfin, la pêche des anguilles argentées est interdite dans toute l'unité de gestion.

## **B - Evolution de l'effort de pêche**

Globalement, l'effort global de pêche à la civelle, tous types de statuts et d'engins confondus a très fortement diminué depuis le début des années 80 dans les zones estuariennes. En revanche le nombre évalué de jours de pêche au pibalour actuellement est du même ordre de grandeur que celui observé au début des années 80 après être passé par un maximum dans les années 90.

Pour l'anguille jaune, l'effort de pêche déployé en Gironde par la pêcherie professionnelle et les amateurs aux engins sur le domaine public fluvial a considérablement diminué depuis 1978 (d'un facteur 25 environ), l'effort de pêche professionnel étant un peu moins concerné (facteur 7).

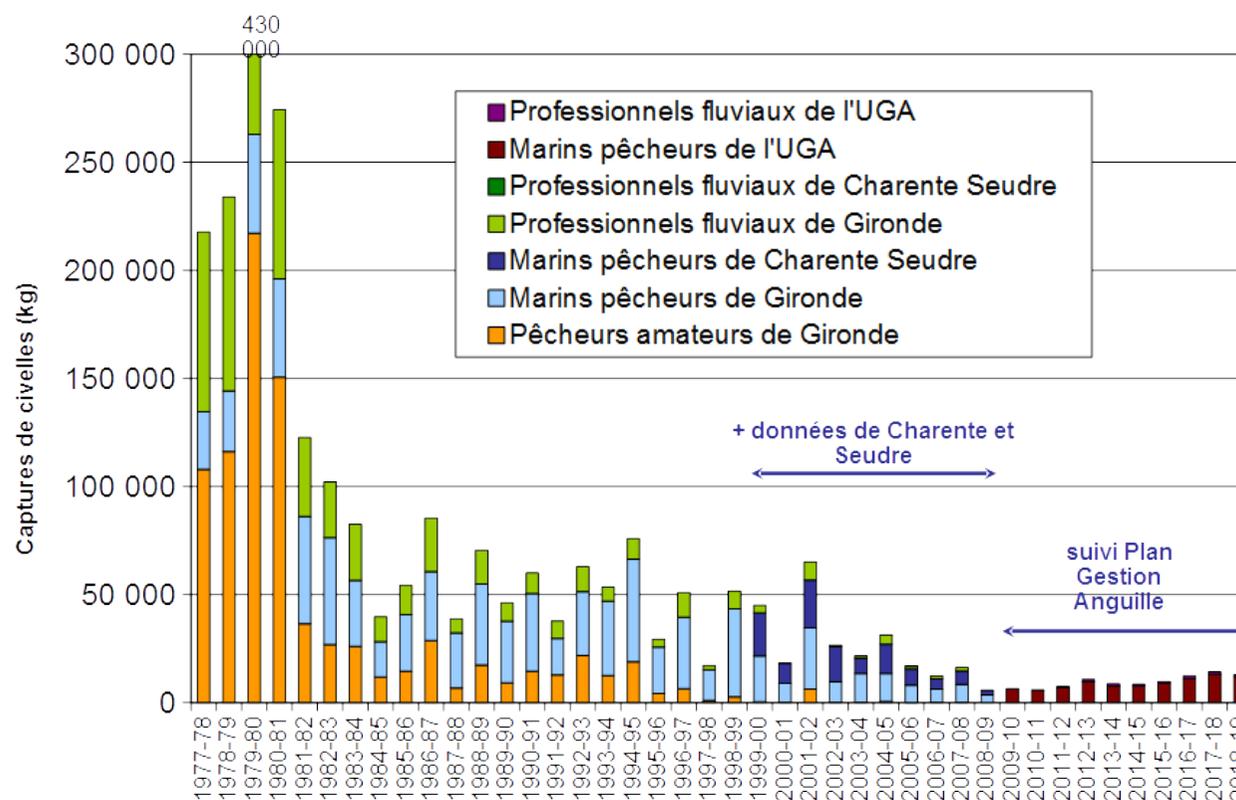
Pour les pêcheurs aux lignes, le nombre de pêcheurs a baissé en moyenne de 5% sur les différents départements sur les cinq dernières années. La part des pêcheurs ciblant l'anguille est globalement très faible, sauf dans certains secteurs, en Gironde littorale notamment.

## **C - Niveaux de capture et captures par unité d'effort**

### ***Civelles***

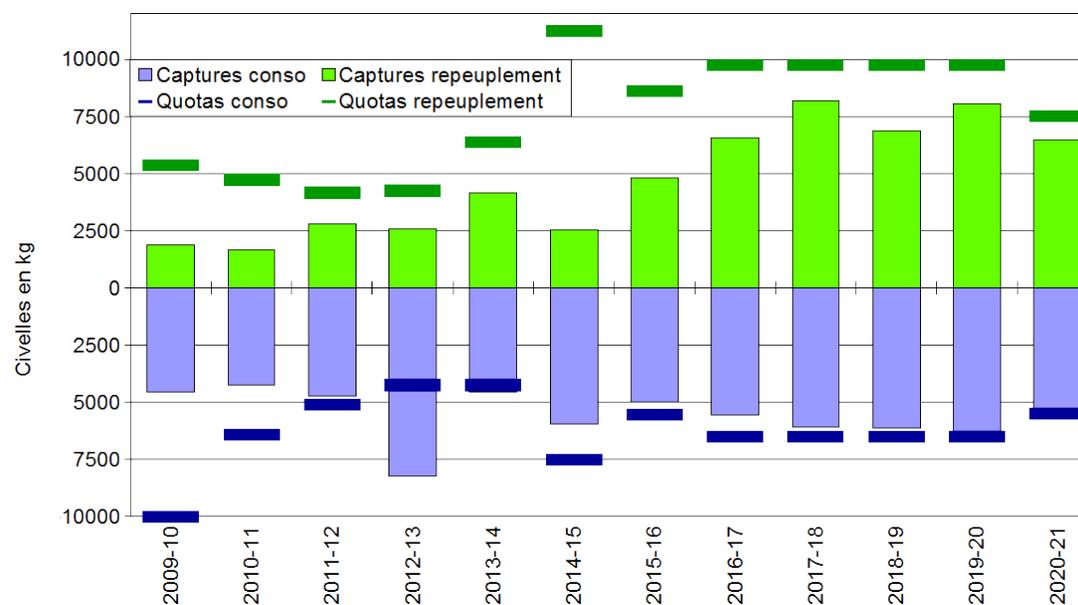
Une chute marquée des captures de civelles dans les zones littorales et estuariennes apparaît au début des années 1980 et on se trouve actuellement dans une situation stationnaire mais très basse.

Ainsi, dans le bassin girondin les captures au pibalour sont passées de 50 T au début des années 80 à une moyenne de 4 T sur la période 2008-2011. Malgré cette nette dégradation, la civelle représente encore en 2011, 41 % du chiffre d'affaires de toute la pêche professionnelle fluviale et estuarienne du bassin Gironde-Garonne-Dordogne avec 1,5 M€.



*Evolution des captures de civelles des pêcheurs amateurs, professionnels maritimes et fluviaux. Les données post 2009 cumulent les captures destinées à la consommation et aux repeuplements (sources : INRAE pour les données 1978-2008, MAA et MTE pour les données 2009 et suivantes)*

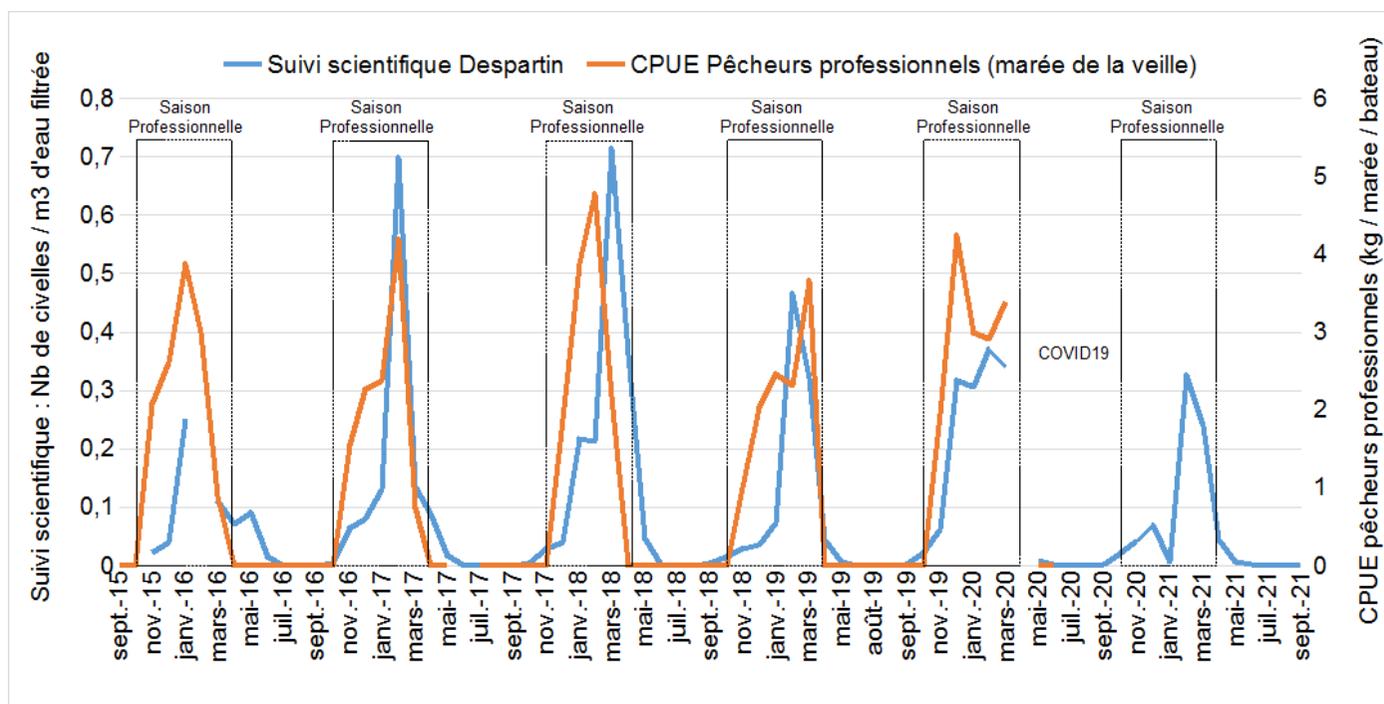
Depuis 2009, des quotas de pêche civelles ont été fixés au niveau national et sont déclinés par unité de gestion. Les graphes ci-dessous présentent les captures et les quotas de pêche de civelles depuis 2009. Ces quotas sont déclinés en sous-quota repeuplement et sous-quota consommation.



*Evolution des captures de civelles depuis la mise en place des quotas, dans l'Unité de Gestion de l'Anguille Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre, dans le cadre du plan de gestion « anguille ». Distinction des civelles destinées à la consommation et au repeuplement (source : MTE MAA)*

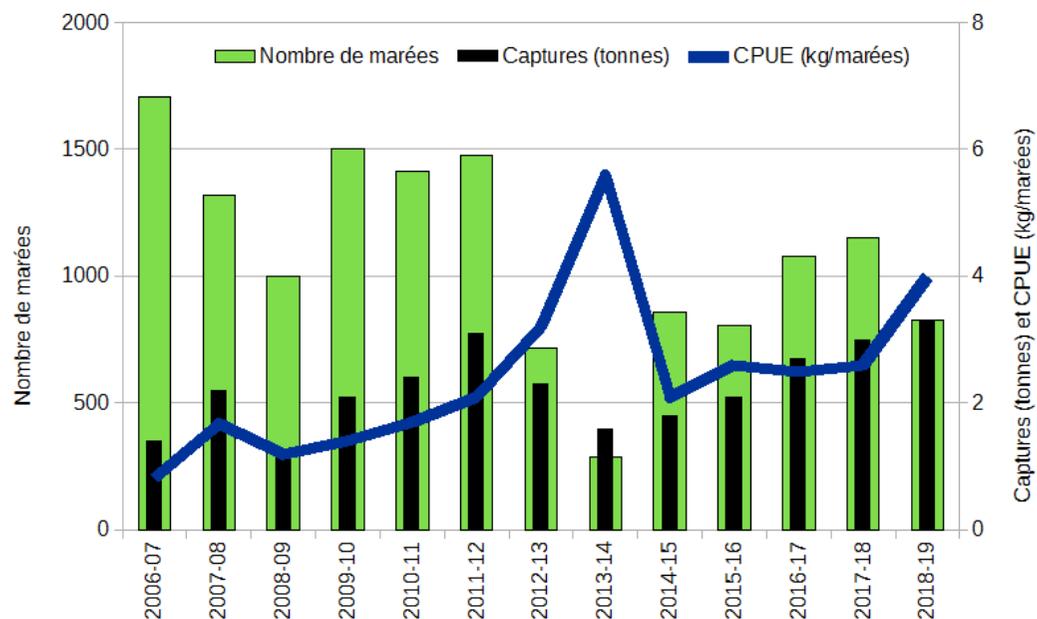
Depuis la mise en place des quotas et des fermetures rapides de la pêche certaines années, il était difficile d'utiliser comme auparavant les captures des pêcheurs professionnels comme indicateur du flux entrant de civelles.

Depuis 2015 un suivi spécifique a été mis en place et est comparé avec les captures des pêcheurs professionnels dans l'Estuaire de la Gironde permettant ainsi d'avoir un suivi du flux entrant de civelles tout au long de l'année



*Relation entre les captures de civelles par les pêcheurs professionnels maritimes et les pêches scientifiques de suivi du flux entrant de civelles dans l'estuaire de la Gironde (sources : MIGADO ; Pêcheurs professionnels)*

On observe une nette augmentation des captures par marée (CPUE) sur la Charente et la Seudre depuis 2008-2009. Les pêcheurs sont moins nombreux chaque année mais les captures plus importantes par marée. Lors de la saison 2012-2013 et 2013-2014, les quotas ont été atteints très rapidement, en quelques semaines avec des arrivées abondantes dès les premières semaines de novembre ou décembre. Une modification du marché a également été constatée avec une absence quasi-totale de marché de repeuplement européen. Les captures moyennes de civelles par marée ont été respectivement de 4,1 kg puis 6,4 kg sur les saisons 2012/2013 et 2013/2014 sur la Charente, et de 3,2 kg puis 5,6 kg sur la Seudre. Cependant, depuis 2014/2015, les captures par marée sont redescendues autour de 2,5 kg en moyenne sur les deux estuaires Charente et Seudre.



*Evolution des captures annuelles de civelles (captures totales en tonnes ; CPUE captures par marée et par pêcheur en kg) et du nombre de sorties de pêche en Charente (source : Cellule migrants Charente Seudre)*

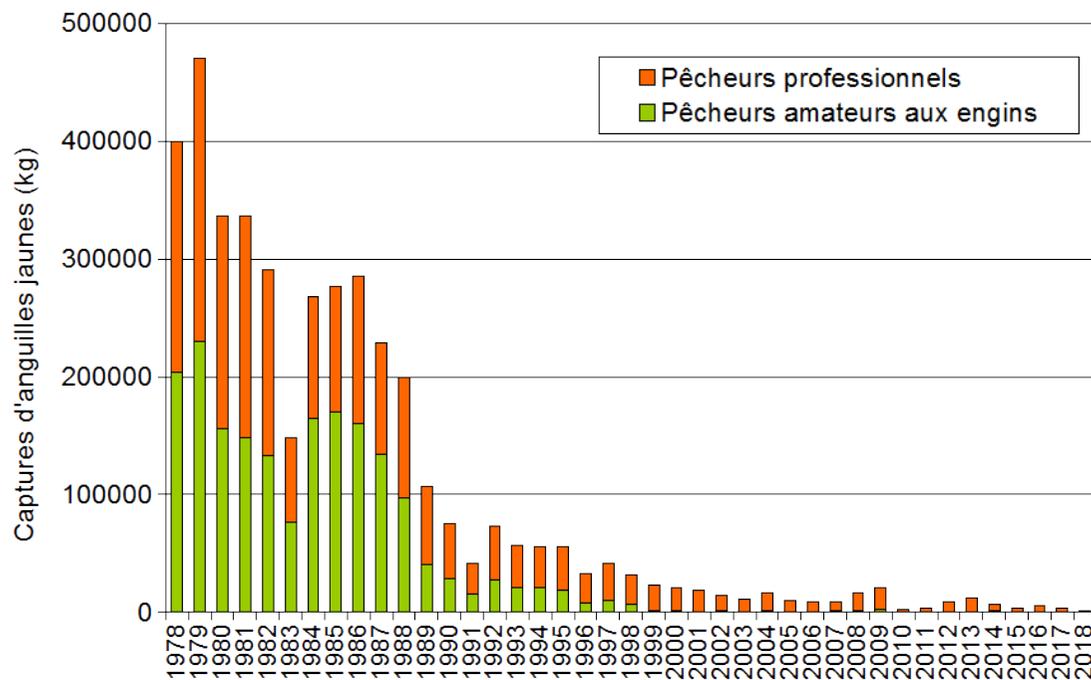
### **Anguilles jaunes**

Dans le système fluvio-estuarien du bassin Gironde-Garonne-Dordogne, les captures totales d'anguilles jaunes aux nasses ont très nettement diminué depuis le début des années 1980. La moyenne de capture des années 2000 se situe à 15T contre 248T dans les années 80. A partir de 2010 et les arrêts de pêche pour contamination par les PCB, la pêche de l'anguille jaune devient même anecdotique (environ 1 T pour 11 k€). (Source : Suivi halieutique Irstea).

Sur toute la période précédant ces arrêts réglementaires, la baisse des captures est associée à une baisse de l'effort de pêche global (pro et amateur) avec une chute d'un facteur 15 entre le début des années 80 et 2009. La chute d'abondance de l'espèce et la réduction très significative des zones de pêche propices (envasement, bouchon vaseux notamment) sont certainement à l'origine du phénomène.

Des plans de sortie de flotte pour les pêcheurs maritimes et des plans de cessation d'activité pour les fluviaux ont été mis en place pour cette catégorie de pêcheur dans le cadre du PGA. Des interdictions de consommation dues à des taux détectés élevés en PCB ont entraîné des fermetures de pêche sur différents secteurs. Ces interdictions ont été levées en 2016.

Hors de la zone soumise à marée, les données sont beaucoup plus rares. En ce qui concerne les captures en mer, 2,4 tonnes d'anguilles jaunes ont été débarquées dans les criées de Royan, La Rochelle et la Cotinière en 2019.



*Evolution des captures d'anguilles jaunes des pêcheurs amateurs, professionnels maritimes et fluviaux. (sources : INRAE pour les données 1978-2008, OFB SNPE et CRPMEM NA pour les données 2009 et suivantes)*

Des enquêtes ont débuté en 2010 et jusqu'en 2016, afin d'estimer les prélèvements par la pêche de loisir à la ligne sur la population d'anguilles. Les données recueillies se font sous la forme d'enquêtes auprès des pêcheurs à la ligne dans différents départements du bassin Garonne Dordogne. Le travail est réalisé par MIGADO en partenariat avec les Fédérations de pêche de Gironde, Dordogne, Lot et Garonne et Tarn et Garonne. Les prélèvements par les pêcheurs aux lignes de ce territoire avaient été estimés entre 2,4 et 8,6 tonnes en moyenne par an au cours des années 2010-2014.

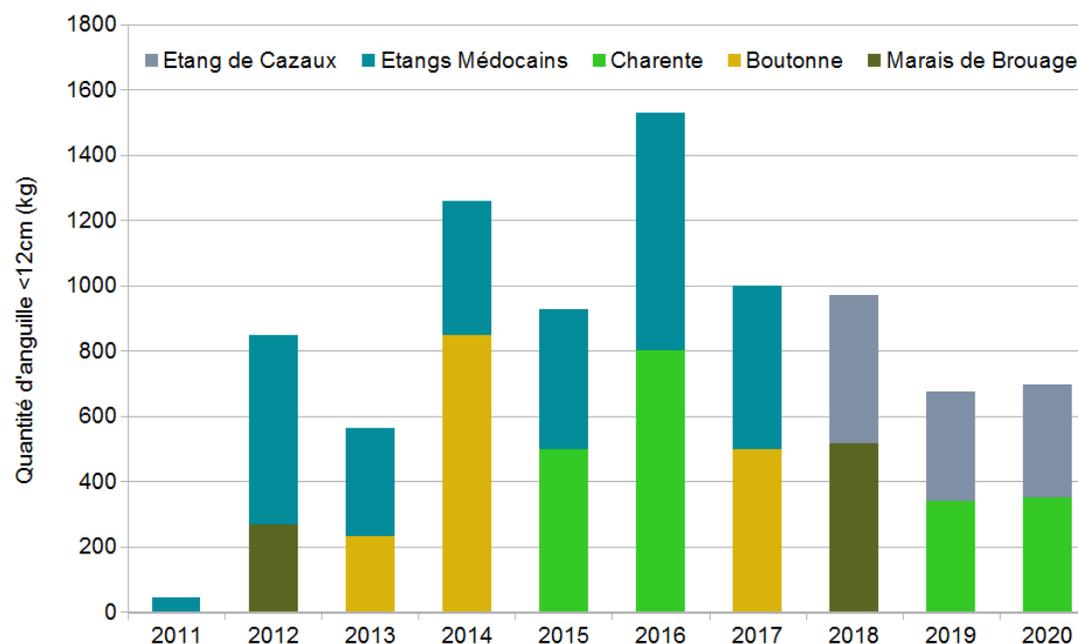
Les pêcheurs estuariens de la Charente (10 licences en moyenne entre 2013 et 2019) ne pêchent pratiquement plus l'anguille jaune depuis 2014, car la vente est difficile et le matériel de pêche est souvent volé.

### 3.3.7 Transfert de civelles

Environ 10 % du quota dédié aux transferts est utilisé chaque année pour aleviner à titre expérimental des milieux locaux (lacs médocains, marais de Brouage, Boutonne, la Charente...). Des suivis visent à évaluer le devenir des individus transférés (croissance, répartition, ...).

Parmi les mesures de gestion du Plan National Anguille, un repeuplement en civelles des milieux aquatiques favorables a été mis en place. Le repeuplement est une obligation communautaire qui doit concerner, depuis 2013, jusqu'à 60% des débarquements enregistrés au sein des pays producteurs de civelles. La France y consacre, dans les bassins français, 5 à 10% de sa production.

Depuis 2010, les pêcheurs professionnels sont les porteurs et cofinanceurs des actions de repeuplement réalisées en France.



*Evolution des quantités annuelles d'anguilles de moins de 12 cm issues de l'Unité de Gestion de l'Anguille Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre et relâchées dans cette UGA ou à proximité, identification des sites de lâcher.*

Des suivis sont réalisés sur chaque site et des évaluations de l'efficacité des repeuplements à 3 ans sont mis en place. Sur la majorité des sites, 1/3 des individus transférés ont été marqués.

Les suivis à 1 an des deux repeuplements sur le marais de Brouage donnent des résultats entre 25 et 50% de recapture.

Sur le site de Batejin, à la sortie du Lac de Lacanau, site où des repeuplements ont eu lieu de 2013 à 2017, des suivis ont débuté en 2018, couplant un suivi par caméra sonar afin d'évaluer la population dévalante, des captures par pêche au filet, et un programme de recherche porté par INRAE. Les suivis ont pour but d'estimer la productivité du lac de Lacanau et donc du bassin des Lacs Médocains, mais également de travailler sur la mise au point par INRAE d'une méthodologie de repérage des anguilles marquées avant lâché sans sacrifice des individus. Ces suivis permettront d'apporter des éléments à l'efficacité des repeuplements, du repeuplement jusqu'à la dévalaison des anguilles.

### 3.3.8 Conclusion

En 2011, le niveau de recrutement sur le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre était à son plus bas niveau depuis la fin des années 70. Les données 2013 à 2020 semblent révéler une légère amélioration mais qui demande bien sûr à être confirmée sur la durée.

L'abondance continentale de l'anguille jaune présente également une tendance d'évolution préoccupante. La majorité des anguilles est actuellement concentrée dans les parties aval des bassins avec des faibles densités qui apparaissent rapidement (100-150 km des limites de marée). Cependant il semble que les secteurs moyens des axes commencent à se charger en densité d'individus.

Sur ces parties aval, la dégradation générale de la qualité des milieux et des habitats de l'anguille reste une très forte préoccupation. Les niveaux de contamination chimique et de parasitisme semblent bien le confirmer, mais actuellement on manque d'éléments pour quantifier l'impact effectif de cette dégradation sur la dynamique locale de l'espèce.

Enfin, la forte abondance d'obstacles à la migration de montaison et de dévalaison ne permet pas à l'anguille d'occuper l'ensemble du territoire, restreint l'espèce dans les parties les plus aval et entraîne de fortes mortalités à la dévalaison des géniteurs potentiels.

Les actions visant la préservation de l'espèce doivent être poursuivies de manière coordonnée et devront concerner l'ensemble des facteurs de perturbation et notamment l'amélioration de la qualité générale des milieux, le rétablissement de la libre circulation à la montaison et la maîtrise des facteurs de mortalité anthropique (turbines, pêches, pollution...).

**ANNEXE 2**

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions(adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Remarque GT Ang COGPEOMI 18 mars21	Especies
Gestion des Habitats	GH02	Disposer de toute information utile pour évaluer l'impact des pompages du CNPE du blayais	La réduction de l'impact des pompages du CNPE du Blayais, est envisagée en fonction des éléments d'évaluation obtenus dans le cadre de la «veille technologique». Le COGPEOMI doit être informé sur l'impact et l'évolution des dispositifs de réduction d'impact mis en place.	réalisé	utile à adapter	Maintenir les évaluations et la présentation en COGPEOMI. Dissocier les espèces grande alose et alose feinte dans les résultats d'impact. Travailler sur la compensation de l'impact si les mesures de limitation	Rajouter une action pour l'évaluation des températures sur les civelles. Nécessité de mettre en place des suivi complémentaires.	toutes dont ANG
Gestion des Habitats	GH03	Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes	Caractériser les phénomènes et les problèmes liés au bouchon vaseux à partir des nouveaux éléments de connaissance disponibles. Prendre en compte notamment le secteur de la confluence Garonne Dordogne et les zones amont nouvellement impactées par les dépôts de vase.	en partie	utile et applicable	Utile pour la Charente avec mise en place de stations de mesures. Quelques indicateurs préalables inquiétant (anoxie). Améliorer le partage des connaissances et l'analyse de l'impact en vue de modifier les actions	sur Charente, inscrit dans nouveau programme 2021-2025, plusieurs sondes déjà installées, données en cours d'acquisition. Prévoir que al mesure doit aller jusqu'à l'évaluation des données et pas seulement l'acquisition. Cela sera-t-il faisable avant fin 2027 sur la charente ? <b>Transmettre le coût de la mesure pour le PLAGEPOMI</b> Nouvelle proposition de rédaction de la mesure : "Caractériser le bouchon vaseux et l'efet potentiel sur les migrateurs"	toutes dont ANG
Gestion des Habitats	GH04	Intégrer la qualité des milieux des marais ou des zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants	Déterminer les critères d'appréciation de la qualité des milieux de marais ou zones humides au regard des espèces migratrices en particulier l'anguille. Identifier les territoires aval répondant à ces critères en terme de qualité des habitats. Se rapprocher des gestionnaires pour mettre en œuvre les démarches d'optimisation de la qualité des milieux (dont l'entretien et la gestion des marais) complémentaires des opérations d'amélioration de la continuité écologique. Examiner plus particulièrement les capacités de dévalaison des anguilles et en déduire des modalités de gestion adaptées à la migration des anguilles argentées lorsque des blocages sont avérés.	réalisé	utile et applicable	Se donner les moyens de l'évaluation.	chercher un moyen pour évaluer la qualité par rapport aux assens. Dans les exemple le marais de Brouage est à conserver car nombreux travaux réalisés.	ANG
Libre circulation	LC01	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques	La recherche d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement doit s'appuyer sur l'évaluation par axe de migration de l'effet cumulé afin de disposer d'une vision intégratrice de l'efficacité globale. L'approche par axe de migration, doit permettre d'évaluer l'efficacité des différents aménagements ou systèmes de gestion proposés (aménagement, ouverture concertée...) notamment sur la montaison ou la dévalaison des anguilles. Les suivis des migrations de type «front de colonisation» peuvent être appréhendés comme des indicateurs d'efficacité des aménagements pour la continuité piscicole à l'échelle d'un axe cohérent en particulier sur la Charente. L'ensemble de ces évaluations doit conduire à mettre en oeuvre d'éventuels	en partie	utile et applicable		RAS	toutes dont ANG
Libre circulation	LC02	Transférer les espèces migratrices à la montaison et à la dévalaison sur le sous bassin amont de la Garonne	Pallier les difficultés de montaison et dévalaison de l'ensemble des espèces sur la Garonne hydroélectrique par un système transitoire de piégeage transport au niveau des sites de Carbonne et Camon-Pointis	réalisé	utile à adapter	Intégrer les décisions d'évolution concernant le saumon et les échéances liées.	Enlever le terme anguille car très peu voire aucune anguille transportées sur les dernières années. A travailler en groupe Garonne	toute espece sauf ALF et LPF
Libre circulation	LC03	Le rétablissement de la continuité écologique est appliqué prioritairement sur les cours d'eau classés (art. L. 214-17 CE), certains projets jugés particulièrement intéressants pourront être accompagnés sur les cours d'eau non classés du bassin Charente	Le rétablissement de la continuité écologique est imposé par le classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. La priorité d'action est de ce fait orientée vers les cours d'eau concernés par ce classement. Quelques projets émergents peuvent toutefois susciter une attention particulière lorsqu'ils peuvent conduire à une amélioration substantielle de la libre circulation des poissons migrateurs. Sur certains secteurs du bassin de la Charente non couvert par l'arrêté de classement du 7 octobre 2013, jugés particulièrement intéressants, les porteurs de la démarche de restauration de la libre circulation peuvent faire l'objet d'un accompagnement en mettant à disposition les éléments d'évaluation disponibles ou en facilitant le montage du plan de financement.	réalisé	utile et applicable	Notion d'opportunité à maintenir dans le PLAGEPOMI (proposition Charente). Ajouter la notion de démarche apaisée	Possibilité de conserver cette mesure d'aménagement d'ouvrages non classés, mais vraiment s'il y a des opportunités. Le programme est déjà très ambitieux avec les cours d'eau classés, difficile de justifier d'aller sur d'autres sites non classés tant que les sites classés n'ont pas été aménagés. la DEB n'est pas très favorables à des travaux sur cours d'eau non classés. A afficher pour l'amélioration de la qualité hydromorpho. Revoir la rédaction des exemples pour élargir à d'autres bassins que Charente, expl Garonne Dordogne	toutes dont ANG
Libre circulation	LC04	Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées	Afin de limiter les impacts liés à la présence des silures au niveau des ouvrages de franchissement des barrages, notamment au niveau du barrage de Golfech sur la Garonne, il est nécessaire de mettre en place, sous la responsabilité du gestionnaire de l'ouvrage, des mesures adaptées pour restaurer l'efficacité du dispositif de franchissement (enlèvement des poissons, aménagement des ouvrages...)	réalisé	utile à adapter	Etendre le dispositif de limitation de l'impact à l'aval des ouvrages. Actions de gestion expérimentales proposée en COGPEOMI pour mise en œuvre dès 2020-2021.	voir si cette mesure doit rester dans les mesures LC ou dans les mesures suivis biologiques ou AC, car depuis on a également constaté des imapcts en eau libres, pas seulement en pied d'ouvrages.	toutes dont ANG
Libre circulation	LC05	Contribuer à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique	Le COGPEOMI contribuera à l'actualisation de l'arrêté de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique en engageant, avant la fin du programme quinquennal, un travail d'actualisation des cartes de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs.	non appliqué	utile et applicable	Maintenir une possibilité de mobilisation du COGPEOMI en cas de renouvellement du classement.	Maintenir une possibilité de mobilisation du COGPEOMI en cas de renouvellement du classement.	toutes dont ANG
	Nouvelle mesure proposée par la FD47	Mise en place d'un dispositif de franchissement du barrage du Temple sur le Lot	Franchissabilité rétablie ou en cours en aval du temple, premières réunions ou discussions réalisées avec EDF				à inclure dans la mesure LC03, dans les exemples, et l'opportunité sera évaluée par les services compétents le moment venu. Le Lot n'avait pas été inclus dans les classements en liste 1 et 2 en amont du Temple car succession d'ouvrages difficiles à aménager, avec beaucoup de microcentrales et un coût important. De plus le Lot avait été exclu à cause de la contamination au Cadmium qui a un impact montré sur la dévalaison des anguilles.	
	Nouvelle mesure proposée par l'EPTB Charente	Mise en place d'un outil de mise en conformité des propriétaires des ouvrages dans le cadre de l'étude POMI.	Dans le cadre de la politique RCE actuelle, les propriétaires ne ressentent pas de pression et de donne pas suite aux obligations. Il n'y a pas assez de pression sur les propriétaires. Quest sont les critères de mise en demeure ?				cet outil existe déjà au niveau des DDT/DDTM et de la DREAL de bassin. La base de données est actualisée pour faire un suivi administratif des aménagements. On peut demander dans le cadre du PLAGEPOMI un bilan régulier de l'avancement de la continuité	
Gestion de la pêche	GP	Périodes d'ouverture de la pêche des poissons migrateurs		réalisé	utile à adapter	Tableau plus précis pour les spécificités départementales. Adapter au contexte des espèces.		toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale, renforcer les moyens de surveillance de la pêche mais aussi de la commercialisation dans les secteurs à enjeux pour les espèces migratrices en général et plus particulièrement pour l'anguille au stade civelle et anguille argentée, pour la grande alose et pour la lamproie marine. Suspendre les licences des pêcheurs condamnés. Le choix des modalités de gestion de la pêche doit faciliter les conditions de contrôle afin de prévenir les infractions.	réalisé	utile et applicable	Partager les résultats de contrôles	Partager les résultats des contrôles. Beaucoup moins de braconnage actuellement certainement dû à la crise COVID. Des contrôles de braconnage ou sous-déclarations, magistrats très sensibilisés (dernières condamnations lourdes). Le bilan peut être intégré dans la fiche anguille. Bilan à faire tous les ans en COGPEOMI, tous les 3 ans dans PGA. Demander même chose à la DIRM. Il manquera les info des douanes et gendarmérie.	toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP03	Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par les mesures d'interdiction	L'accompagnement des pêcheurs professionnels demeure une clé de la gestion halieutique durable. Rechercher des conditions financières d'accompagnement de la pêche professionnelle pour les pêcheurs concernés par des mesures d'interdiction.	réalisé	utile et applicable			toutes dont ANG
Gestion de la pêche	GP05	Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions	Il est demandé que soit présentée annuellement au COGPEOMI une synthèse des contrôles et infractions.	en partie	utile à adapter	Envisager un document bilan type.	cf GP01	toutes dont ANG

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions(adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Especies
Soutien de stock	SS02	Définir les stratégies de repeuplement en anguille, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	Identifier les stratégies de repeuplement intra et inter bassin dans le respect des orientations du plan de gestion de l'anguille. Une liste de sites favorables aux transferts d'anguilles de moins de 12 cm est proposée mais peut être modifiée en fonction des orientations du plan national et des connaissances acquises sur les habitats concernés. Toute proposition de projet de repeuplement sur des secteurs non listés mais correspondant à des zones favorables sur la carte des potentialités fera l'objet d'un examen particulier.	réalisé	utile et applicable	Envisager une proposition de sites actualisée.	ANG
Suivis biologiques	SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données	Poursuivre le suivi des migrations anadromes à partir des stations de contrôle de Tuilières sur la Dordogne, de Golfech, Bazacle et Carbonne sur la Garonne, de Monfourat sur la Dronne, et de Crouin sur la Charente. Pour l'anguille des suivis spécifiques sont nécessaires notamment à Saujon sur la Seudre et au Pas du Bouc sur le canal du Porge. Compléter le suivi des migrations anadromes sur le secteur Golfech-Malauze sur la Garonne par l'équipement du barrage de Malauze. Un suivi des migrations de dévalaison est maintenu à Camon Pointis sur la Garonne.	réalisé	utile et applicable	RAS	toutes dont ANG
Suivis biologiques	SB02	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI	En complément des suivis mis en œuvre dans le cadre du plan national de gestion de l'anguille, assurer le suivi de la population d'anguilles jaunes, avec la mise en place d'indicateurs de suivi en cohérence avec le PLAGEPOMI 2008-2012 : front de colonisation ; pêches spécifiques anguille ; stations de contrôle ; état sanitaire. Poursuivre les différents réseaux de caractérisation de la population en place (réseau PGA, RCS, Référence ...). Tenter d'établir un lien entre les pathologies externes rencontrées et les contaminations identifiées par secteur, l'état des masses d'eau.	réalisé	utile et applicable	Réadapter la rédaction notamment sur les aspects pathologiques.  Réadapter la rédaction notamment sur les aspects pathologies.  Inclure les observations et retours des pêcheurs professionnels sur les captures dans l'Estuaire.	ANG
Suivis biologiques	SB03	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêche et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien	En complément des suivis halieutiques des captures de civelles par la pêche professionnelle, poursuivre les pêches au filet sur quelques sites définis afin d'avoir un indice de flux entrant de civelles dans les estuaires, pouvant être couplées si nécessaires avec des suivis complémentaires en direct dans les estuaires ou les marais.	réalisé	utile et applicable	Reproduction de l'opération Charente envisagée. Pour la Gironde, l'opération est envisagée tous les ans.  Reproduction de l'opération Charente envisagée. Pour la Gironde, l'opération est envisagée tous les ans, toute l'année.	ANG
Suivis biologiques	SB04	Présenter en COGEPOMI les résultats des suivis des rivières index du plan national de gestion de l'anguille	Le réseau des rivières index à vocation nationale s'applique à la Dronne. Les données relatives à ce suivi seront présentées dans le cadre du COGEPOMI et les données exploitées le cas échéant en complément des suivis territoriaux.	réalisé	utile et applicable	Au delà de l'ambition nationale de ces sites index. les résultats issus de ces suivis intéressent le niveau local.  Au-delà de l'ambition nationale de ces sites index, les résultats issus de ces suivis intéressent le niveau local.	ANG
	Nouvelle mesure proposée par CDPMEM17	Déclaration volontaire des anguilles, anguillettes et silures capturés et remis à l'eau par les pêcheurs professionnels	L'objectif est de démontrer la présence et recrudescences des anguilles dans les estuaires, notamment enrichir l'avis du comité scientifique ainsi que les organismes gestionnaires. Il est également proposé de renseigner les captures accidentelles de silure, et de prendre en photo ces derniers lorsque c'est possible, pour pouvoir alerter les services gestionnaires sur les recrudescence dans l'estuaire			Première partie de la mesure peut être incluse dans SB02 Deuxième partie à inclure dans AC04. Travailler sur le type de déclarations pouvant être mis en place	
	Nouvelle mesure proposée par FD47	Mise en place d'un suivi des migrateurs sur l'axe Lot	Intégrer l'axe Lot dans les territoire stratégique de suivi des migrateurs. Prévoir l'intégration de stations de suivi dans les travaux d'aménagement des passes à poissons. Mettre en place un suivi et une exploitation des observations du flux migratoire sur l'axe Lot			Si une station de contrôle est envisagé, envisager des suivis temporaires, pas de station de contrôle définitive qui coûte trop cher. Se donner 2 ou 3 ans pour faire des suivis. Mesure pouvant être incluse dans SB01. Ces informations peuvent servir à apporter des informations sur les migrations sur l'axe Lot, et sur la situation des migrateurs sur l'axe Garonne à ce niveau là.	
Suivis halieutiques	SH01	Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan	Assurer un suivi des pêcheries professionnelles (maritimes et fluviales) et des amateurs aux engins et filets (fluvial) permettant de disposer de statistiques pour la gestion en termes d'indice d'abondance, de taux d'exploitation et de suivi des captures accidentelles des espèces protégées. Ce suivi est basé sur l'exploitation des données de déclaration de capture et s'appuie sur les carnets de pêche tenus par chaque pêcheur. L'accessibilité aux données au niveau local, par sous-bassin versant doit être facilitée (Gironde, Canal des Etangs, Charente, Seudre). Chaque organisation de pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets fournit annuellement un bilan halieutique au COGEPOMI.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG
Suivis halieutiques	SH02	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille et, pour le bassin Charente, des aloses	Poursuivre les travaux engagés pour améliorer les connaissances de l'exploitation de l'anguille par la pêche à la ligne. Suivre plus particulièrement en Charente les captures des aloses à la ligne.	en partie	utile et applicable	Question posée sur l'utilité d'une actualisation des données. Investissement lourd et long (plusieurs années) pour obtenir les données. Pas à reconduire dans les 6 ans. Pour les aloses suivi à réaliser...	ALF ANG ALA
Amélioration des connaissances	AC02	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux	La définition d'un débit optimal pour favoriser la migration des anguilles implique d'acquérir des connaissances sur les comportements migratoires notamment aux abords des barrages. Le suivi d'anguilles marquées représentatives du stock migrant est utile.	en partie	utile à adapter	En fonction de l'analyse des données les marquages recaptures seront poursuivi ou non.	ANG

Thème	Code	Mesure	Objectif	Niveau de mise en œuvre (réalisé, en partie, non appliqué)	Evaluation de l'efficacité de la mesure (utile et applicable ; utile à adapter ; inutile et inadaptée)	Propositions(adaptation de la mesure ou suggestion de nouvelle mesure)	Especies
Amélioration des connaissances	AC04	Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs	Evaluer l'impact des populations de silure vis-à-vis des migrateurs. Contribuer ainsi à l'amélioration des connaissances sur les silures en terme de comportement, de dynamique de population, de régime alimentaire voire de contamination notamment en PCB.	réalisé	utile à adapter	Approche de la dynamique de population à réaliser. Profiter de toutes les mesures de gestion expérimentales pour améliorer les connaissances.  proposition des pêcheurs professionnels de relever les observations de silure dans l'Estuaire.  Rajouter la nouvelle mesure : améliorer la montaison par la mise en œuvre de pêches de régularisation locale de silures en Garonne et Dordogne. Ensuite il faudra envisager les mesures de gestion adaptée.  Sur la Charente : améliorer les connaissances avant d'envisager la mise en place de mesures de gestion	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP01	Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs	Améliorer la communication, sensibilisation, échange et formation à destination des personnels des administrations en charge du suivi et du contrôle des pratiques de la pêche, des travaux en rivière et de la gestion de la continuité écologique ; à destination des élus, des techniciens et des organismes institutionnels ; à destination des instances de bassin ; à destination du grand public et des scolaires.	réalisé	utile et applicable	A poursuivre	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP02	Suivre et évaluer le PLAGEPOMI	Le COGEPOMI suit annuellement l'avancée des mesures du plan de gestion des poissons migrateurs. Une évaluation globale sera réalisée à mi parcours en fin de période sur le niveau d'atteinte des objectifs fixés et sur le niveau de réalisation de l'ensemble des actions prévues par le plan de gestion.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP03	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation	Améliorer la gestion du programme en structurant les relations entre groupes techniques et COGEPOMI. Coordination et animation par sous-bassin des programmes opérationnels d'actions ; poursuivre l'animation d'un groupe technique anguille du COGEPOMI. Instauration d'un comité lamproie marine.	réalisé	utile et applicable	Les groupes techniques par sous-bassin s'interrogent sur leur rôle dans un contexte ou les prises de décisions sont du ressort du COGEPOMI. Les groupes ont toutefois la responsabilité de la programmation opérationnelle	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP04	Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements	Améliorer la programmation financière des programmes migrateurs en vision pluriannuelle. Tendre vers une gestion par sous-bassin. Un bilan du suivi de la réalisation des actions et des financements des opérations sera présenté au COGEPOMI sur la base des travaux des groupes techniques.	en partie	utile et applicable	Les conventions en cours d'élaboration ont pour objectif de définir les objectifs d'animation.	toutes dont ANG
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	MP05	Favoriser la mise à disposition des informations sur les poissons migrateurs, et lorsque c'est possible, élaborer et suivre des indicateurs au sein de tableaux de bord afin de guider la gestion	A l'échelle du territoire du COGEPOMI ou à minima à l'échelle des sous-bassins, les informations synthétisées sur les poissons migrateurs seront mises à la disposition des membres du COGEPOMI par exemple par l'intermédiaire de plateforme internet. Pour certaines espèces, lorsque les informations sont suffisantes, des indicateurs pertinents et fiables sur les populations, la qualité des milieux et l'accessibilité des axes seront définis et suivis annuellement dans le cadre de tableaux de bord. Ces indicateurs de résultats seront complétés par des indicateurs de moyen à partir du suivi des actions.	réalisé	utile et applicable		toutes dont ANG

**ANNEXE 3**

# "Journées Monitoring Anguilles" RENCONTRE TECHNIQUE 2021

**Lieu** : EPTB Charente, 5 Rue Chante Caille, 17100 Saintes

**Date** : mardi 23 et mercredi 24 Novembre 2021

## PROGRAMME

### **Mardi 23 Novembre : Journées monitoring anguilles**

12h30-13h00 : Accueil pour ceux qui ont réservés un repas

14h00-14h25 : Présentation du nouvel outil de visualisation STACOMI : Stacoshiny - Cédric Briand- EPTB Vilaine

14h25-14h50 : Mise au point d'une méthode de détection non létale du nématode *A. crassus*, parasite de l'anguille européenne - Sophie Launey - INRAE-UMR ESE

14h50-15h30 : Projet d'estimation du taux d'échappement des anguilles argentées de la lagune du Vaccarès - Jordane Lambremon - MRM

15h30-15h45 : Pause

15h45-16h15 : Etude sur le stock d'anguilles jaunes en milieu profond fluvial et estuarien - Vanessa Lauronce - MIGADO

16h15-16h45 : Projet FLUX : suivis des dynamiques du recrutement des civelles et d'échappement des anguilles argentées en milieu lagunaire - Raphaël Lagarde - Université de Perpignan

16h45-17h15 : Points d'actualité

17h15-17h45 : Présentation des ateliers

20h : Repas au restaurant La Musardière, 29 Rue Alsace-Lorraine, 17100 Saintes

### **Mercredi 24 Novembre**

09h00-12h15 : Ateliers

12h15-13h30 : Pause déjeuner

13h30-15h00 : Ateliers

15h00-16h00 : Compte rendu des ateliers

16h00-16h30 : Bilan des JTMA et perspectives

19h30 : Repas au restaurant de l'hôtel

Adresse de l'hôtel : hôtel IBIS, 1 rue de la côte de Beauté à Saintes

## **Ateliers proposés**

### **1. Atelier Suivi national A. crassus par ADNe**

**Chair** : Sophie Launey - INRAE

**Résumé** : Cet atelier consistera en un pré-travail sur la faisabilité et l'intérêt d'une étude de la prévalence d'A. crassus à l'échelle nationale en partenariat avec les responsables des différents suivis anguilles.

### **2. Atelier évolution Stacoshiny**

**Chair** : Cédric Briand - EPTB Vilaine

**Résumé** : Le but de cet atelier est de discuter du futur de stacoshiny. Notamment des évolutions à mettre en œuvre (mise en place nouveaux indicateurs, bilan national, ...)

### **3. Atelier milieux profonds**

**Chair** : Vanessa Lauronce - MIGADO

**Résumé** : Cet atelier consistera en une discussion sur la mise en œuvre de futurs projets et leur faisabilité ainsi que sur les méthodologies qui pourraient être mises en place pour avoir des estimations d'abondance en milieu profond.

## Etude sur le stock d'anguilles jaunes en milieu profond fluvial et estuarien

### Etude réalisée de 2010 à 2012




### Objectifs de l'étude

**À court terme**

**Caractérisation des anguilles jaunes**

- Informations biométriques des individus capturés par nasses
- Premières pistes sur le comportement et déplacement du stock ciblé par la pêche professionnelle
  - Sur un délai de quelques semaines
  - Sur un délai d'un an et plus

**À long terme**

**Estimation du stock d'anguilles jaunes**

- Evaluation du stock d'anguilles en place via les recaptures sur plusieurs années d'anguilles marquées

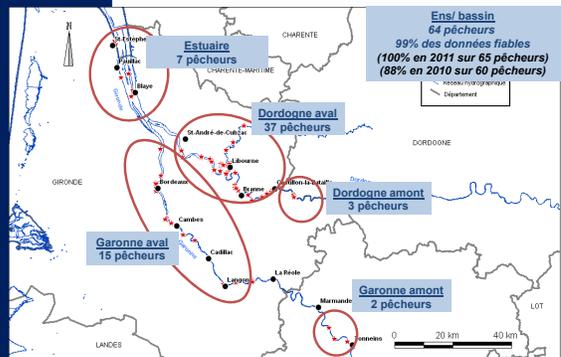
### Mise en œuvre de l'opération

**Protocole**

- Chaque pêcheur met 30 nasses à l'eau pendant 3 jours pour le marquage, pendant 2 jours lors des sessions de recaptures
- 5 sessions : marquage fin mai - début juin, 2 recaptures en juin (J+9 et J+20), et 2 en septembre (J+105 et J+119)
- Evènements exceptionnels environnementaux relevés lors des sessions (crue, fort étiage, etc...)
- Données biométriques prélevées : taille, poids, état sanitaire, diamètres oculaires et longueur pectorale...
- Prise d'information sur la pêche : caractéristique de la zone de pêche et des engins et peche, appâts utilisés...
- Personnel technique impliqué dans les marquages et recaptures : MIGADO, IMA, AADPPEDG, CRPMEM, Irstea

### Mise en œuvre de l'opération

**Lieux de pêches des pêcheurs par secteurs**



### Bilan de l'étude sur les 3 années

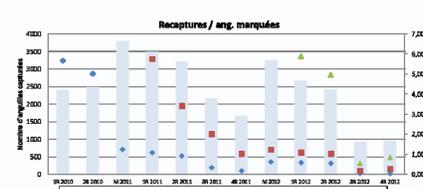
**Captures totales**

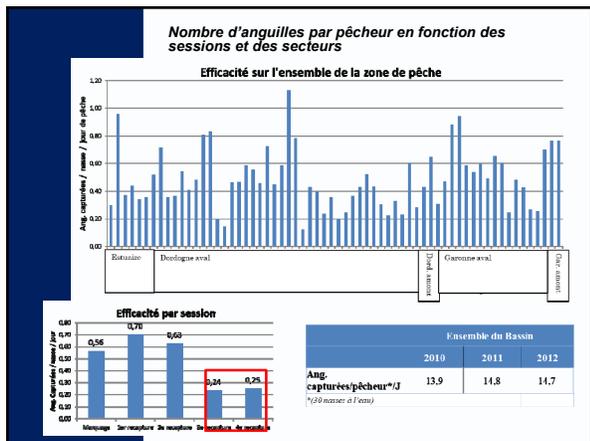
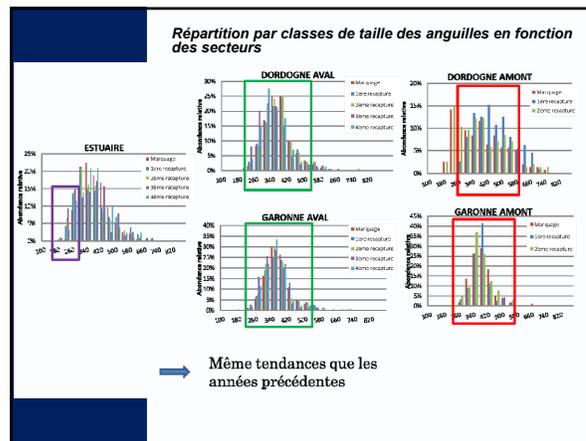
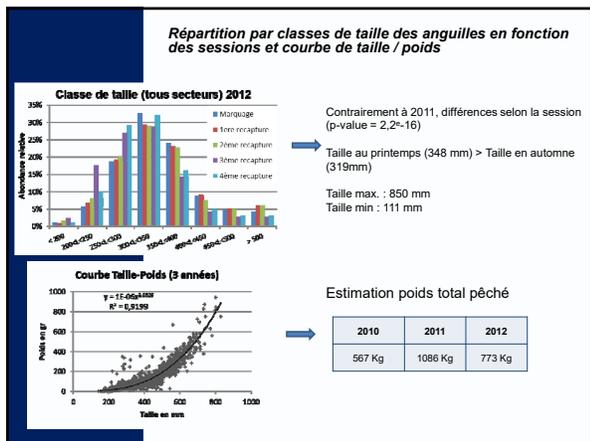
	Anguilles capturées			Total	Nb ang. Moyen / pêcheur
	2010	2011	2012		
Total bassin	7 469	14 309	10 188	31 966	169
Estuaire	1024	2112	1050	4 186	199.3
Dordogne aval	3343	8936	5530	17 809	172.9
Dordogne amont	179	176	436	791	87.8
Garonne aval	2212	2681	2666	7 559	164.3
Garonne amont	711	404	506	1 621	270

### Bilan de l'étude sur les 3 années

**Recaptures**

Année de marquage	Année de recapture			Total recaptures	Nombre ang. marquées	Taux de recapture (%)
	2010	2011	2012			
2010	261	90	66	417	2451	17,01%
2011		358	111	469	2945	15,93%
2012			320	320	2618	12,22%
TOTAL	261	448	497	1 206	8 014	15%





### Marquages - recaptures

- Marquages des individus
  - Marquage individuel par pit-tag (marque Biolog-Id 12mm) – numéro individuel
  - Marquage externe au bleu alcian (dilution 5g pour 1000ml d'eau effectuée par Irstea/ex-Cemagref) – repérage externe des individus marqués

Anguille marquée en 2010, recapturée en 2011

### Recaptures des individus marqués

	2012 > 2012	2011 > 2012	2010 > 2012
<b>Nombre de Recaptures</b>	<b>316</b>	<b>105</b>	<b>44</b>
Dont aucun déplacement	248	76	27
< 1km	24	9	6
entre 1 et 5 km	28	9	6
entre 5 et 20 km	12	8	2
supérieur à 20 km	4	3	3
Dont aucun déplacement	78,5%	72,4%	61,4%
< 1km	7,6%	8,6%	13,6%
entre 1 et 5 km	8,9%	8,6%	13,6%
entre 5 et 20 km	3,8%	7,6%	4,5%
supérieur à 20 km	1,3%	2,9%	6,8%

➔ Taux d'immobilité diminuant avec les années

	Nombre anguilles recapturées en 2011	immobiles	mobiles
Marquées en 2010	90	71 (79%)	19 (21%)
Marquées en 2011	341	298 (87,4%)	43 (12,3%)

Environ 80 % des individus recapturés sur le même site pour les deux premières années suivant le marquage

### Recaptures des individus – Déplacements en 2012

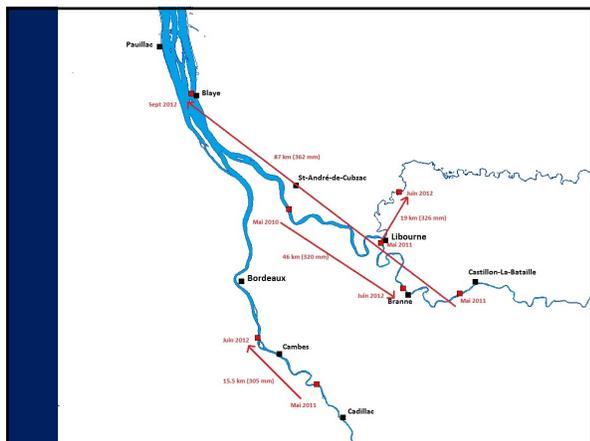
	2012 > 2012	2011 > 2012	2010 > 2012
< 1km	35,3%	31,0%	35,3%
Entre 1 et 5 km	41,2%	31,0%	35,3%
Entre 5 et 20 km	17,6%	27,6%	11,8%
Supérieur à 20 km	5,9%	10,3%	17,6%

En moyenne près de 70 % des anguilles mobiles font des déplacements compris entre 0 et 5 km.

Distance (m)	2010	2011	2012
> 5000	7%	16%	30%

Anguilles recapturées	465
1 X	371 (79,8%)
2 X	65 (14,0%)
3 X	17 (3,7%)
4 X	9 (1,9%)
5 X	2 (0,4%)
6 X	1 (0,2%)

Taille	Anguilles mobiles
<250	1 (0,9%)
[250 - 350]	39 (34,8%)
[350 - 450]	57 (50,9%)
>450	15 (13,4%)



**Croissance des individus marqués**

Anguilles recapturées en 2012

	Anguilles marquées en 2010		Anguilles marquées en 2011		Moyenne
	2 ans et demi	2 ans	1 an et demi	1 an	
Nombre d'anguilles	4	31	11	66	
Mm	87	80	45	41	
cm/an	3.65	4.01	3.28	4.01	3.65

**Taux d'argenteure**

Nombre d'anguilles échantillonnées

Session	Marquage	2012				Total	2011	
		1ere recapture	2ème recapture	3ème recapture	4ème recapture			
Nbre de mesures	6	241	404	114	238	1003	265	
Nbre <45cm	2	60	159	81	177	479	47.8%	96 36.2%
Nbre >45cm	4	181	245	33	61	524	52.2%	169 63.8%

**88 anguilles argentées**

Session	Marquage	2012				Total	2011	
		1ere recapture	2ème recapture	3ème recapture	4ème recapture			
Nbre d'argenteure	4	10	38	11	25	88	54	
Anguille <45cm	1	5	22	9	21	58	65.9%	37 68.5%
Anguille >45cm	3	5	16	2	4	30	34.1%	17 31.5%

**Au total 0,86% des captures en 2012 (0,36% en 2011)**

Même tendance qu'en 2011

45% des anguilles supposées être argentées se sont confirmées l'être

- Perspectives et suite à donner....**
- Constat**
- Expérimentation innovante et unique en France => très peu de connaissances sur la population d'anguilles en place dans les milieux profonds (problèmes d'approche méthodologique des stocks en place)
  - Au vu du déclin de l'espèce, nécessité d'améliorer la connaissance sur le stock d'anguilles jaunes présentes dans ces zones profondes aval.
  - Grande quantité de données disponibles
    - plus de 31 000 anguilles échantillonnées,
    - 8 000 anguilles marquées,
    - 15% de taux de recapture
  - Analyse des données complexe
    - 65 pêcheurs par an,
    - 3 ans de suivis,
    - différents types de nasses,
    - différents substrat,
    - différents appâts,
    - efficacité de pêche différentes selon les secteurs, les pêcheurs, les années...)
    - Etc...

- Perspectives et suite à donner....**
- Analyses descriptives réalisées
  - Nécessité de poursuivre les analyses pour l'estimation du stock en place
  - Mais données anciennes : est-ce utile de faire cette analyse ? Stock comparable ?
  - Besoin de recherche de financement pour réaliser l'analyse

**M I C A D O**  
 Régulateurs Services Bordeaux  
 Charente Nouvelle Aquitaine

**Partenaires financiers**

**Partenaires techniques**

**ANNEXE 4**

**« ATELIER FLOTTANG »**  
**GROUPE ANGUILE DU GRISAM**

**Lieu :** EPTB Charente, 5 rue Chantecaille, 17100 Saintes

**Date :** jeudi 25 novembre 2021

**PROGRAMME**

L'objectif de cette journée est **d'identifier les apports et limites de l'outil Flottang dans la connaissance et gestion de l'anguille européenne.**

09h30 – 10h15 : Présentation générale du contexte : les lacunes en terme de capture et suivi des très jeunes stades d'anguilles, les possibilités et outils existants et les constatations faites autour de l'utilisation de flottang – **Christian RIGAUD (INRAE)**

*Les présentations dureront 15min., avec un temps de 10min. consacrées aux questions après chaque présentation*

10h15 – 10h40 : Retour d'expérience sur les cours d'eau du département du Nord - **Elodie FAUCONNET (Fédé 59)**

10h40 – 11h00 : Pause

11h00 – 11h25 : Retour d'expérience sur la Somme - **Maxime ARCHERAY et Maxime BONNYAUD (Fédé 80)**

11h25 – 11h50 : Retour d'expérience sur les Marais du Cotentin et du Bessin – **Fabien CHARRIER (Fish-Pass pour PNR Cotentin)**

11h50 – 12h15 : Programme ACOR – Oir, affluent de la Sélune – **Aurélie FLESSELLE (INRAE)**

12h15 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 13h55 : Retour d'expérience en Bretagne – **Gwenaël ARTUR (FD35) et Laetitia Le GURUN (BGM)**

13h55 – 14h20 : Retour d'expérience sur la Barre de Monts et Polder de Sébastopol – **Aurore BAISEZ et Denis LAFAGE (LOGRAMI)**

14h20 – 14h45 : Retour d'expérience sur le bassin Charente Seudre – **Cellule Migrateurs Charente Seudre Audrey POSTIC-PUIVIF (EPTB Charente), François ALBERT (MIGADO), Eric BUART (CAPENA)**

14h45 – 15h10 : Retour d'expérience sur le bassin Garonne Dordogne – **Vanessa LAURONCE (MIGADO)**

15h10 – 15h30 : Pause

15h30 – 15h55 : Retour d'expérience sur la lagune Bages-Sigean – **Raphael Lagarde, Elsa Amilhat et Gael Simon (Université de Perpignan)**

15h55 – 17h00 : Discussions et retours d'expérience



## Groupe Anguille du GRISAM

### Atelier national dédié aux Flottang - 25 novembre 2021

L'attention scientifique portée aux petites anguilles de moins de 15 cm en zone continentale s'est nettement renforcée depuis le début des années 2000 dans un contexte :

- de très forte raréfaction de l'espèce à tous ses stades biologiques et dans toutes ses aires continentales de vie,
- de gestation du Règlement européen de fin 2007 visant le déploiement de mesures concrètes et coordonnées pour faire repartir les indicateurs à la hausse pour cette espèce si particulière,
- du nombre d'acteurs impliqués dans le monitoring ou la connaissance de l'espèce (*du bord de la rivière au laboratoire*),
- d'évolution très significative des outils d'analyse et de suivi (*microchimie des pièces osseuses, génétique, marquages et suivis ultérieurs...*),
- d'obligation d'améliorer la survie continentale de l'espèce, de la civelle entrant dans l'estuaire à l'argentée de retour en mer.

L'atteinte d'un tel objectif suppose la mise en œuvre d'actions de gestion ou d'aménagement raisonnées et adaptées aux caractéristiques de chaque bassin versant ([Adam et al, 2007](#)), la conception de ces démarches étant optimisée quand elle peut s'appuyer sur des diagnostics basés sur un faisceau de connaissances complémentaires (*vision globale et spatialisée des pressions à l'échelle du bassin, connaissances techniques et scientifiques d'évaluation-remédiation, connaissances « locales » des milieux et des phénomènes*). De même, lorsque des actions sont engagées, il apparaît important de disposer d'outils et de méthodes pour suivre leurs retombées.

Chaque année, **la phase de répartition de la nouvelle génération d'anguilles** au sein des habitats continentaux ou côtiers est initiée par les civelles dont les comportements vont conditionner tout le reste de la phase biologique importante de croissance. Jusqu'au début des années 80, la vision d'une migration de colonisation presque exclusivement orientée vers l'eau douce prédominait ([Tesch, 1977](#)). La présence significative d'anguilles observées en eau salée ou saumâtre était alors surtout assimilée à du passage ou à du piégeage dans certaines zones (*marais rétro-littoraux notamment*).

Depuis, l'analyse microchimique des otolithes de différentes espèces d'anguilles tempérées a révélé que le passage en eau douce n'était pas systématique ([Tsukamoto et Arai, 2001](#); [Daverat et Tomás 2006](#)). Ainsi, sous nos latitudes, il existerait des parcours d'individus majoritairement en habitats salés, productifs,

accessibles mais caractérisés par une forte compétition inter et intraspécifique et des parcours majoritairement en habitats dulçaquicoles moins productifs, plus difficiles d'accès mais où la compétition est plus faible (Edeline et al, 2007).

Les comportements et l'orientation des individus (Feunteun et al, 2003) vers telle ou telle option serait liés aux conditions du moment (*conditions environnementales et état physiologique* de l'individu (Castonguay et al, 1994; Edeline et al, 2005; Bureau Du Colombier et al. 2007, Liu et al, 2019)) avec en toile de fond des aspects génétiques suggérant la possible existence de types au sein des civelles (Côté et al, 2014 et 2015 ; Podgorniak, 2015; Gaillard et al, 2016).

En termes de connaissances acquises sur ce début de phase de répartition de l'espèce au sein des bassins, on peut constater :

- une assez bonne connaissance à la fois du comportement des civelles en zone soumise à marée (McCleave, 1980 ; Elie et Rochard, 1994 ; Briand et al, 2005 ; Beaulaton et Castelnaud, 2005) et de la répartition des individus de plus de 20 cm au sein des bassins grâce au suivi de passes et/ou aux réseaux de pêches électriques (Adam et al, 2007),
- mais aussi notre grande ignorance quant au déroulement de la phase dynamique de progression des individus le long des axes (White et Knights, 1997), phase qui sépare les deux moments d'observation évoqués précédemment. Or, cet intervalle de temps en eau douce, séparant la civelle et l'anguillette de 20 cm, se déroule le plus souvent sous fortes contraintes (*notamment la fragmentation hydraulique/obstacles liée à la présence d'un ouvrage par kilomètre d'axe en moyenne en Europe* (Belletti et al, 2020). Ces contraintes sont synonymes de dysfonctionnements (*blocages, surmortalités*) d'autant plus importants à prendre en compte qu'ils concernent des effectifs d'individus encore significatifs dans les zones aval (Imbert et al, 2010).

Ainsi, actuellement, faute d'un regard ciblé, les constats effectués sur les stocks en place dans les bassins versants ou sur des flux en franchissement sur des ouvrages ferment les yeux sur la très probable perte d'individus qui précède ces observations et ce, malgré l'importance qu'elle peut avoir sur la dynamique locale de l'espèce.

A titre d'illustration, prenons l'exemple d'un groupe de 1000 civelles quittant la zone tidale et migrant le long d'un axe présentant 5 obstacles successifs n'ayant qu'une transparence de 50 % pour ces jeunes stades. Au pied du 6<sup>ème</sup> ouvrage, il ne restera plus que 30 individus au maximum car en réalité il faudrait aussi intégrer les mortalités, les sédentarisation et la dispersion dans les latéraux tout au long du parcours.

Pour avancer vers une meilleure connaissance et prise en compte de cette phase initiale se déroulant le plus souvent sous contraintes, une observation ciblée serait donc justifiée notamment au niveau des premiers ouvrages successifs rencontrés sur les fleuves, rivières et canaux.

Sur les gros axes fluviaux, l'analyse de la transparence des ouvrages vis-à-vis de la migration de colonisation et de l'efficacité des dispositifs de franchissement potentiellement présents, ne semble pas pouvoir s'affranchir de procédures lourdes de marquage-recapture, déjà conçues et testées sur les très jeunes stades d'anguille (Drouineau et al, 2014).

En revanche, sur les axes plus modestes (*la très grande majorité des linéaires et des ouvrages au sein des bassins versants*), il est apparu judicieux de travailler à la conception de procédures simples d'observation et d'évaluation sans doute moins précises, mais plus aisées à mettre en œuvre par les opérateurs locaux.

Dans les territoires littoraux endigués, le fort potentiel d'accueil pour l'espèce ne peut s'exprimer que s'il y a conjonction d'une bonne accessibilité à ces habitats et bonne qualité de ces habitats. Or, de nombreux constats révèlent qu'avec la modernisation des ouvrages hydrauliques présents et/ou la moindre présence humaine dédiée à leur manœuvre, le niveau de recrutement de ces territoires vis-à-vis des jeunes anguilles est loin d'être optimal.

Pour avancer vers une meilleure connaissance de la progression des jeunes anguilles en rivières et fleuves, de 2005 à 2010, des observations par pêche électrique ont été initiées (*bras morts de plus en plus éloignés de la zone tidale sur la Loire aval (Lasne et al., 2008), zones peu profondes en aval immédiat des premiers ouvrages rencontrés sur de petits tributaires de plus en plus éloignés de la zone tidale sur la Garonne (rapports MIGADO depuis 2005), idem sur les bassins de la Charente et de la Seudre (rapports de la CMCS depuis 2009)*).

Toujours dans le même esprit, mais pour pouvoir intervenir dans une plus grande diversité d'environnements (*zones profondes en pied d'ouvrages notamment*), **la recherche d'abris-pièges permettant d'accéder aux petits individus lors de relevés diurnes (phases de repos dominantes chez les individus en migration)** est apparue utile à initier.

[Schilberschneider et al \(2001\)](#) avaient testé des herbiers artificiels insérés sur des plaques lestées permettant de les positionner durablement dans les zones profondes. Leur attractivité a été confirmée par [Edeline et al \(2007\)](#), mais la récupération efficace des petits individus s'est avérée souvent difficile (*pertes importantes lors des remontées de l'herbier vers la surface*).

Dans le cadre d'un travail mené au sein de la Cellule Migrateurs de Charente-Seudre, [Schaal \(2014\)](#) a testé différents dispositifs placés sur le fond ou en surface. Il s'est avéré que le piège de surface en Macmat®, treillis rigide et soudé en polypropylène utilisé en génie civil, était très attractif pour les plus petits individus.



Le modèle a été standardisé lors de cette rencontre. Des tests seront cependant réalisés en 2022 par MIGADO et LOGRAMI pour comparer l'efficacité et attractivité des flottangs avec ou sans couche de mousse sur le dessus.

Cet abri flottant peut être utilisé :

- soit comme un **piège** pour accéder à des petits individus difficiles à capturer hormis avec des tamis en phase d'activité,
- soit comme un **outil permettant de révéler la présence** de ces petits individus sur un site donné,
- soit comme un **outil permettant de suivre en aval d'un ouvrage, l'évolution de l'accumulation** des petits individus en migration liée à une difficulté plus ou moins importante de franchissement.

Cet abri flottant ne peut pas être utilisé en mesure d'accompagnement pendant des travaux pour éviter que les anguilles se fassent prendre par les engins lors de travaux. Les captures avec ce type d'engin ne sont pas exhaustives.

Ainsi, il apparaît qu'à l'échelle du territoire métropolitain, **l'apparition du Flottang a été valorisée avec différents objectifs** :

- Outil pour confronter des classes de taille observées sur une passe soumise à marée ou très aval sur un axe et celles capturées en pied de passe
- Outil de surveillance-alarme pour déclencher la mise en fonctionnement d'une passe ou d'actes de gestion d'une vanne littorale
- Outil pour cartographier la présence-absence des petites classes de taille à l'échelle d'un BV ou d'un axe
- Outil pour obtenir un indice d'accumulation au pied d'un ouvrage lié à une ou moins grande facilité de franchissement
- Outil pédagogique pour visualiser la présence des petits individus sur un site et se questionner sur leur devenir
- Outil d'observation en zone salée et/ou soumise à marée
- Outil de retrait /récupération des petites classes de taille avant travaux ou lors d'épisodes particuliers (assecs) en complément d'autres méthodes (*pêche électrique et engins passifs*)

Pour chaque objectif, la fréquence des relèves et le type d'analyse pouvant être réalisés sera différent.

Objectif	Fréquence des relèves	Type d'analyse
Front de répartition des jeunes individus (pied d'obstacles)	Relève tous les 2 jours	CPUE
Indice d'abondance et de tendance	Relève tous les jours	CPUE
Colonisation par les anguilles (marais ou rivière ou canaux)	24h (flux de civelles passant) pour compenser la variabilité inter-journalière	CPUE (Nombre d'ang / 24h / engin) ou présence/absence
Estimation du stock		CMR avec des civelles
Evaluation des blocages et franchissabilité des obstacles ou modification de la gestion des ouvrages		Présence / absence en aval des ouvrages successifs

Complémentaire à d'autres outils (nasses, pêches électriques) -	Pose 48h	Quantitatif
Attractivité des axes	48h - Pose annuelle sur plusieurs années	Présence/ absence

Un descriptif des habitats devra être réalisé, une relation étroite semble exister entre la position du flottang et son habitat (peu d'habitat favorable = beaucoup de civelles capturées).

- Quadra de 1m x 1m, 1 sous le flottang et 5 autour du flottang
- Relever la largeur mouillée, la distance à la mer, la profondeur, la granulométrie (dominante et accessoire), la présence de caches, la distance à la berge, le courant, la température, l'obscurité

Les heures de relève ne semblent pas importer et la relève peut se faire en début ou en fin de journée. Cependant pour des secteurs soumis à marée, la relève devra se faire au bout de 6h, afin d'éviter l'alternance entre des phases d'échouages et de flottaison.

Lors de la biométrie, les classes de pigmentation devront être relevées. Des classes « simplifiées » pourront être utilisées afin d'éviter l'anesthésie des civelles, et d'utiliser une binoculaire pour l'observation des classes. Ces 4 classes simplifient le travail sur le terrain.

Stade	Individus	Détermination	Code
VA, VB et VIAO	« civelle très peu pigmentée »	Toute transparente	S1
VIA1 à VIA4	« civelle en cours de pigmentation »	4 rayons branchiaux mélanisés et liseré dorsale continu visible	S2
VIB et VII	« très petite anguilette »	civelles bien pigmentées, on distingue juste encore un peu les viscères	S3
>VII	« anguilette »	très pigmentées, on ne distingue plus les viscères	S4

L'atelier tenu à Saintes le 25 novembre 2021, a permis d'illustrer ces différentes modalités d'utilisation et d'échanger sur leur intérêt, les protocoles, leurs limites et leurs perspectives d'évolution. Cet atelier a également permis d'uniformiser les protocoles et mise en œuvre d'utilisation des engins.

#### **Rédaction de la synthèse :**

Christian RIGAUD – INRAe Nouvelle Aquitaine, site de Cestas, Equipe « Ecosystème estuariens et Poissons Migrateurs amphihalins »

Vanessa LAURONCE (co-animatrice du groupe anguille GRISAM), François ALBERT – Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre)

Aurore BAISEZ – Association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs)

#### **Contributeurs ayant participé à l'atelier (par ordre alphabétique) :**

Elsa AMILHAT (Univ. de Perpignan), Maxime ARCHERAY (FDAAPPMA 80), Gwenaël ARTUR (FDAAPPMA 35), Maxime BONNYAUD (FDAAPPMA 80), Clarisse BOULENGER (OFB), Eric BUARD (CAPENA), David CAZAUBON (FDAAPPMA 17), Fabien CHARRIER (Fish-Pass), Marc-Antoine COLLEU (EPTB Charente), Elodie FAUCONNET (FDAAPPMA 59), Aurélie FLESSELLE (INRAE), Barbara GERARD (FDAAPPMA 44), Denis LAFAGE (LOGRAMI), Raphael LAGARDE (Univ. de Perpignan), Jordane LAMBREMON (MRM), Laetitia LE GURUN

(Bretagne Grands Migrateurs), Julien NADEAU ( FDAAPPMA 17), Audrey POSTIC-PUIVIF (EPTB Charente), Aurélien RUAUD (PNR Marais Poitevin), François-Xavier ROBIN (UNIMA), Pierre SAGNES (OFB – Pole Eco hydraulique), Gael SIMON (Univ. de Perpignan), Robin SZCEPANIAK ( EPTB Charente).

## Bibliographie mobilisée

- Adam G., Feunteun E., Prouzet P., Rigaud C., 2008. Regards croisés sur l'anguille européenne. Conception d'indicateurs d'abondance et de colonisation, guide méthodologique. *Editions QUAE, Programme européen INDICANG, 200 p.*
- Albert F., Buard E., Postic-Puivif A., 2021. Programme d'actions 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente-Seudre pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur les bassins Charente-Sudre. *Rapport technique*
- Beaulaton L., Castelnaud G., 2005. The efficiency of selective tidal stream transport in glass eel entering the Gironde. *Bull. Franc. Pêche Piscic., 5 : 378-379*
- Belletti B., et al, 2020. More than one million barriers fragment Europe's rivers. *Nature, 588: 436-441.*
- Briand C., Mounaix B., Fatin D., Feunteun E., 2003. The contribution of springtime and autumn glass-eels (*A. anguilla*) to stock: results based on otolith morphometry. *Bull. Fr. Pêche Piscic., 368: 27-42*
- Briand C., D. Fatin, E. Ciccotti and P. Lambert ,2005. A stage-structured model to predict the effect of temperature and salinity on glass eel (*A. anguilla*) pigmentation development. *Journal of Fish Biology 67(4): 993-1009.*
- Côté C.L., Pavey, S.A., Stacey, J.A., Pratt, T.C., Castonguay, M., Audet, C., and Bernatchez, L., 2015. Growth, Female Size, and Sex Ratio Variability in American Eel of Different Origins in Both Controlled Conditions and the Wild: Implications for Stocking Programs. *Trans. Amer. Fish. Soc. 144, 246–257.*
- Crivelli A. J., N. Auphan, P. Chauvelon, A. Sandoz, J. Y. Menella and G. Poizat ,2008. Glass eel recruitment, *Anguilla anguilla* (L.), in a Mediterranean lagoon assessed by a glass eel trap: Factors explaining the catches. *Hydrobiologia 602(1): 79-86.*
- Daverat F. and J. Tomás, 2006. Tactics and demographic attributes in the European eel *Anguilla anguilla* in the Gironde watershed, SW France. *Marine Ecology Progress Series 307: 247-257.*
- Edeline E., L. Beaulaton, R. Le Barh and P. Elie ,2007. Dispersal in metamorphosing juvenile eel *Anguilla anguilla*. *Marine Ecology Progress Series 344: 213-218.*
- Edeline E., S. Dufour and P. Elie ,2005. Role of glass eel salinity preference in the control of habitat selection and growth plasticity in *Anguilla anguilla*. *Marine Ecology Progress Series 304: 191-199.*
- Elie P., R. Lecomte-Finiger, I. Cantrelle and N. Charlon ,1982. Définition des limites des différents stades pigmentaires durant la phase civelle d'*Anguilla anguilla* (Poisson téléostéen anguilliforme). *Vie et milieu: 149-157.*
- Elie P. and E. Rochard ,1994. Glass-eel (*Anguilla-anguilla*) migration in estuaries, process and specimen characteristics. *Bull. Fr. Pêche et Piscic.(335): 81-98.*
- Feunteun E., Laffaille P., Robinet T., Briand C., Baisez A., Olivier J-M., Acou A., 2003. A review of upstream migration and movements in inland waters by Anguillid eels : towards a general theory. in *Aida K, Tsukamoto K.& Yamauchi K, Eds Eel biology. Tokyo : Springer-Verlag, pp 191-213.*
- Gaillard M., Pavey S.A., Cote C.L., Tremblay R., Bernatchez L., Audet C., 2016. Regional variation of gene regulation associated with storage lipid metabolism in American eels (*A. rostrata*). *Comparative Biochemistry and Physiology, Part A, 196 : 30-37.*
- Imbert H., J. Labonne, C. Rigaud and P. Lambert ,2010. Resident and migratory tactics in freshwater European eels are size-dependent. *Freshwater Biology 55(7): 1483-1493.*
- Lasne E., Acou A., Vila-Gispert A., Laffaille P., 2008. European eel distribution and body condition in a river floodplain: effect of longitudinal and lateral connectivity. *Ecology of Freshwater fish, vol. 17 (4) : 567-576*
- Liu H., Labonne J., Coste P., Huchet E., 2019. Looking at the complex relationships between migration behavior and conditional strategy based on energy metabolism in the European glaas-eel (*Anguilla anguilla*). *Science of Total Environnement, 696 (5) : 134039.*
- Martin M.H., 1995. The effects of temperature, river flow and tidal cycles on the onset of glass eel and elver migration into freshwater in the American eel. *Jal of Fish Biology, 46 : 891-902.*
- Mc Cleave J.D., 1980. Swimming performance of European eel (*A. anguilla*) elvers. *Jl of Fish Biol., 17: 30-37.*
- Laurence V., Burguete M., Doucet T., Candelier F., 2021. Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne en 2020. *Rapport d'activités MIGADO*
- Podgorniak T., Angelini M., Pierron F.,2016. Selective pressure of fishways upon morphological and muscle enzymatic traits of migrating glass-eels. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences, 10.1139/cjfas-2016-0110.*
- Schaal A., 2014. Colonisation de l'anguille. Recherche et mise en place d'une méthode de suivi par piégeage sur le bassin de la Charente. *Rapport de Master 2, Université de Grenoble-Cellule Migrateurs Charente-Seudre, 52 p.*
- Silberschneider V., Pease B.C., Booth D.J., 2001. A novel artificial habitat collection device for studying resettlement patterns in anguillid eels glass eels. *Journal of Fish Biol., 58: 1359-1370.*
- Tesch F.W., 1977. The eel. Bology and management of anguillid eels. Springer Book, *Science, 434 pages.*
- Tsukamoto K. and T. Arai , 2001. Facultative catadromy of the eel *Anguilla japonica* between freshwater and seawater habitats. *Marine Ecology Progress Series 220: 265-276.*
- White E. M. and B. Knights ,1997. Environmental factors affecting migration of the European eel in the Rivers Severn and Avon, England. *Journal of Fish Biology 50 : 1104-1116.*

MIGADO 140222

**White E. M. and B. Knights ,1997.** Dynamics of upstream migration of the European eel in the Rivers Severn and Avon, England with special refernces to the effects of man-made barriers. *Journal of Fish Biology*, 4 : 311-324.

,

,

# Atelier Groupe anguille GRISAM Les Flottang

Saintes, 25 nov. 2021

Vanessa Lauronce (MIGADO)  
Anthony Acou (UMS PatriNat)  
Christian Rigaud (INRAE)





## GROUPEMENT d'Intérêt Scientifique sur les poissons migrateurs AMphihalins



- souhait des Ministères (Agriculture, Environnement, Mer, Recherche) de mettre en place une **capacité d'expertise collective** sur les migrateurs amphihalins
- souhait, au sein des communautés scientifique et technique, de **favoriser les échanges entre les disciplines, les milieux d'études** (salés vs eaux douces) ou les **métiers** (connaissances, ingénierie, etc.)

→ **plateforme/réseau national(e) à l'interface des groupes de travail locaux et groupes scientifiques internationaux**

Groupe permanent de concertation (GPC) sur les amphihalins en 1986 puis GRISAM créé en 1993

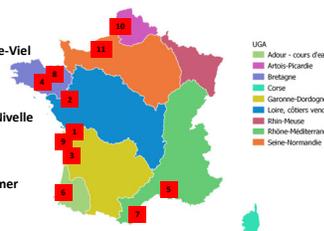
- 4 **organismes fondateurs**: CEMAGREF, CSP, IFREMER, INRA
- **aujourd'hui convention en cours** : INRAE, OFB, MNHN (depuis 2013)

## Organisation – Fonctionnement du GRISAM



- Comité directeur**
  - Membres fondateurs + un animateur (C. Rigaud)
- 4 Groupes de travail pérennes**
  - Anguille, Salmonidés, Aloses-Lamproies, Esturgeon
  - Groupe animé par 2 secrétaires (1 organisme fondateur, 1 extérieur)
  - Etat régulier et partagé des connaissances et de l'état des esp. (Journées)
- Ateliers transversaux**
  - Atelier Migrateurs en mer (2011, MNHN/Dinard)
- Groupe d'expertise**
  - Mission ciblée, groupe restreint et désigné, expertise partagée
- Commission scientifique**
  - Membres du CD et secrétaire des groupes

## Les journées Anguilles du GRISAM

- 1984: La Rochelle
- 1988: Saint-Florent-le-Viel
- 1997: Le Teich
- 1998: Paimpont
- 2001: Arles
- 2003: Saint Pée sur Nivelle
- 2006: Perpignan
- 2008: Rennes
- 2012: Rochefort
- 2015: Boulogne sur mer
- 2018: Rouen
- 2022: Quelle ville hôte ?

UGA  
Adour - cours d'eau côtiers  
Alsace-Picardie  
Bretagne  
Corse  
Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Loire-Arctique  
Loire, côtiers vendéens et Sèvre nantaise  
Ezou Meuse  
Rhône-Méditerranée  
Seine-Normandie

0 100 200 km

 **Les ateliers du Groupe anguille du GRISAM** 

**L'atelier Flottang**

- **Volonté depuis de nombreuses années de partager les expériences sur cet outil utilise par beaucoup de partenaires**
- **27 participants**
  - 17 organismes présents
  - 9 présentations de retour d'expérience
- **Objectifs de l'atelier :**  
Identifier les apports et les limites de l'outil flottang dans la connaissance et gestion de l'anguille européenne

 **Atelier Flottang** 

**Au programme**

- Présentation générale du contexte par **Christian RIGAUD**
- Présentation des retours d'expérience des différents utilisateurs : 9 présentations du Nord au Sud *présentations de 15 min. et 10 min. de discussion après chaque présentation*
- Discussions et retours d'expérience : 1h en fin de journée
- Finalité de la journée : réalisation d'un guide méthodologique sur l'utilisation des Flottang

 **Au programme des journées** 

**Merci**

À **Christian RIGAUD**

Au **Comité d'organisation et à l'accueil: Clarisse Boulenger et Audrey Postic-Puivif**

A **Bretagne Grand Migrateurs** qui avait commencé à travailler sur une synthèse et recueil de toutes les expériences Flottang en France

Aux collègues de la **Cellule Migrateurs Charente Seudre d'avoir inventer cet outil de suivi en 2014**

**A vous tous présents à cet atelier !!**

 **Au programme des journées** 

**Trés bon atelier à vous**



Cellule Migrateurs Charente Seudre

## Retour d'expérience sur le bassin Garonne Dordogne

### Atelier Flottang GRISAM – 25 nov. 2021





### Protocole développé

Deux sessions d'échantillonnage aux mois de mai et juin avant la campagne de pêche électrique

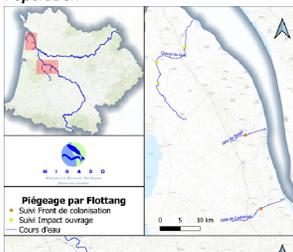
59 flottang posés par session sur 6 rivières et 11 sites de pêches différents

3 flottang en pied d'obstacle (fin de la station de pêche) et 3 flottang en début de station de pêche sur chaque rive et au milieu

Relève 48h après la pose

### Mise en œuvre de l'opération

**Protocole**



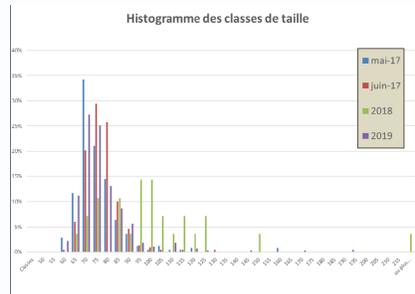
**Piégeage par Flottang**

- Suivi Front de colonisation
- Suivi Impact ouvrage
- Cours d'eau



### Répartition des classes de taille

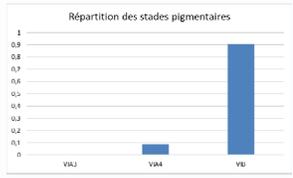
Histogramme des classes de taille



- 97% des captures mesurées moins de 10 cm
- Taille moyenne des anguilles 75 mm

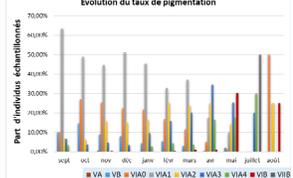
### Répartition des stades pigmentaires

Répartition des stades pigmentaires



Flottang

Evolution du taux de pigmentation



Flux entrant de civelles

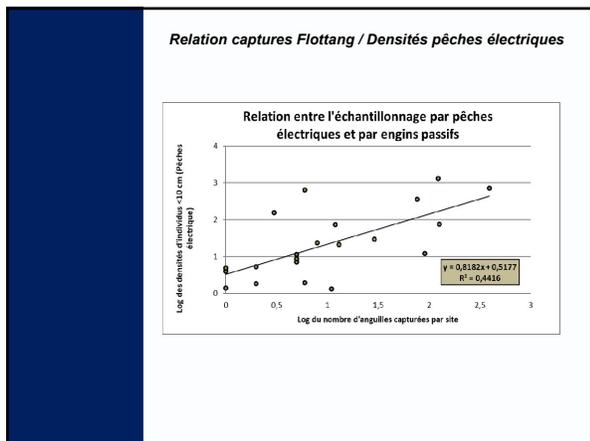
### Effet accumulation aval ouvrage

- Grande différence entre les captures d'anguilles en pied d'ouvrage et en début de station de pêche

	Moy. Nb ang. pied d'ouvrage	Moy. Nb. Ang. début station pêche
2017	18,8	3,8
2019	9,2	1,8

	Taille moy. ang. pied d'ouvrage	Taille moy. Ang. début station pêche
2017	18,8	3,8
2019	75,8 mm	72,7 mm



**Relation captures Flottang / Densités pêches électriques**

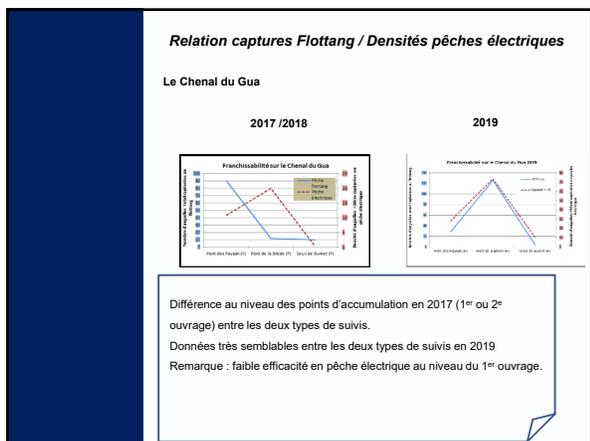
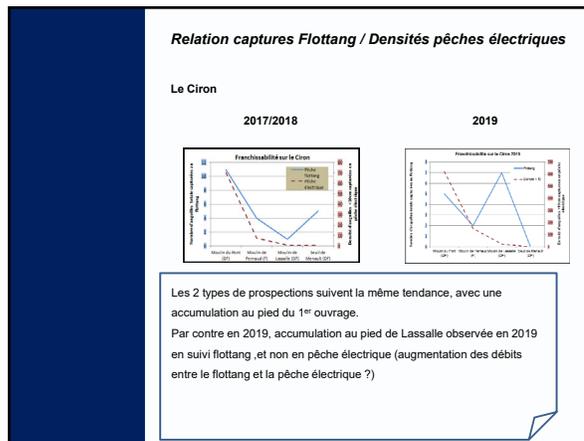
Front de répartition des jeunes individus  
=> observation sur les sites les plus amont le long de l'axe Garonne

	Captures par Flottang	Captures par pêches électriques
Galouchey (142 km)	60% des anguilles mesurent moins de 10 cm	Densités ang. moins de 10cm : 4,2 ind./100m <sup>2</sup>
Lisos (168 km)	Aucune anguilles de moins de 10 cm	Densités ang. moins de 10cm : 3,8 ind./100m <sup>2</sup>

**Relation captures Flottang / Densités pêches électriques**

Impact des ouvrages ou efficacité le long d'un axe

- => observation sur les pêches successives le long d'un cours d'eau dont la migration est entravée d'obstacles
- => Observation au niveau des 4 premiers ouvrages sur le Ciron (affluent Garonne), et les 3 premiers ouvrages sur le Chenal du Gua (affluent Estuaire aval)



**Perspectives et suite à donner....**

Constat

- Beaucoup moins de captures en septembre par rapport à mai / juin
- Manque de données pour établir une relation robuste entre les pêches électriques et les pêches flottang mais une relation positive semble apparaître entre le nombre d'anguilles capturées par flottang et les densités d'individus de moins de 10 cm retrouvées en pêche électrique
- Attractivité et efficacité des Flottang très dépendante du débit, et des sites et habitats de poses des Flottang (surface en pied d'ouvrage, granulométrie, caches disponibles...)
- L'efficacité semble inversement proportionnelles à la présence de caches dans le milieu naturel
- Forte disparité de captures entre les flottang en pied d'ouvrage et les flottangs à l'aval de la station reflétant l'effet d'accumulation des jeunes stades en pied d'ouvrage.
- L'observation du front de répartition des jeunes individus semble cohérente entre les deux types de prospection, avec des données qui semblent plus précises avec les pêches électriques.
- Surface d'impact et/ ou d'efficacité des Flottang inconnue par rapport au milieu

**ANNEXE 5**



# REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUIILLE DU COGEPOMI

Visioconférence - skype  
17 mars 2021

## RELEVÉ DE DISCUSSIONS

### Ordre du jour

- Evaluation et avis sur les mesures prévues et proposés dans le cadre du futur PLAGEPOMI ,
- Présentation de la fiche espèce Anguille

### Participants

#### Présents :

Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine
François ALBERT	MIGADO / cellule Migrateurs Charente Seudre
Marc-Antoine COLLEU	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle Aquitaine
Vanessa LAURONCE	MIGADO / animation GT Ang
Jean MARTIN	FDAAPPMA33
Julien NAUDEAU	FDAAPPMA17
Emilie RAPET	AADPPEDG
Thomas REYNIER	EDF
Dominique TESSEYRE	AEAG
Michel VIGNAUD	OFB
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animation groupe Migrateurs Dordogne
Lucie VILLIGER	MIGADO

#### Excusés / absents :

Caroline ASTRE	AEAG
Matthieu CHANSEAU	OFB
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animation groupe Migrateurs Garonne
Etienne POULET	Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle Aquitaine
François MAUREL	EDF
Cathy PRIGENT	Département de la Dordogne
Sylvie RAMBAUD	AEAG
Christian RIGAUD	INRAE
Paul TOITOT	AADPAEFG
Alice DECHRISTE	Département de la Gironde
Audrey POSTIC-PUIVIF	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre

*En annexe :      Liste des mesures  
Fiche anguille*

## Liste des mesures PLAGEPOMI

Voir dans le tableau, colonne de droite, l'avis du Groupe Technique Anguille sur les différentes mesures

Les sujets qui ont fait l'objet de discussion non inclus dans le tableau sont détaillés ci-dessous.

### - Mesures GP

demande de l'EPTB Charente : est-ce que les sanctions sont suffisantes pour des récidives ? le COGEPOMI ne peut-il pas suggérer d'être plus strict sur les mesures ?

Michel Vignaud : les DDT ont la possibilité pour les pêcheurs professionnels fluviaux de ne pas renouveler les licences, ou pour les maritimes systèmes de points.

Pour chaque cas, étude au cas par cas des antécédents pour évaluer la sanction.

Gilles Adam : Le COGEPOMI a un rôle de planification, il n'intervient pas sur les jugements au niveau du parquet.

### - Mesure SS

La FD17 fait remarquer qu'il serait bon de sortir le marais de Brouage des sites potentiels car travaux de continuité ont été mis en place sur le site. De la même façon, demande de sortir la Charente comme site potentiel, suite aux travaux sur St Savinien.

Gilles Adam précise que les critères sont définis dans l'appel à projet, et que la gestion doit primer sur le suivi. Les suivis doivent être adaptés à la gestion et non l'inverse.

Cécile Duvauchelle demande à ce que les porteurs de projet soient associés à cette analyse.

L'EPTB Charente demande à ce que soit ajouté une nouvelle mesure pour faire une synthèse de l'efficacité des repeuplements.

Gilles Adam : démarche mise en place au niveau national. Travail déjà réalisé à l'échelle nationale car l'impact doit être national voire européen. Les résultats des pêches de suivis sont disponibles dans le cadre des rapports et présentés en GT Anguilles COGEPOMI.

Vanessa Lauronce se propose de demander à l'OFB national une évaluation locale si c'est faisable d'interpréter les données à l'échelle locale, et non nationale.

### - Mesure AC

Demande EDF : Généraliser les études systémiques sur l'ens. des sous-bassins permettant de mettre en évidence les pressions pour les différents migrateurs et les stades de leur vie, à l'instar de ce qui a été fait sur la Garonne avec l'étude POMI.

Dominique Tesseyre : Etude Garonne réalisée dans un contexte particulier d'évaluation du programme SAT. Travail long, partenarial et dans ce cadre l'étude POMI trouvait tout son intérêt. Elle a vu le jour sur la Garonne dans un contexte particulier qui la justifiait. Pourquoi pas développer la même chose ailleurs mais pourquoi ?

Thomas Reynier : le contexte Dordogne est différent, mais la démarche Garonne peut être pertinente, car on constate également un déclin majeur des migrateurs sur cet axe.

Gilles Adam : mesure à transférer et analyser dans le cadre du Groupe Dordogne.

Pascal Verdeyroux : dans la stratégie Dordogne, aucune mesure actuellement dans ce sens, mais à discuter.

Demande EDF : Lancer des études d'intercomparaison avec les autres bassins français et identifier les points de convergence ou de divergence dans les évolutions de population.

Gilles Adam : pour des espèces comme anguilles ou saumon, il existe des plans nationaux qui sont là pour jouer ce rôle.

Vanessa Lauronce : les données sont mises en commun à l'échelle des asso migrateurs français, mais la comparaison et interprétation sont difficiles à mettre en place.

Thomas Reynier : intéressant de communiquer sur les données et sur les systèmes de comptage.

Michel Vignaud : pour l'anguille, entre le PGA et le GRISAM, beaucoup de choses existent déjà.

### Prochaines étapes :

- Compilation des discussions faites dans les différents groupes techniques COGEPOMI
- Le PLAGEPOMI doit être présenté rédigé en septembre, validé en juin en COGEPOMI.
- Renvoyer les remarques sur la fiche anguilles pour mi-avril.

## LISTE DES PARTICIPANTS

### Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

**Organisée en visioconférence (skype)**

**17 mars 2021**

<b>Membres du Groupe technique COGEPOMI</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail</b>	<b>Signature</b>
Lucie VILLIGER	Ass MIGADO	Lucie.villiger@migado.fr	Présente
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	vanessa.lauronce@migado.fr	Presente
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle-Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	Présent
Matthieu CHANSEAU	OFB	Matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr	Absent / excusé
Michel VIGNAUD	OFB	Michel.vignaud@ofb.gouv.fr	Présent
Léo PEDEMAI	SMEAG / Animateur Groupe Garonne	leo.PEDEMAI@smeag.fr	Présent
Jean MARTIN	FDAAPPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com	Excusé
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	Absent / excusé
Thomas REYNIER		thomas.reynier@edf.fr	Présent
Nicolas TOUSSET		Nicolas.tousset@edf.fr	Absent / excusé
Audrey POSTIC-PUIVIF	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net	Excusée
Marc-Antoine COLLEU		Marc-antoine.colleu@fleuve-charente.net	Présent
François ALBERT	MIGADO / Cellule Migrateurs Charente Seudre	Francois.albert@migado.fr	Présent
Mme RABIC	CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	j.rabic@orange.fr	Présente
Cécile DUVAUCHELLE		cduvauchelle@peche-nouvelleaquitaine.com	Présente
Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	Presente
Christian RIGAUD	INRAE	christian.rigaud@inrae.fr	Absent / excusé
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	Présente
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul1.toitot@orange.fr	Absent / excusé
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	Présent
Julien NADEAU	FDAAPPMA17	technique.eau@peche17.org	Présent

<b>Partenaires invités / financeurs</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail</b>	<b>Signature</b>
Eric LAVIE	Région Nouvelle-Aquitaine	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr	Absent / excusé
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle-Aquitaine	i.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	Absente / excusée
Nicolas DOLIDON	Région Nouvelle-Aquitaine (FEDER)	Nicolas.dolidon@nouvelle-aquitaine.fr	Absent / excusé
Etienne POULET	Région Nouvelle-Aquitaine (FEDER)	etienne.poulet@nouvelle-aquitaine.fr	Absent / excusé
Cathy PRIGENT	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr	Absente / excusée
Yoann SUREAU	Département Dordogne / CATER ZH	y.sureau@dordogne.fr	Présent
Isabelle ROBERT	Département Dordogne / CATER ZH	i.robert@dordogne.fr	Absente / excusée
Alice DECHRISTE	Département Dordogne / CATER ZH	a.dechrisme@gironde.fr	Excusée
Caroline ASTRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Caroline.astre@eau-adour-garonne.fr	Excusée
Sylvie RAMBAUD	Agence de l'Eau Adour Garonne	sylvie.rambaud@eau-adour-garonne.fr	Absente / excusée



  
**GT Anguille COGEPOMI**  
**Mars 2021**

- Présentation et discussion autour des mesures du PLAGEPOMI
- Validation de la fiche espèce anguille du PLAGEPOMI 2021-2025



## Mesures Gestion des Habitats (GH)

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
GH2	Information sur l'impact des pompages du Blayais	réalisé	Impact sur les civelles limité (pas de mortalité mais fortes température)	Utile à adapter	Evaluer l'impact des température sur les civelles. Nécessité de mettre en place des suivis complémentaires
GH3	Caractériser l'effet du bouchon vaseux sur les poissons migrateurs à partir d'une synthèse des données existantes	En partie	Synthèse à finaliser. Diagnostic pas franc ne permettant pas d'envisager des mesures de gestion fortes. Non réalisé en Charente	Utile et applicable	A terminer sur Garonne et à réaliser sur Charente
GH4	Intégrer la qualité des milieux et des marais ou ZH à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bv	réalisé	Etudes engagés sur qqz sites. Sujet évoqués dans le guide libre circulation pour l'anguille en marais (Cellule Migrateurs Charente Seudre). Poursuite des actions pour améliorer franchissement. Plan national ZH intèrè travail sur qualité habitats	Utile et applicable	Se donner les moyens de l'évaluation

 <b>Libre circulation (LC)</b>					
Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
LC1	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques	En partie	Démarche engagée à poursuivre	Utile et applicable	
LC2	Transférer les espèces migratrices à la montaison et à la dévalaison sur le sous-bassin de la Garonne	réalisé			Anguille peu concerné
LC03	Se donner l'opportunité de travailler sur des cours d'eau non classés du bassin Charente si projets jugés particulièrement intéressants	réalisé	Prise en compte prioritaire des ouvrages sur cours d'eau classés.	Utile et applicable	Notion d'opportunité à maintenir dans le PLAGEPOMI (Charente). Ajouter la notion de démarche apaisée.
LC04	Sur les sites où l'impact des silures est avéré, en particulier au niveau des ouvrages de franchissement, limiter cet impact par la mise en place de mesures adaptées	réalisé	Mise en place pour différentes espèces	Utile à adapter	Actions de gestion expérimentale proposée pour différentes espèces. Elargir à l'anguille (notamment à l'aval du bassin et sur les systèmes de franchissement)

 <b>Libre circulation (LC)</b>					
Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
LC5	Contribuer à l'actualisation des listes de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique	Non appliqué	Démarche d'actualisation des listes non engagée au niveau du bassin	Utile et applicable	Maintenir une possibilité de mobilisation du COGPEOMI en cas de renouvellement du classement
<b>Nouvelle mesure proposée LC</b>					
Intitulé de la mesure	Mesure	Evaluation efficacité mesure		Remarque	
Mise en place d'un dispositif de franchissement du barrage du Temple / Lot	Franchissabilité rétablie ou en cours en aval du Temple, premières réunions ou discussions réalisées avec EDF	Flux migratoire à suivre avec mise en place des cycles biologiques		A inclure dans la mesure LC05	



## Gestion de la pêche (GP)

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
GP	Périodes d'ouverture de la pêche des poissons migrateurs	réalisé	Gérée au niveau national		
GP01	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des poissons migrateurs	réalisé	Démarche poursuivie	Utile et applicable	Partager les résultats de contrôle
GP03	Rechercher une forme d'accompagnement financier pour les pêcheurs professionnels concernés par les mesures d'interdiction	réalisé	Expérimentations dans le cadre de la gestion du silure et de l'exploitation de cette espèce dans la pêche professionnelle	Utile et applicable	
GP05	Etablir un bilan annuel des contrôles et infractions	En partie	Démarche poursuivie, pas de bilan annuel et pas sur toutes les espèces	Utile à adapter	Envisager un document bilan type



## Soutien de stock (SS)

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
SS02	Définir les stratégies de repeuplement en anguilles, selon les recommandations du plan national de gestion de l'anguille	réalisé	Sites de repeuplement en anguilles définis par le COGEPOMI et pris en compte annuellement dans le cadre de l'appel à projet repeuplement	Utile et applicable	Envisager une proposition de sites actualisée

 **MIGADO**  
Bipartiteur Environnement Biologie  
Charente-Seaudre

## Suivis biologiques (SB)

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
SB01	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valider les données	réalisé	Suivi réalisé et données valorisées régulièrement par lettre d'info ou tableau de bord. Station de Malause inexistant, échappements de Crouin estimés annuellement. Passes à anguille de Saint Savinien en rive droite (en rive gauche à venir) Suivi à la dévalaison pour l'anguille à Batejin.		
SB02	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des indicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. Ces suivis comprennent les pathologies externes. Restituer les résultats au COGEPOMI	réalisé	Différents suivis complémentaires mis en œuvre et résultats exposés en groupe technique anguille. Suivis état de colonisation jeunes anguilles sur Charente et Seudre réalisés. Suivi anguilles jaunes en marais salé de la Seudre réalisés. Les pathologies externes sont bien relevées un travail de relation avec les contaminations a été tenté.	Utile et applicable	Réadapter la rédaction notamment sur les aspect pathologiques

 **MIGADO**  
Bipartiteur Environnement Biologie  
Charente-Seaudre

## Suivis biologiques (SB)

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
SB03	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêcherie et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien	réalisé	Opération de suivi du flux entrant à partir de stations sur des affluents de l'estuaire de la Gironde, réalisée annuellement. Couplage des données de suivi avec les captures des professionnels. En Charente : pour l'estuaire de la Seudre avec un travail complet sur 1 année sur les captures en estuaire, les entrées en marais salé et le passage sur la partie fluviale (passe de Saujon avec la FD17). Exploitation des résultats interannuels à réaliser pour évaluer l'indicateur. Modèle GMAC non utilisé ces dernières années car dépendant des conditions de quotas influençant les résultat.	Utile et applicable	Reproduction de l'opération Charente envisagée. Pour la Gironde, l'opération est envisagée tous les ans.

**Suivis biologiques (SB)**

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
SB04	Présenter en COGEPOMI les résultats des suivis des rivières index du plan national de gestion de l'anguille	réalisé	Les résultats des suivis menés sur le site index « Dronne » ont été présentés en groupes techniques pour la dévalaison. Après interruption, reprise depuis 2017 d'un suivi allégé. Des réflexions sont en cours sur le devenir de ce suivi. Suivi du canal des Etangs engagé pour la montaison et la dévalaison. Opérations de recherche complémentaire sur la qualité des civelles et anguilles dévalantes couplées avec le suivi du canal des étangs.	Utile et applicable	Au delà de l'ambition nationale de ces sites index. les résultats issus de ces suivis intéressent le niveau local.

**Suivis biologiques (SB)**

○

**Nouvelle mesure proposée SB**

Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Evaluation efficacité mesure	Remarques
Déclaration volontaire des anguilles, anguillettes et silures capturés et remis à l'eau par les pêcheurs professionnels	L'objectif est de démontrer la présence et recrudescence des anguilles dans nos estuaires pour notamment enrichir l'avis du comité scientifique ainsi que les organismes gestionnaires (COGEPOMI, OFB, EPTB).. Il est également proposé de renseigner les captures accidentelles de silure, et de prendre en photo ces derniers lorsque c'est possible, pour pouvoir alerter les services gestionnaires sur leur recrudescence en estuaire.	Il s'agira de quantifier les déclarations volontaires à l'issue de la saison 2021 et de décider de la mise en œuvre de moyens de communication ou d'accompagnement adaptés à la mesure.	Action pouvant également être incluse dans la mesure ACo4 ?
Amélioration de la montaison par la mise en œuvre de pêches de régularisation locale de silures en Garonne et Dordogne	Ces pêches doivent permettre d'extraire un maximum de silures sur des zones à enjeux pour les migrateurs afin de leur permettre de rejoindre les frayères et éviter la forte prédation induite par le silure	Indicateurs: - Evolution du nombre de silures capturés par relève - Evolution de la taille des silures capturés - Impact des pêches sur le nombre de silures franchissant l'ouvrage - Abondance des migrateurs dans les contenus stomacaux	Mesure libre circulation avec amélioration des barrières biologiques

**Suivis biologiques (SB)**

Nouvelle mesure proposée SB

Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Evaluation efficacité mesure	Remarque
Mise en place un suivi des migrateurs sur l'axe Lot	Intégrer l'axe Lot dans le territoire stratégique de suivi des migrateurs. Prévoir l'intégration de stations de suivi dans les travaux d'aménagement des passes à poissons. Mettre en place un suivi et une exploitation des observations du flux migratoire sur l'axe Lot.	Bilan annuel des suivis de s populations de poissons migrateurs. Indicateur d'amélioration du flux migratoire du Lot. Compréhension du flux migratoire sur le bassin avec répartition par axes et suivi de l'évolution	En lien avec la nouvelle mesure Libre Circulation proposée

**Suivis halieutiques (SH)**

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
SH01	Assurer un suivi halieutique annuel des pêcheurs professionnels et amateurs aux engins et filets et en tirer un bilan	réalisé	Maintien du système de recueil des déclarations de pêche. Bilan établi à l'occasion des groupes techniques spécifiques mais mobilisation des données fluviales ou maritimes plus occasionnelle. Bassin Charente alimenté en données de capture, mais parfois de manière différée.	Utile et applicable	
SH02	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille et, pour le bassin Charente, des aloses	réalisé	Enquête sur les captures de pêche à la ligne de l'anguille réalisée dans les départements aval du bassin Garonne Dordogne. Extrapolation des données réalisée. Action terminée permettant de relativiser les captures par rapport aux autres pressions. Pas de suivi des pêches à la ligne d'aloses en Charente mais utilité de ce suivi.	Terminé pour anguille. Non renouvelée	

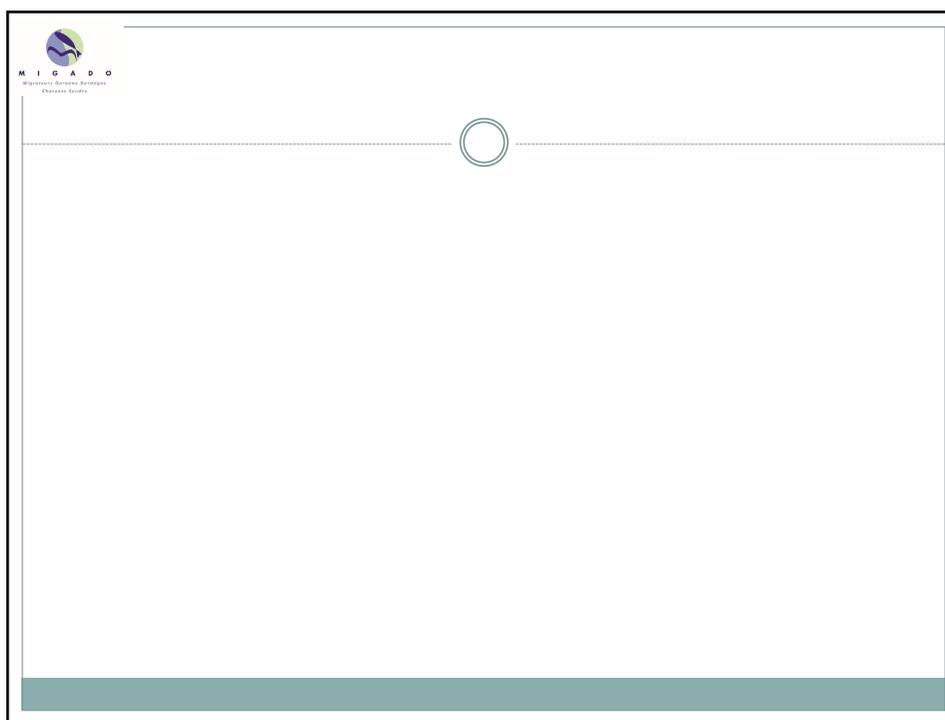
**Amélioration des connaissances (AC)**

Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
AC02	Améliorer les connaissances sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux	En partie	Analyse des suivis de marquages recaptures des anguilles à Tuilières et Golfech. Le lien entre migration et débit a fait l'objet d'une analyse partielle pour la période 2006-2012 mais n'est pas totalement finalisé.	Utile à adapter	En fonction de l'analyse des données recaptures seront poursuivies ou non.
AC04	Evaluer l'impact des silures sur la population de migrateurs	réalisé	Plusieurs études abouties d'autres envisagées.	Utile à adapter	Approche de la dynamique de population à réaliser. Profiter de toutes les mesures de gestion expérimentales pour améliorer les connaissances. A approfondir pour l'anguille

**Nouvelle mesure proposée AC**

Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Evaluation efficacité mesure	Remarques
Généraliser les études systémiques sur l'ens. des sous-bassins permettant de mettre en évidence les pressions pour les différents migrateurs et les stades de leur vie, à l'instar de ce qui été fait sur la Garonne avec l'étude POMI			Concerne l'axe Dordogne
Lancer des études d'intercomparaison avec les autres bassins français (au-delà du bassin Adour Garonne) et identifier les points de convergence ou de divergence dans les évolutions de population			Se rapproche du rôle du GRISAM
Poursuivre les actions d'objectivation de l'impact des silures pour agir de manière la plus efficace sur les migrateurs			Action liée à la mesure ACO4
Amélioration des connaissances sur la présence du silure en zone estuarienne, et son impact sur la biodiversité aquatique	Réaliser des pêches d'échantillonnages, réaliser des analyses de contenus stomacaux	Indicateurs: - Evaluation des effectifs de silures - Evaluation des zones de colonisation du silure - Evaluation de l'impact du silure sur les espèces marines et migratrices de la zone	Action liée à la mesure ACO4

 <b>Mise en œuvre du PLAGEPOMI (MP)</b>					
Code	Mesure	Niveau mise en œuvre	Bilan	Evaluation efficacité mesure	Propositions
MP01	Renforcer la communication sur les programmes de gestion et de restauration des poissons migrateurs	réalisé	Actions de communication réalisées par divers partenaires et diffusion d'info par divers canaux, tableau de bord, lettres d'information, circuits de visites.	Utile et applicable	À poursuivre
MP02	Suivre et évaluer le PLAGEPOMI	réalisé	En cours	Utile et applicable	
MP03	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation	réalisé	Rédaction et approbation du règlement intérieur	Utile et applicable	Les groupes techniques par sous-bassin s'interrogent sur leur rôle dans un contexte ou les prises de décisions sont du ressort du COGEPOMI. Les groupes ont toutefois la responsabilité de la programmation opérationnelle
Mp04	Assurer au sein des groupes techniques une programmation financière des programmes. Etablir un bilan annuel des opérations et de leurs financements	En partie	Bilan annuel réalisé mais programmation difficile à faire compte tenu de la remontée tardive des informations.	Utile et applicable	Les conventions en cours d'élaboration ont pour objectif de définir les objectifs d'animation.



**ANNEXE 6**



# REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILE DU COGEPOMI – réunion financeurs

Visioconférence  
16 septembre 2021

## RELEVÉ DE DISCUSSIONS

### Ordre du jour

- Présentation et bilan des actions 2021,
- Perspectives 2022 et plans de financement
- Bilan financier des actions anguilles 2021
- Présentation des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2021-2029

### Participants

#### Présents :

François ALBERT	MIGADO / cellule Migrateurs Charente Seudre
Alice DECHRISTE	Département de la Gironde
Vanessa LAURONCE	MIGADO / animation GT Ang
Jean MARTIN	FDAAPPMA33
Julien NAUDEAU	FDAAPPMA17
Audrey POSTIC-PUIVIF	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre
Jacqueline RABIC	CRPMEM
Emilie RAPET	AADPPEDG
Thomas REYNIER	EDF
Dominique TESSEYRE	AEAG

#### Excusés / absents :

Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine
Caroline ASTRE	AEAG
Jean-Michel CARDON	SMEAG / Animation groupe Migrateurs Garonne
Matthieu CHANSEAU	OFB
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle Aquitaine
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle Aquitaine
François MAUREL	EDF
Etienne POULET	Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER
Cathy PRIGENT	Département de la Dordogne
Sylvie RAMBAUD	AEAG
Christian RIGAUD	INRAE
Paul TOITOT	AADPAEFG
Nicolas TOUSSET	EDF
Michel VIGNAUD	OFB
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animation groupe Migrateurs Dordogne
Lucie VILLIGER	MIGADO

*En annexe :*      *Présentations faites en séance*  
*Bilans financiers et plans de financements*  
*Propositions de mesures anguille pour le PLAGEPOMI 2021-2029*

## Bilan des actions 2021 et perspectives 2022

Voir en annexes les présentations faites par les différents maitres d'ouvrage d'actions anguilles.

### - Cellule Migrateurs Charente Seudre

Voir présentation

Sur la passe de St Savinien, Julien Naudeau explique que la seconde passe a été arrachée avant sa mise en service par une crue. Elle devait être mise en service prochainement. Le Département de crainte que cela se reproduise a demandé l'étude de modifications de structures si nécessaire. La mise en service sera peut-être décalée.

Sur la passe de Saujon, le suivi s'est fait en dents de scie car il y a eu beaucoup d'inondations, de déconnexion de la passe. La mairie a racheté une pompe en juillet : beaucoup de mortalité d'anguilles jaunes de grandes tailles (30 à 45 cm). Le suivi n'a pas repris suite à ces mortalités pour éviter que cela se reproduise. La cause n'a pas été identifiée.

### - Ass MIGADO

Voir présentation

Julien Naudeau demande à MIGADO si en Gironde nous réussissons à faire valider des arrêtés préfectoraux car sur certains sites comme le marais de Brouage la DDTM ne valide pas les systèmes de gestion des ouvrages. Vanessa LAURONCE explique qu'un travail a été fait avec la DDTM33 afin d'expliquer les gestions d'ouvrages à marée mis en place et les suivis afin de valider leur efficacité. Par la suite les services police de l'eau de la DDTM33 ont validé et valident les arrêtés préfectoraux de prescriptions spécifiques. Tous les arrêtés, suivis, rapports, retour d'expérience ont été transmis à la DDTM17. Les services police de l'eau de la DDTM se rapprochent des services de l'OFB pour avoir des avis qui sont traités différemment suivant les départements.

Dominique Tesseyre rappelle l'intérêt de l'Agence de l'Eau sur tout ce qui est expertise et efficacité des aménagements mis en place sur les ouvrages pour rétablir la continuité écologique. L'Agence au travers du comité de bassin se retrouve confronter à de nombreux problèmes avec de fortes interrogations sur l'utilité du rétablissement de la continuité écologique. Il est nécessaire de valoriser tous les travaux réalisés collectivement sur l'efficacité des aménagements mis en place. Il y a des demandes au STB de nombreuses demandes de bilan sur la continuité. En lien avec la plaquette prévue en 2022, montrer que les aménagements fonctionnent, besoin d'une analyse globale. L'anguille est la seule espèce pouvant être utilisée pour mettre en avant des résultats significatifs.

Mme Rabic confirme qu'en comité de bassin la veille, il a encore été abordé le problème de franchissabilité. Il est important de faire remonter les résultats.

Mme Rabic exprime sa surprise sur la présence et l'existence des anguilles d'avalaison de moins de 50cm.

### - FDAAPPMA33

Voir présentation

En janvier et février à cause des forts débits et du fait que le clapet soit baissé, le suivi a eu lieu du 15 mars au 21 juillet 2021 ;

Le suivi dévalaison anguilles à Batejin se terminera fin 2022. En 2021 et 2022 l'objectif est de récupérer des anguilles pour les marquages anguilles.

Mme Rabic souhaiterait comparer les relations taille-poids des anguilles issues de Batejin, comparer la courbe obtenue à Batejin avec d'autres courbes taille-poids obtenues sur d'autres suivis comme au niveau national (cf Beaulaton, Feuteun...).

Jean Martin fera passer enverra la courbe taille-poids à Mme Rabic.

### - AADPPEDG / CRPMEM

Voir présentation

Dans la dernière réponse à l'appel d'offre, le CRPMEM a proposé d'utiliser différents types de captures pour avoir le plus d'efficacité et avec un budget moindre. Les verveux sont couplés avec des suivis flottang.

Mme Rabic demande à ce que les informations en lien avec ce groupe technique soient transmises à Johanna Herfaut qui remplace pendant son congé maternité Deborah Gornet à ARA France. Il est important que tout le monde soit au courant de ce qui est fait.

Audrey Postic-Puivif demande s'il y a des bilans de repeuplement existants sur d'autres site. Vanessa enverra avec le compte-rendu de cette réunion.

- **EDF**

Voir présentations

3 actions sont portées par EDF : suivi dévalaison sur la Garonne à Golfech (suivis acoustiques), suivi dévalaison sur la Dordogne à Mauzac (caméra sonar), test de mise en place de 3 passes spécifiques anguilles à Tuilières

Sur Tuilières, Thomas Reynier explique que suite aux tests qui ont été faits les années précédentes, 2 caméras vont être installées, une en rive gauche et suite aux suivis radiopistage une caméra sera ré-installée en rive droite. L'objectif est d'être exhaustif sur les périodes de dévalaison et quantifier le passage.

Thomas Reynier exprime également que la nouvelle passe de Mauzac est en service et aide également à la migration des anguilles.

Sur Golfech, le suivi de la dévalaison se fait dans le cadre d'une étude par suivi acoustique.

Thomas Reynier demande des informations complémentaires sur la provenance des anguilles argentées pour savoir si ce même type de suivi peut être mis en place sur la Dordogne. Vanessa Lauronce précise que les anguilles viennent du Canal de Souston. Il est proposé d'en discuter en dehors de cette réunion.

Mme Rabic insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier la problématique silure. La rivière de contournement de Malause va être mis en service et Mme Rabic craint que les silures présents en aval provoquent une barrière biologique. De nombreux silures sont capturés dans les pêches civiles, un peu moins cette année.

Vanessa Lauronce va transmettre les livrets silure qui ont été fait par l'AADPPEDG, aux membres du groupe technique anguille.

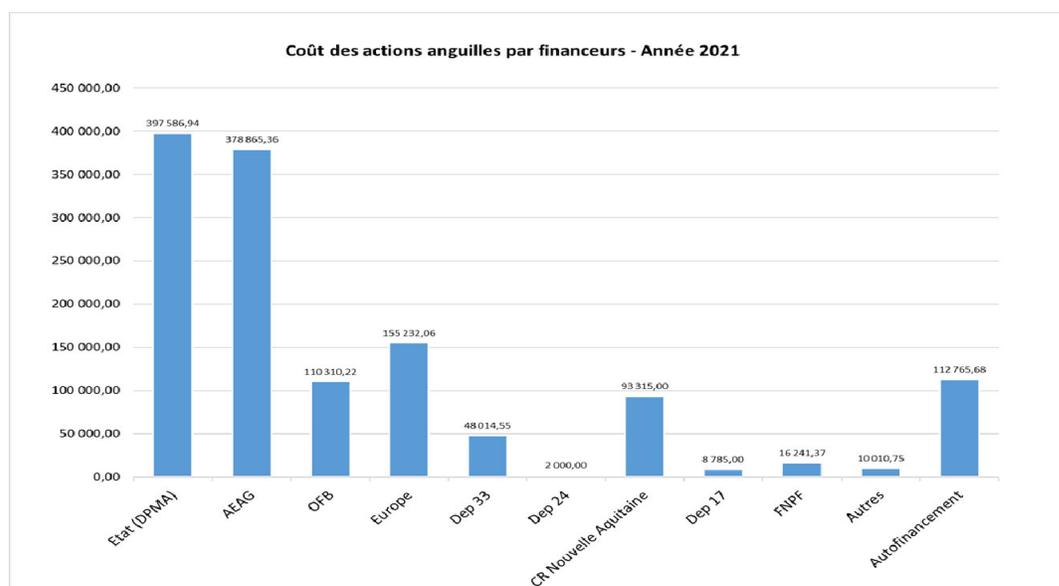
- **INRAE**

Christian Rigaud a envoyé la liste des actions portées par INRAE. Elles seront rajoutées au tableau des actions lors de l'envoi du compte-rendu.

**Bilan financier des actions**

Un bilan financier des actions a été présenté par maitre d'ouvrage, par action et par financeur

Porteur de projet	Nombre d'actions	Coût des actions 2021
<b>MIGADO (territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs)</b>	<b>13</b>	<b>214 979 €</b>
<b>Cellule Migrateurs Charente Soudre (EPTS Charente, MIGADO, CAPENA)</b>	<b>9</b>	<b>190 350 €</b>
<b>FDAAPPMA33</b>	<b>3</b>	<b>180 259 €</b>
<b>FDAAPPMA17</b>	<b>1</b>	<b>35 254 €</b>
<b>Departement 17</b>	<b>1</b>	<b>43 925 €</b>
<b>EDF</b>	<b>3</b>	<b>160 510 €</b>
<b>AADPPEDG</b>	<b>1</b>	<b>10 204 €</b>
<b>CRPMEM Nouvelle Aquitaine</b>	<b>2</b>	<b>497 810 €</b>



Audrey Postic-Puivif précise que les coûts affichés ici sont approximatifs, car le montage et dépôt des dossiers au niveau de la Cellule Migrateurs Charente Seudre, se fait de manière globale, pour tous les migrateurs. Un découpage est ensuite réalisé pour en sortir le coût des actions anguille, mais de manière approximative, cela donne un ordre de grandeur. De plus dans ces dossiers, il y a une partie d'auto-financement qui n'apparaît pas ici.

La Fédération de pêche de la Gironde précise qu'en 2022, ils essayeront de se passer du FEDER pour le financement de leur dossier.

### **Mesures anguilles proposées dans le PLAGEPOMI**

Voir présentation

Mme Rabic insiste sur l'importance d'évaluer la quantité de civelles et anguilles filtrées par la centrale de Braud Saint Louis.

Dominique Tesseyre insiste sur le fait de renforcer la communication sur les retours d'expérience sur la continuité écologique.

Alice Dechristé confirme l'importance de communiquer sur les actions, les résultats, les avancés au niveau des élus.

## LISTE DES PARTICIPANTS

### Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

#### Visioconférence

**16 septembre 2021**

<b>Membres du Groupe technique COGEPOMI</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail</b>	<b>Signature</b>
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle-Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	Excusé
Lucie VILLIGER	Ass MIGADO	Lucie.villiger@migado.fr	Excusé
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	vanessa.lauronce@migado.fr	Présente
Matthieu CHANSEAU	OFB	Matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr	
Michel VIGNAUD	OFB	Michel.vignaud@ofb.gouv.fr	
Jean MARTIN	FDAAPPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com	Présent
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	
Thomas REYNIER	EDF	thomas.reynier@edf.fr	Présent
Nicolas TOUSSET	EDF	Nicolas.tousset@edf.fr	Excusé
Audrey POSTIC-PUIVIF	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net	Présente
François ALBERT	MIGADO / Cellule Migrateurs Charente Seudre	Francois.albert@migado.fr	Présent
Mme RABIC	CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	j.rabic@orange.fr	Présente
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	cduvauchelle@peche-nouvelleaquitaine.com	Excusé
Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	Présente
Christian RIGAUD	INRAE	christian.rigaud@inrae.fr	Excusé
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	Présente
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul1.toitot@orange.fr	
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	Excusé
Jean-Michel CARDON	SMEAG / Animateur Groupe Garonne	Jean-michel.cardon@smeag.fr	
Julien NAUDEAU	FDAAPPMA17	technique.eau@peche17.org	Présent

<b>Partenaires invités</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail</b>	<b>Signature</b>
Eric LAVIE	Région Nouvelle-Aquitaine	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr	Excusé
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle-Aquitaine	i.laroche@nouvelle-aquitaine.fr	
Etienne Poulet	Région Nouvelle-Aquitaine (FEDER)	Etienne.poulet@nouvelle-aquitaine.fr	
Cathy PRIGENT	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr	
Alice DECHRISTE	Département Gironde	a.dechriste@gironde.fr	Présente
Caroline ASTRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Caroline.astre@eau-adour-garonne.fr	Excusée
Sylvie RAMBAUD	Agence de l'Eau Adour Garonne	sylvie.rambaud@eau-adour-garonne.fr	

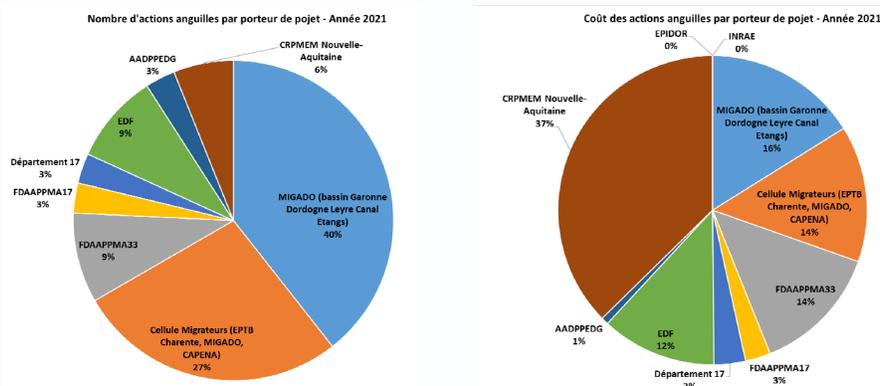
# L'anguille européenne

## Groupe Technique anguille Sept 2021

### Groupe financeurs – bilan des actions 2021

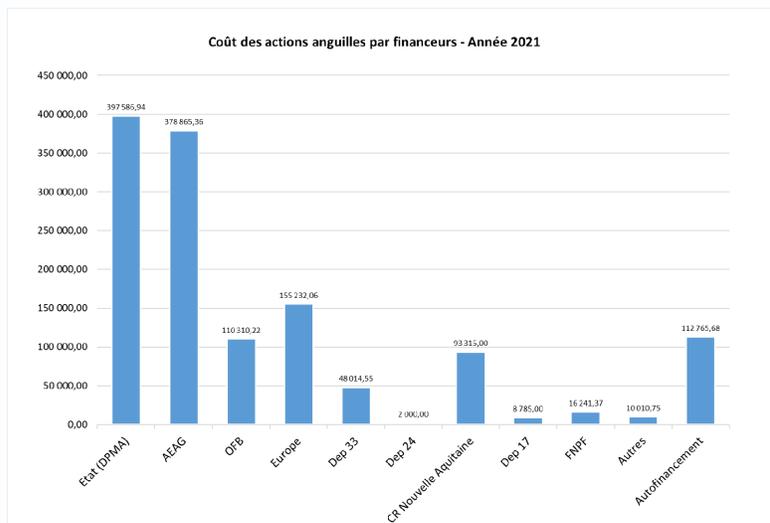


#### Les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI réparties par porteur de projets



Porteur de projet	Nombre d'actions	Coût des actions 2021
MIGADO (territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs)	13	214 979 €
Cellule Migrateurs Charente Soudre (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	9	190 350 €
FDAAPPMA33	3	180 259 €
FDAAPPMA17	1	35 254 €
Departement 17	1	43 925 €
EDF	3	160 510 €
AADPPEDG	1	10 204 €
CRPMEM Nouvelle Aquitaine	2	497 810 €

**Les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI  
réparties par porteur de projets**



## L'anguille européenne

### Groupe Technique anguille Sept 2021

### Groupe financeurs – bilan des actions 2021 et perspectives 2022




### Le suivi d'état de la population

### Le suivi du flux entrant de civelles

**Objectif :** suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année



- Fortes captures en mars
- Arrivées des civelles irrégulières dues aux fortes crues en janvier-février.
- Les arrivées des civelles hors période de pêche professionnelle : 3 à 10% des arrivées annuelles

Cohérence avec les captures des pêcheurs professionnels maritimes




### Les actions de suivi d'état de la population

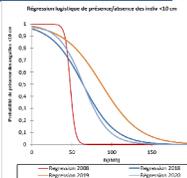
### Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

**Objectifs :**

- Caractériser et suivre le front de répartition des anguilles de moins de 10 et 15 cm
- Axe Garonne : axe libre non entravé d'obstacles à la migration des moins de 10 et 15cm.



- 27 stations de pêches d'inventaire du front de répartition des jeunes anguilles
- 5 cours d'eau prospectés à la fois avec des flottang et pêche électrique (atelier flottang en novembre).
- Données 2021 non traitées
- Tendance confirmée du déplacement vers des secteurs plus amont des jeunes individus



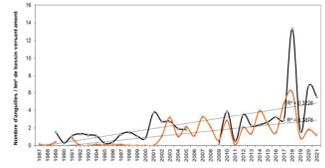
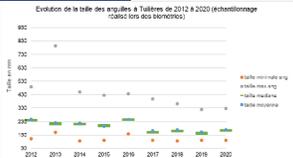
Année	050-50	050-125
2008	52 km LAMP	61 km LAMP
2015	65 km LAMP	130 km LAMP
2017	35 km LAMP	175 km LAMP
2018	64 km LAMP	126 km LAMP
2019	67 km LAMP	127 km LAMP
2020	64 km LAMP	127 km LAMP



### Les actions de suivi d'état de la population

### Les suivis aux stations de contrôle

➤ légère augmentation des anguilles en migration, et diminution des classes de taille

- Test sur Tuilières et Golfech de nouveaux compteurs automatiques : systèmes efficaces – choix du compteur défini en cours en fonction de l'efficacité et du coût



### Les actions de suivi d'état de la population

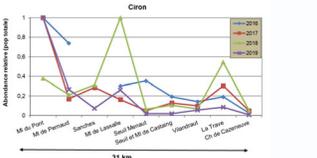
### Pêches d'évaluation de l'efficacité des différents types de gestion d'ouvrages : aménagement, arasement, gestion de vanes

**Objectif :** comparer les différents types de gestion ou aménagements et leur efficacité en terme de franchissement piscicole (arasement, gestion de vanes, passe mixte canoté/anguille, rivière de contournement....)

12 cours d'eau prospectés, 49 ouvrages pour évaluer l'efficacité d'une gestion de vanes, d'un arasement, d'un aménagement

Données 2021 non traitées

Projet de réalisation d'une fiche synthétique, plaquette


### Les actions de gestion du milieu et de la population

### Évaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de canals aménagées pour la montaison

Pose de verveux tous les 3 mois sur Canal du Gua, Jalle du breuil, Despartins et Laurina





1,18 à 1,42 anguilles par sorties en 2018 et 2019 – données 2021 en cours d'analyses

Pas de captures en hiver. Pose des verveux seulement en période de capture (printemps, été, automne)



**Monitoring PGA**

### La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

**Objectif :**  
Dans le cadre du Plan de gestion anguilles, caractériser la population en place pour faire tourner le modèle EDA.

**74 stations prospectées au martin pêcheur ou aigrette**  
18 sur le bassin Dordogne, 20 sur le bassin Garonne, 9 sur affluents Estuaire, 4 affluents de l'Isle, 3 affluents du bassin d'Arcachon, 9 sur le bassin de la Leyre, 11 sur le bassin des Lacs Médocains

Extraction des données au niveau du territoire COGEPOMI (source : DREAL NA)

Nombre d'anguilles / 100m<sup>2</sup>

- 10 à 30
- 5 à 10
- 1 à 5
- 0,5 à 1
- 0,01 à 0,5
- 0 à 0,01

ARANG

**Monitoring PGA et PLAGEPOMI**

### Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- Dévalaison des anguilles déclenchées par l'augmentation des débits sur la Craste de l'Eyron
- Dévalaison exclusivement de nuit
- 49% des anguilles en dévalaison mesurent moins de 50 cm
- Repeuplement entre 2011 et 2016 de 7 millions de civeilles
- En 2020, estimation de 226 anguilles dévalantes, en 2019 estimation de 1035 anguilles dévalantes

Nombre d'anguilles observées en fonction des variations de hauteur d'eau

Chronologie de passage des anguilles observées

Histogramme des classes de taille observées 2020

ARANG

**Monitoring PGA et PLAGEPOMI**

### Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- Nécessité de mieux comprendre la dévalaison tout au long de l'axe (arrêt de migration dans les retenues des ouvrages ?)
- Marquage d'environ 30 anguilles par an, capturées par la FDAAPPMA33 et remise à l'eau immédiate.
- Réseau d'hydrophones installés de la sortie du Lac jusqu'à la sortie du Canal des Etangs
- Après remise à l'eau, les anguilles dévalent à la prochaine crue, ne reprennent pas la migration directement)

Vitesse de nage très liée avec la vitesse du courant

Vitesse de nage (km/h)	Point amont	Point aval
Longouarde	20,0	20,0
Pas du Boac	20,0	20,0
Batejin	0,4	27,0

Marquages et suivis à poursuivre pour avoir des données complémentaires

ARANG

**Animation / communication**

### Animation du Groupe Technique Anguille

**Territoire COGEPOMI**  
60% des ouvrages traités ou en cours (étude terminée)  
41% des ouvrages non traités dont 25% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion

**Territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs**  
75% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)  
25% des ouvrages non traités dont 13% où les propriétaires ne veulent pas participer, les autres en discussion

**Territoire Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs**  
93% des obstacles à marée traités ou en cours (étude terminée)

ARANG

**Animation / communication**

### Animation du Groupe Technique Anguille

- Participation au bilan du PLAGEPOMI 2015-2019 et rédaction du futur PLAGEPOMI 2022-2029 en collaboration avec les partenaires techniques et financiers
- Appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires institutionnels, administratifs ... Participation aux études de bassins versants continuité écologique (27 études en cours sur l'ensemble du territoire)
- Mise en commun des données avec DDTM.
- Communications diverses (plaquettes, participation animation, séminaires, colloques...)
- Co-animateur du Groupe anguille du GRISAM (organisation d'un atelier technique en novembre, des journées migrateurs anguilles en 2022 ou 2023)
- Référente pour le territoire pour l'élaboration des rapports de PGA

ARANG

**MICADO**  
MIGRATIONS INNOVANTES COTE ADRIATIQUE D'OCÉANIE

AGENCE VELE L'EAU ADOS GARONNE  
Union Européenne  
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Nouvelle-Aquitaine  
Dordogne LE DÉPARTEMENT  
Gironde LE DÉPARTEMENT

# L'anguille européenne

## Groupe Technique anguille Sept 2021

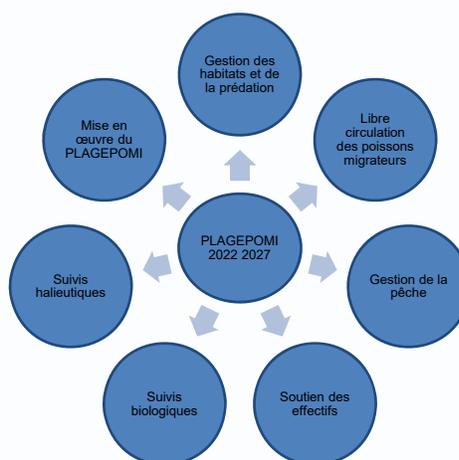
### Le PLAGEPOMI 2022 – 2027

#### Mesures envisagées pour le PLAGEPOMI 2022-2027 spécifiques anguilles ou incluant l'anguille



#### Stratégie de gestion de l'anguille : contribuer à la restauration européenne

Le PLAGEPOMI devra contribuer à l'application du plan national. Des suivis originaux adaptés au territoire du bassin seront maintenus ou mis en œuvre afin de renforcer l'évaluation de l'abondance de l'anguille et ainsi compléter les informations non connues au niveau national jusqu'alors.

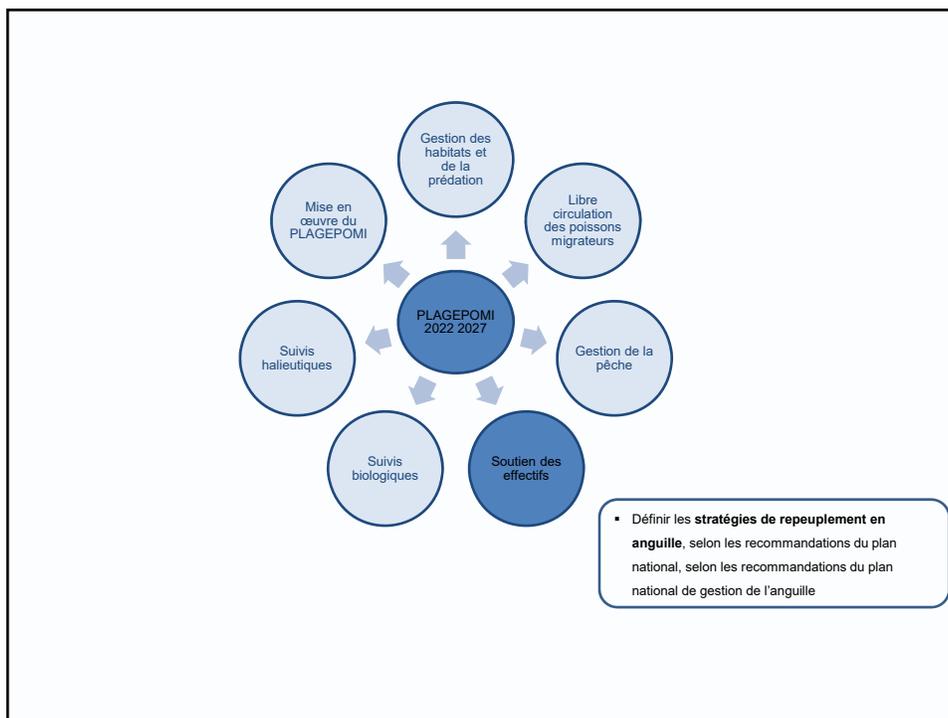
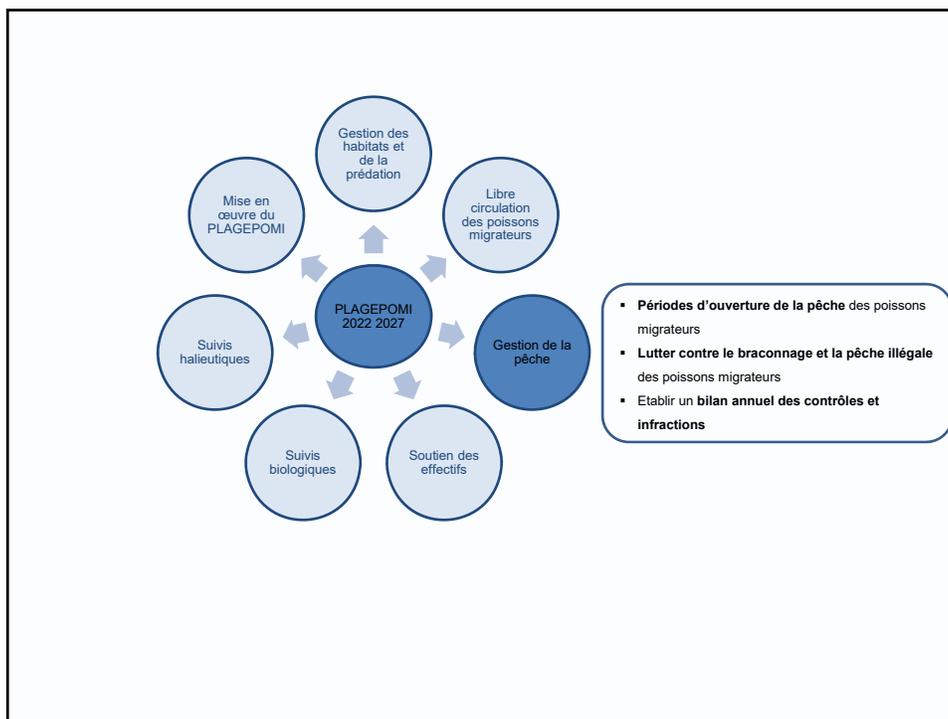


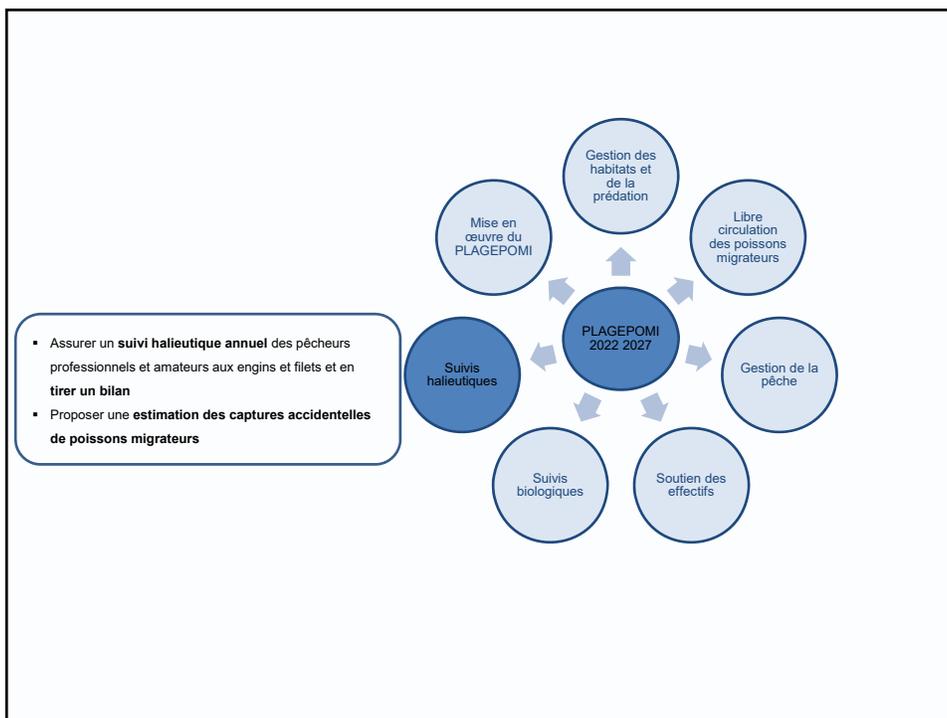
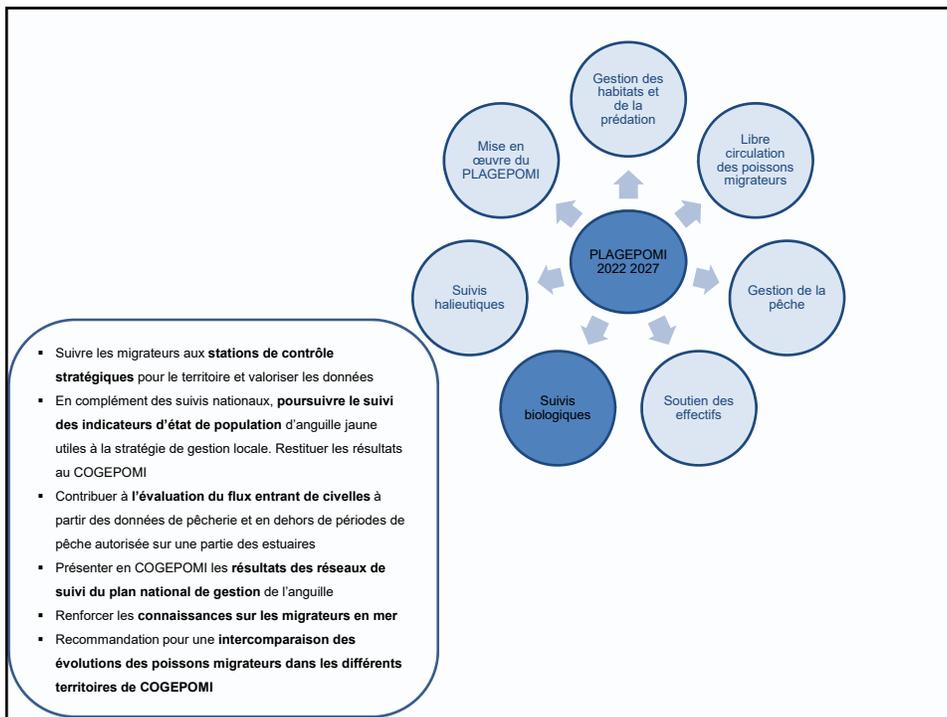
- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les **impacts des pompages du Blayais**
- Caractériser les **bouchons vaseux** et **estimer l'effet potentiel** sur les poissons migrateurs
- Favoriser la **remontée des migrateurs** et **limiter l'aggravation du bouchon vaseux** par une gestion expérimentale des débits de la Dordogne
- Intégrer la **qualité des marais ou ZH** à la **démarche d'amélioration de continuité écologique** dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants
- Conforter l'**évaluation de l'impact des silures** sur la population de migrateurs et réduire l'impact

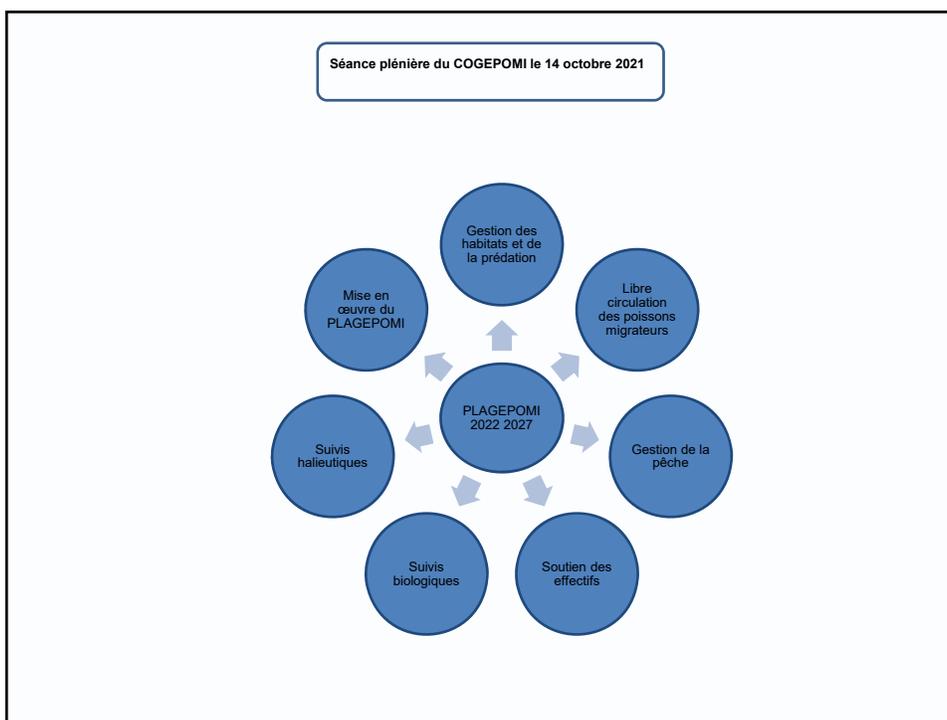
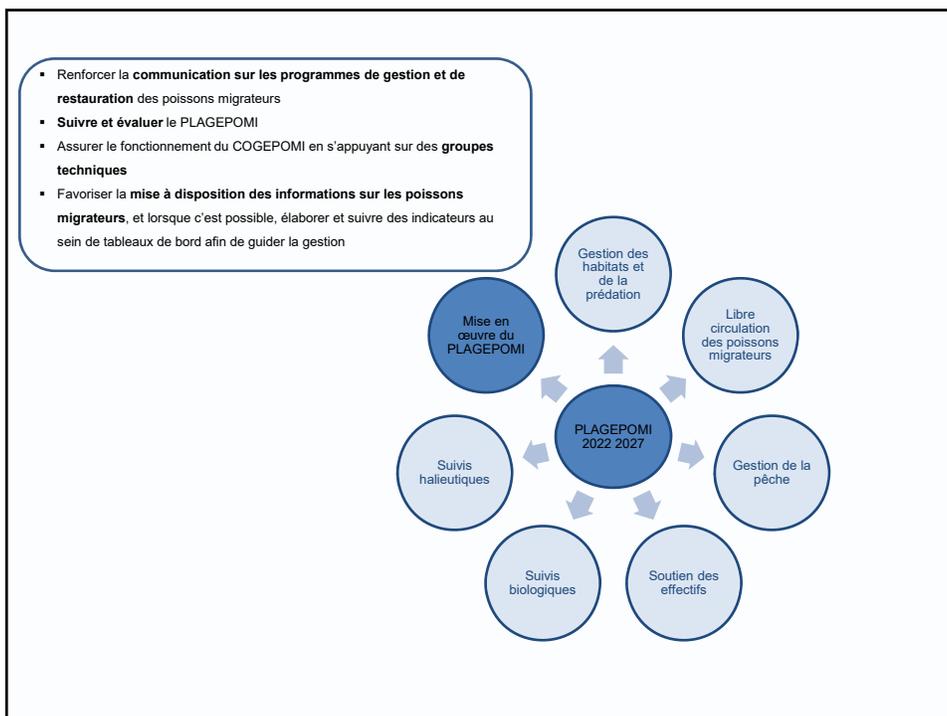


- Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des **dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques**
- Examiner la possibilité d'**expérimenter des opérations de gestion de vannages** ciblés sur des axes migratoires
- **Veille sur le rétablissement** des bonnes conditions de migration sur les obstacles
- Assurer un **bon entretien des dispositifs** de franchissement existants
- Compléter la démarche réglementaire pour **quelques ouvrages complexes** à très fort enjeu de continuité écologique
- Contribuer à l'**actualisation des listes de cours d'eau classés** au titre de la continuité écologique











## FINANCEMENT DES ACTIONS ANGUILES 2021

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		OFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement		
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
<b>MIGADO</b>																										
Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG21)	105 237			51%	53 533,5 €			41%	43 203,5 €	6%	6 500,0 €			2%	2 000,0 €											
Animation Anguilles (AANG21)	23 471			50%	11 841,0 €			50%	11 411,0 €																	
Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG21)	86 271			52%	45 081,0 €			36%	30 990,0 €	6%	5 000,0 €					6%	5 200,0 €									
Aide à la gestion du Domaine de l'Escalopier																										
<b>Total actions anguilles MIGADC</b>	<b>214 979 €</b>			<b>51%</b>	<b>110 456 €</b>			<b>40%</b>	<b>85 605 €</b>	<b>5%</b>	<b>11 500 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>1%</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2%</b>	<b>5 200 €</b>									
<b>Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)</b>																										
Actions anguilles sur Charente et Seudre	178 000 €				89 000,0 €				29 666,7 €								59 333,3 €									
Suivi de la station de Crouin	12 350 €				6 175,0 €				2 058,3 €								4 116,7 €									
<b>Total actions anguilles Cellule migrateurs CS</b>	<b>190 350 €</b>			<b>44%</b>	<b>95 175 €</b>			<b>15%</b>	<b>31 725 €</b>							<b>30%</b>	<b>63 450 €</b>							<b>0%</b>	<b>0 €</b>	
<b>FDAAPPA33</b>																										
Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	60 587 €			47%	28 320,3 €			21%	12 543,1 €	22%	13 390,0 €								5%	3 317,3 €			5%	3 016,1 €		
Suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	49 334 €			48%	23 679,6 €					27%	13 248,8 €								13%	6 579,1 €			12%	5 826,1 €		
Mission animation Continuité écologique (MACE)	70 339 €			47%	32 919,0 €			36%	25 359,5 €	14%	9 875,7 €												3,1%	2 185,3 €		
Aide à la gestion du Domaine de l'Escalopier																										
<b>Total actions anguilles FDAAPPA33</b>	<b>180 259 €</b>			<b>47%</b>	<b>84 919 €</b>			<b>21%</b>	<b>37 903 €</b>	<b>20%</b>	<b>36 515 €</b>								<b>5%</b>	<b>9 896,4 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,0 €</b>	<b>6%</b>	<b>11 027 €</b>		
<b>FDAAPPA17</b>																										
Suivi de la station de Saujon	35 254 €			50%	17 627,0 €														20%	7 050,8 €			18%	6 345,0 €		
<b>Total actions anguilles FDAAPPA17</b>	<b>35 254 €</b>			<b>50%</b>	<b>17 627 €</b>														<b>20%</b>	<b>7 051 €</b>			<b>18%</b>	<b>6 345 €</b>		
<b>Département 17</b>																										
Suivi de la station de Saint Savinien	43 925 €			50%	21 962,5 €														30%	13 177,5 €	20%	8 785,0 €				
<b>Total actions anguilles Dep 17 (prest FD17)</b>	<b>43 925 €</b>			<b>50%</b>	<b>21 963 €</b>														<b>30%</b>	<b>13 178 €</b>		<b>8 785 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>EDF</b>																										
Suivi dévalaison anguilles Mauzac	?																							100%		
Suivi dévalaison anguilles Gofech	90 000 €			50%	45 000,0 €																		50%	45 000,0 €		
Test multi-passes spécifiques anguilles Tulières	70 510 €					43%	30 000,0 €																57%	40 510,0 €		
<b>Total actions anguilles EDF</b>	<b>160 510 €</b>			<b>22%</b>	<b>45 000 €</b>		<b>30 000 €</b>																<b>41%</b>	<b>85 510 €</b>		
<b>AADPPEDG</b>																										
Enquêteur halieutique	10 204 €			37%	3 726,5 €																		43%	4 436,7 €		
<b>Total actions anguilles AADPPEDG</b>	<b>10 204 €</b>			<b>37%</b>	<b>3 727 €</b>																		<b>43%</b>	<b>4 437 €</b>		
<b>CRPMEM Nouvelle-Aquitaine</b>																										
Transfert civelles Gironde	206 468 €	80%	164 513,3 €			16%	33 695,5 €															2%	4129,35 (ARA France)	2%	4 129,4 €	
Transfert civelles Charente-Maritime	291 342 €	80%	233 073,6 €			16%	46 614,7 €															2%	5826,8 € (ARA France)	2%	5 826,8 €	
<b>Total actions anguilles CRPMEM NA</b>	<b>497 810 €</b>	<b>80%</b>	<b>397 587 €</b>			<b>16%</b>	<b>80 310 €</b>															<b>2%</b>	<b>10 011 €</b>	<b>2%</b>	<b>9 956 €</b>	
<b>EPIDOR</b>																										
Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA	?			50%	?																		20%	?	30%	?
<b>Total actions anguilles EPIDOR</b>	<b>?</b>			<b>50%</b>	<b>?</b>																		<b>20%</b>	<b>?</b>	<b>30%</b>	<b>?</b>
<b>INRAE</b>																										
Tests aménagement-gestion pour améliorer le franchissement (ouvrages à marée, ouvrage d'étagement, indice pieds d'ouvrage)	?						X																		X	
Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les Lacs Médocains	?	25%	?					51%	?																24%	?
Suivis biologiques réguliers dans l'Estuaire de la Gironde	?																									
Migrations de montaison et évolution des contextes débit-température sur la Garonne et la Dordogne	?																									
Projet SUDOANG	?							75%	Interreg																X	
Projet DIADES	?							75%	Interreg																X	
<b>Total actions anguilles Irstea</b>	<b>?</b>																									
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 290,9 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>397 586,9 €</b>	<b>28,4%</b>	<b>378 865,4 €</b>	<b>8,3%</b>	<b>110 310,2 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>155 232,1 €</b>	<b>3,6%</b>	<b>48 014,6 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 €</b>	<b>0,2%</b>	<b>2 000,0 €</b>	<b>7,0%</b>	<b>93 315,0 €</b>	<b>0,7%</b>	<b>8 785,0 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>16 241,4 €</b>	<b>0,8%</b>	<b>10 010,8 €</b>	<b>8,5%</b>	<b>112 765,7 €</b>	

\* Europe FEDER Aquitaine en rouge : à confirmer

\*\* Europe FEDER Poitou-Charente

Autres = ARA France et GPMB

## FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILES 2022

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		OFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNNP		Autres		Autofinancement			
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
<b>MIGADO</b>																											
Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG22)	123 420			50,00%	62 693			41%	52 227,5 €	5%	6 500,0 €			2%	2 000,0 €												
Animation Anguilles (AANG22)	25 945			50,87%	13 198			50%	12 747,0 €																		
Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG22)	94 230			50,66%	47 733			38%	36 297,0 €	1%	5 000,0 €					6%	5 200,0 €										
Aide à la gestion du domaine de l'Escalopier																											
<b>Total actions anguilles MIGADC</b>	<b>243 595 €</b>			<b>50%</b>	<b>123 623 €</b>			<b>41%</b>	<b>101 272 €</b>	<b>6%</b>	<b>11 500 €</b>			<b>1%</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2%</b>	<b>5 200 €</b>										
<b>Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)</b>																											
Actions anguilles sur Charente et Seudre																									#DIV/0! 0,0 €		
Suivi de la station de Crouin																											
<b>Total actions anguilles Cellule migrateurs CS</b>	<b>0 €</b>			<b>0%</b>	<b>0 €</b>			<b>0%</b>	<b>0 €</b>							<b>0%</b>	<b>0 €</b>								<b>0%</b>	<b>0 €</b>	
<b>FDAAPPMA33</b>																											
Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	60 587 €			47%	28 320,3 €			21%	12 543,1 €	22%	13 390,0 €										5%	3 317,3 €			5%	3 016,1 €	
Suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	29 000 €			48%	13 920,0 €			0%		27%	7 789,0 €										13%	3 869,0 €			12%	3 422,0 €	
Suivi Réserve d'Arés																											
Mission animation Continuité écologique (MACE)	70 339 €			47%	32 919,0 €			36%	25 359,5 €	14%	9 875,7 €															3,1%	2 185,3 €
Aide à la gestion du Domaine de l'Escalopier																											
<b>Total actions anguilles FDAAPPMA33</b>	<b>159 926 €</b>			<b>47%</b>	<b>75 159 €</b>			<b>24%</b>	<b>37 903 €</b>	<b>19%</b>	<b>31 055 €</b>										<b>4%</b>	<b>7 186,3 €</b>			<b>5%</b>	<b>8 623 €</b>	
<b>FDAAPPMA17</b>																											
Suivi de la station de Saujon (spécifique anguilles)	35 254 €			50%	17 627,0 €											20%	7 050,8 €				18%	6 345,0 €			12%	4 231,2 €	
<b>Total actions anguilles FDAAPPMA17</b>	<b>35 254 €</b>			<b>50%</b>	<b>17 627 €</b>											<b>20%</b>	<b>7 051 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>		<b>18%</b>	<b>6 345 €</b>			<b>12%</b>	<b>4 231 €</b>	
<b>Département 17</b>																											
Suivi de la station de Saint Savinien	56 154 €			50%	28 077,0 €											30%	16 846,2 €	20%	11 230,8 €								
<b>Total actions anguilles Dep 17 (prest. FD17)</b>	<b>56 154 €</b>			<b>50%</b>	<b>28 077 €</b>											<b>30%</b>	<b>16 846 €</b>	<b>20%</b>	<b>11 231 €</b>							<b>0 €</b>	
<b>EDF</b>																											
Suivi dévalaison anguilles Mauzac	?																									100%	
Suivi dévalaison anguilles Goftech	90 000 €					50%	45 000,0 €																			50%	45 000,0 €
Test multi-passes spécifiques anguilles Tuilières	50 000 €					60%	30 000,0 €																			40%	20 000,0 €
<b>Total actions anguilles EDF</b>	<b>140 000 €</b>					<b>54%</b>	<b>75 000 €</b>																			<b>46%</b>	<b>65 000 €</b>
<b>AADPPEDG</b>																											
Enquêteur halieutique	10 204 €			37%	3 726,5 €																					20%	2 040,8 €
<b>Total actions anguilles AADPPEDG</b>	<b>10 204 €</b>			<b>37%</b>	<b>3 727 €</b>																					<b>20%</b>	<b>2 041 €</b>
<b>CRPMEM Nouvelle-Aquitaine</b>																											
Transfert civelles Gironde	220 025 €	80%	175 316,3 €			16%	35 908,2 €																2%	4 400,5 €		2%	4 400,5 €
Transfert civelles Charente-Maritime	256 196 €	80%	204 137,0 €			16%	41 811,2 €																2%	5 123,9 €		2%	5 123,9 €
<b>Total actions anguilles CRPMEM NA</b>	<b>476 221 €</b>	<b>80%</b>	<b>379 453 €</b>			<b>16%</b>	<b>77 719 €</b>																<b>2%</b>	<b>9 524 €</b>		<b>2%</b>	<b>9 524 €</b>
<b>EPIDOR</b>																											
Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA																											
<b>Total actions anguilles EPIDOR</b>	<b>0 €</b>			<b>50%</b>												<b>20%</b>										<b>30%</b>	
<b>INRAE</b>																											
Tests aménagement-gestion pour améliorer le franchissement (ouvrages à marée, ouvrage d'étagement, indice pieds d'ouvrage)																											X
Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les Lacs Médocains																											
Suivis biologiques réguliers dans l'Estuaire de la Gironde																											
Migrations de montaison et évolution des contextes débit-température sur la Garonne et la Dordogne																											
<b>Total actions anguilles Irstea</b>	<b>?</b>		<b>0,0 €</b>						<b>0 €</b>																		<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 353,8 €</b>	<b>33,8%</b>	<b>379 453,3 €</b>	<b>22,1%</b>	<b>248 212,8 €</b>	<b>13,6%</b>	<b>152 719,3 €</b>	<b>12,4%</b>	<b>139 174,6 €</b>	<b>###</b>	<b>42 554,8 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 €</b>	<b>0,2%</b>	<b>2 000,0 €</b>	<b>3,0%</b>	<b>33 533,7 €</b>	<b>1,0%</b>	<b>11 230,8 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>13 531,3 €</b>	<b>0,8%</b>	<b>9 524,4 €</b>	<b>8,0%</b>	<b>89 419,8 €</b>		

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	Budget global de l'action	
							coût 2021	coût 2022
SB02 AC02 LC01 SB03 GH03 PGA	Gironde Garonne Dordogne	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne (ACTANG22)	- suivi du front de colonisation - suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau de Tuilières, Golfch, Monfourat - optimisation de la gestion des ouvrages de protection à la mer - suivi du flux entrant de civelles - optimisation de la dévalaison des anguilles argentées dans les marais de l'Estuaire - évaluation de l'impact des ouvrages à la migration sur la population	MIGADO	- FDAAPPMA - Syndicats de bassin versant - INRAE - pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux - EDF	33, 47, 24, (82, 32)	107 071€ (FG20%)	122 131€ (FG20%)
MP03	Gironde Dordogne Charente Seudre Leyre	Coordination des actions et réflexion pour la sauvegarde de l'anguille s sur le territoire COGEPOMI (AANG22)	- Organisation des réunions du GT Ang COGEPOMI - Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGEPOMI - Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	MIGADO	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	tous les départements du territoire COGEPOMI	23 684€ (FG20%)	27 733€ (FG20%)
plan de gestion national Anguilles	Gironde Garonne Dordogne Leyre	Monitoring anguilles dans le cadre du Plan de Gestion anguille - ARANG22	- Réseau de pêches électriques de caractérisation de la population d'anguilles jaunes sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques de caractérisation de la population d'anguilles jaunes sur le bassin de la Leyre, Arcachon et Canal des Etangs - suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs (caméra Blueview - analyse rythmes de migration par suivi acoustique, efficacité de l'enregistrement).	MIGADO	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant - OFB, INRAE, DREAL NA	Tous les départements des bassins versants concernés	90 164 € (FG20%)	95 467€ (FG20%)
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfch, Monfourat		MIGADO	EDF	24, 82, 33	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitanie	pris en compte dans le programme général Nouvelle Aquitaine et Occitanie
GH03	Arcachon	Appui technique à la gestion du Domaine de l'Escalopier	en attente de confirmation de poursuite en 2022 ?	MIGADO	- PNR Landes de Gascogne, FDAAPPMA33	33	env. 4 000€	
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Charente	Actions "Anguille" du programme 2021-2025 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi de l'état de colonisation et du recrutement fluvial des jeunes anguilles (inventaires 2021 : pêches électriques et piègeages) -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Analyse des données de capture anguilles des pêcheurs professionnels fluviaux et des pêcheurs amateurs aux engins -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Charente -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	- FDAAPPMA 16, 17, 79 et 86 - ADAPAEF16 et 17 - CDPMEM 17 - OFB - Syndicats de bassin - INRAE -CD16 et 17	16, 17, 79, 86	178 000 €	à définir
SB02 SH01 LC01 LC03 MP03	Seudre	Actions "Anguille" du programme 2021-2025 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi des limites de répartition et impact des ouvrages sur la colonisation des jeunes anguilles (inventaires 2021 : pêches électriques) -Suivi des entrées de civelles en marais salé de la Seudre (début du suivi 2021 et poursuite en 2022) - Suivi des anguilles en marais salé (Fossé à poissons) Seudre et Oléron en 2022 -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Seudre -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	- FDAAPPMA 17 - AAPPMA Seudre-Atlantique - CDPMEM 17 - OFB - CDC Marennes - Syndicats de bassin - INRAE - CD17	17		
SB01	Charente	Suivi des migrations à la station de comptage de Crouin (Charente 16)	-Assurer le comptage des anguilles transitant par la passe -Alimenter STACOMI	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	- CD16	16	12 350 €	12 350 €
SB01	Lacs Médocains	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains -évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	INRAE	33	60 587 €	63 000 €
plan de gestion national Anguilles	Lacs Médocains	Mise en place d'un protocole et test de suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	Aménagement du dispositif de piégeage et stabulation des anguilles suivi des dévalaisons par capture (filets positionnés sur écluse) suivi des paramètres abiotiques /débit suivi de l'efficacité du dispositif de piégeage par CMR	FDAAPPMA 33	INRAE, Migado, SIAEBVELG	33	49 334 €	29 000 €
LC05	Dep gironde	Mission animation continuité écologique (MACE)	Animation de l'étude groupée Gironde dans le cadre des obligations réglementaires pour le classement en list 2.	FDAAPPMA 33	DDTM33, Dreal NA, OFB, Migado, INRAE	33	70 339 €	70 339 €
GH03	Arcachon	Appui technique à la gestion du Domaine de l'Escalopier		FDAAPPMA 33	- PNR Landes de Gascogne, MIGADO	33	2900	0

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	Budget global de l'action	
							coût 2021	coût 2022
SB01	Seudre	Suivi de la station de Saujon (spécifique anguilles)	suiv de la passe piège spécifique anguilles à Saujon sur la Seudre	FDAAPPMA 17	-Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA) - AAPPMA Seudre Atlantique -Ville de Saujon	17	35 254 €	35 254 €
SB01	Charente	Suivi de la passe de Saint Savinien (passe spécifique anguilles)	Suivi des 2 passes pièges spécifiques anguilles à St Savinien sur la Charente	Département 17	FDAAPPMA 17	17	43 925 €	56 154 €
SH01	Garonne Dordogne	Suivi des captures de la pêche professionnelle	- carnet spécifique civelles - suivi captures anguilles jaunes	AADPPEDG		33	10 204 €	10 204 €
plan de gestion national Anguilles	Gironde	Repeuplement	Transfert de civelles sur les lacs médocains (2018), Cazaux-Sanguinet (2019)	CRPMEM Nouvelle- Aquitaine	AAPPED33/CAPENA/DRE AL/MIGADO/FDAAPPMA3 3/OFB	33	206 468 €	220 025 €
plan de gestion national Anguilles	Charente	Repeuplement	Transfert sur le bassin Charente	CDPMEM Charente- Maritime, CRPMEM NA	CAPENA/OFB/GDSAA	17	291 342 €	256 196 €
plan de gestion national Anguilles	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	tests de la mise en place de multi-passes sur le site EDF de Tuilières	EDF, Pole eco- hydraulique	MIGADO, EPIDOR, OFB	24	70 510 €	50 000 €
plan de gestion national Anguilles	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison Tuilières : suivi de la dévalaison (camera sonar)	EDF	MIGADO, EPIDOR, OFB	24	non estimé, financement 100% EDF	
plan de gestion national Anguilles	Garonne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison golfech : suivi de la dévalaison (hydrophones)	EDF	ECOGEA, MIGADO, MIGRADOUR	82	90 000 €	90 000 €
PGA	Dordogne	Dévalaison	Suivi dévalaison sur la Dronne à Poltrot	EPIDOR	Syndicat, communauté des communes, INRAE, OFB	16	10 000 €	
Etude nationale/locale	GGD et Charente- Seudre	Colonisation	"Comportement des jeunes stades et continuité biologique" sur l'axe atelier de Charras en Charente-maritime : aménagement expérimental d'un ouvrage et suivi prévu au printemps 2022 + valorisation des acquis (publi sur comportement devant les ouvrages soumis à marée de Biard et Charras). contact : Christian Rigaud	INRAE	OFB dir. Scientifique			
Etude nationale/ locale	BV Médoc	Transfert	La valorisation des acquis sur la démarche « Anguille/Lacanau/Transfert » (repérage de la marque fluorescente in vivo par colorimétrie, épaisseur et poids chez les jeunes stades, éléments génétiques (collaboration Canada sur anguille américaine), analyse des otolithes sur des individus de moins de 15 cm. Analyses en cours et publications. Contact : Françoise Daverat et Christian Rigaud	INRAE				
Etude locale	GGD	Tous stades	La valorisation de la démarche partenariale Flottangs en pieds d'ouvrage (bases méthodologiques pour évaluer la progression plus ou moins contrainte des petits individus (moins de 15 cm) face à un ouvrage : Rapport, guide technique, atelier national en novembre 2021). Contact INRAE Christian RIGAUD	INRAE				
Etude nationale / locale	GGD	Stock en place-Dévalaison	L'arrêt des suivis sur la Dronne (boucles RFID et suivis jaunes et argentées) sur deux sites (Poltrot et La Pauze). Démontage programmé en début octobre. Valorisation par rapport final et publi. Contact INRAE Frédérique BAU	INRAE				
Etude internationale (France, Portugal, Espagne)		Gestion et évaluation de l'anguille. Harmonisation des procédures d'évaluation, plate-forme de concertation, réseau de BV atelier (Nivelle et lagune de Bages-Sigean pour les partenaires français).	La finalisation en juin 2021 du projet européen SUDOANG avec les partenaires scientifiques et techniques espagnols, portugais et français (pilotage par l' AZTI, Pays basque espagnol). Contact INRAE Hilaire DROUINEAU	INRAE				
Etude internationale (France, Portugal, Espagne)		Services écosystémiques et Poissons migrateurs amphihalins face au changement climatique	La poursuite du projet européen DIADES (Migrateurs et Services écosystémiques) avec 30 partenaires (pilotage INRAE). Contacts INRAE Géraldine LASSALLE et Patrick LAMBERT	INRAE				

**ANNEXE 7**

**De:** ADAM Gilles - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DERM  
<Gilles.ADAM@developpement-durable.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 24 septembre 2021 14:01  
**À:** ADAM Gilles - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DERM  
**Objet:** Re: Révision du PLAGEPOMI GDCSL  
**Pièces jointes:** Chapitre 2 PLAGEPOMI GDCSL 2021.odt.pdf; Chapitre 3 PLAGEPOMI GDCSL 2021.odt.pdf; Proposition de mesures GDCSL comite de redaction juillet 2021.pdf

**A l'attention des membres du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre**

Bonjour,

La réunion du COGEPOMI se tiendra le **14 octobre à partir de 9h30 à Artigues-près-Bordeaux**  
Campus Atlantica - Salle Pyla - 24 avenue de Virecourt

En complément des éléments qui vous ont été adressés le 20 juillet sur les projets de mesures du PLAGEPOMI, vous trouverez également en pièce jointe les projets de chapitre 2 et 3 qui présentent les contextes généraux et spécifiques tirés des bilans déjà examinés en séance plénière fin 2020.

Cordialement

Gilles ADAM

---

Chargé de mission Poissons Migrateurs  
Site de Bordeaux  
Service Patrimoine Naturel  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Tél. direct : 05 56 93 32 97 - secretariat : 05 56 93 32 79  
Email : [gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr)

---

Le 20/07/2021 à 10:27, ADAM Gilles - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DERM a écrit :

**A l'attention des membres du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre**

Bonjour,

Dans le cadre de la procédure de révision des mesures du PLAGEPOMI, un comité de rédaction a été réuni rassemblant : la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DIRM Sud-Atlantique, l'OFB, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'EPTB Charente, Epidor, le SMEAG et MIGADO. Le comité a procédé à une sélection de mesures en veillant à ce qu'elles soient conformes aux éléments du bilan validé par le COGEPOMI. Ainsi, certaines mesures du plan précédent ont pu être conservées, d'autres adaptées en fonction des propositions que vous avez adressés. La recherche de cohérence n'a toutefois pas permis de retenir toutes les propositions. Il convient également de noter que les éléments législatifs et juridiques qui constituent l'actualité de ces dernières semaines (continuité écologique, pêche) ne sont pas pris en compte à ce stade.

Vous trouverez en pièce jointe le résultat du travail du comité de rédaction afin que vous puissiez l'examiner. Ce document n'est pas définitif, il constituera la base de délibération d'un prochain **COGEPOMI plénier** qui se réunira le **14 octobre 2021** selon des modalités qui vous seront précisées plus tard.

Par ailleurs, la révision du SDAGE Adour-Garonne est aussi une étape importante planifiant la gestion des milieux de vie des poissons migrateurs pour les prochaines années. Les établissements que vous représentez ont déjà, pour la plupart, adressé un avis en tant que partenaire institutionnel (la fin de consultation était fixée au 1er juillet 2021). Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire parvenir votre avis qui sera examiné mais considéré comme hors-délais, en l'adressant à :

[consultation2021@eau-adour-garonne.fr](mailto:consultation2021@eau-adour-garonne.fr)

vous pouvez également utiliser la procédure de consultation du public dont l'échéance est fixée au 1er septembre 2021 via le lien suivant :

<https://eau-grandsudouest.fr/consultation-public>

Cordialement

--

Gilles ADAM

---

Chargé de mission Poissons Migrateurs  
Site de Bordeaux  
Service Patrimoine Naturel  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Tél. direct : 05 56 93 32 97 - secretariat : 05 56 93 32 79  
Email : [gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr)

---

	<b>COGEPOMI</b> <b>Comité de Gestion des Poissons Migrateurs</b>	Date : <b>14-10-2021</b> à : <b>Visioconférence</b>
<b>Relevé de Décision de Séance Plénière</b>		

### **Participants :**

Liste des membres présent en annexe

### **Ordre du jour :**

☞ *Présentation : DREAL Nouvelle-Aquitaine (au titre de la présidence du Cogepomi Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre)*

M. REGAD, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine représente la Préfète de région pour présider le COGEPOMI. L'ordre du jour présente 3 points :

- 1/- Demande de l'UFBAG de participer au COGEPOMI en tant que membre invité
- 2/- Examen des projets d'arrêtés en application de l'art. R436-59 sur la relève décadaire
- 3/- Révision du PLAGEPOMI : examen des propositions de mesures 2022-2027

### **Point 1 : Demande de l'UFBAG de participer au COGEPOMI en tant que membre invité**

☞ *Présentation : DREAL Nouvelle-Aquitaine (secrétariat du Cogepomi GDCSL).*

La DREAL informe le COGEPOMI d'une sollicitation de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour-Garonne (UFBAG) désirant participer aux séances plénières du COGEPOMI en tant que membre invité. Il est rappelé que la composition du COGEPOMI est définie par le code de l'environnement et précisée par arrêté ministériel. Au-delà de la composition réglementaire, le COGEPOMI a élargi la liste des membres invités permettant à d'autres organismes de siéger sans pouvoir prendre part aux votes. La liste des membres est annexée au règlement intérieur du COGEPOMI adopté en 2019. Par conséquent le COGEPOMI doit délibérer pour modifier le cas échéant la liste actuelle en approuvant la participation de l'UFBAG.

### **Discussion**

Il paraît étonnant d'accepter une représentation supplémentaire des fédérations de pêche déjà représentées par 3 membres avec droit de vote [*Pêcheurs amateurs aux filets et engins*]. Il est possible d'accepter sur le principe, mais il faut s'interroger sur ce que peut apporter cet organisme au COGEPOMI en particulier en termes de défense des milieux aquatiques [*Pêcheur professionnel en eau douce*]. L'UFBAG tient un rôle de communication auprès de l'ensemble des fédérations de pêche [*Pêcheur de loisir ; DREAL NA*], il a pu être sollicité pour l'élaboration du bilan sur les statistiques relatives à la pêche de loisir à l'échelle du bassin [*DREAL NA*].

Il se pourrait que d'autres associations demandent aussi à siéger au COGEPOMI, faudra-t-il accéder à toutes les demandes [*Pêcheurs amateurs aux engins et filets*]. C'est au COGEPOMI d'examiner les demandes et d'y accéder ou non en fonction de l'intérêt de la présence de l'association vis-à-vis des objectifs du comité. En l'occurrence, l'UFBAG tient un rôle particulier auprès des fédérations de pêche du bassin ce qui n'est pas le cas de toutes les associations. On peut rappeler que le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins est membre invité alors que les professionnels maritimes sont par ailleurs représentés par 4 professionnels [*DREAL NA*].

## **Décisions**

En l'absence d'expression négative, le COGEPOMI accède à la demande de l'UFBAG. Le règlement intérieur sera modifié en conséquence. [*président de séance*]

## **Point 2 : Examen des projets d'arrêtés sur la relève décadaire**

☞ *Présentation : DIRM Sud-Atlantique.*

En application de l'article R436-59 du code de l'environnement dans la zone comprise entre la limite de salure des eaux et la limite transversale de la mer une relève des filets et engins doit être programmée à raison de 24 heures par décade. Cette relève décadaire doit être fixée par arrêtés préfectoraux après recueil de l'avis du COGEPOMI.

Un travail a été entrepris dans ce sens avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle Aquitaine mais également plus directement avec les pêcheurs professionnels maritimes concernés par cette réglementation.

Ce travail conduit à la présentation en COGEPOMI de 2 projets d'arrêtés préfectoraux l'un portant sur la réglementation de la pêche des grandes aloses et des aloses feintes, l'autre portant sur la réglementation des lamproies marines, lamproies fluviatiles, saumons, et truites de mer. Il est précisé dans ces arrêtés que la pêche des grandes aloses, des saumons et des truites de mers est interdite. Et les calendriers d'ouverture de la pêche des autres espèces sont également rappelés.

Les dates de la relève décadaire sont détaillées afin de respecter une relève de 3 jours par mois.

La DIRM SA précise que les projets d'arrêtés n'ont pas pu être envoyés aux membres du COGEPOMI avant la réunion plénière et s'en excuse. Elle suggère au président de séance de laisser quelques jours supplémentaires aux membres du COGEPOMI afin qu'ils puissent exprimer leur avis sur les documents qui leur seront adressés rapidement. Il serait utile de recueillir cet avis avant une réunion du conseil d'administration du CRPMEM qui doit délibérer sur cette nouvelle réglementation le 22 octobre 2021.

## **Discussion**

Le travail sur la mise en place d'une relève décadaire constitue un gros effort de la part des pêcheurs professionnels maritimes. Cela confirme les travaux importants des professionnels y compris des pêcheurs en eau douce entrepris sur les habitats, les techniques de pêche, les contingentements, les règles de pêche [*pêcheur professionnel maritime*].

Le travail sur les projets d'arrêté se poursuit. Il faut encore affiner la rédaction de certains articles dans un contexte de protection des lamproies marines, mais en tenant compte de l'intérêt des pêcheurs vis-à-vis d'autres ressources comme les maigres ou les mulets [*CRPMEM NA*]. Les modifications éventuelles seront marginales et ne remettront pas en cause le principe de la relève décadaire [*DIRM SA*].

L'initiative des pêcheurs professionnels maritimes est à saluer. Il est aussi intéressant de noter que cette mesure est évolutive puisqu'elle est revue chaque année, l'évaluation de l'action sera utile [*Pêcheur de loisir*].

Il ne faut pas oublier pour autant la nécessité de rechercher les causes de la disparition des espèces [*Pêcheur professionnel maritime*]. L'exemple de la fermeture de la pêche des aloses en 2007 sans amélioration de l'espèce montre qu'il faut chercher les causes ailleurs. Les conclusions apportées dans les rapports doivent être prises en compte [*pêcheur professionnel en eau douce*].

## **Décisions**

Les membres avec droit de vote du COGEPOMI seront destinataires des projets d'arrêtés. Ils seront adressés dans la journée par le secrétariat du COGEPOMI. Leur avis est attendu avant le jeudi 21 octobre.

### Point 3 : Révision du PLAGEPOMI : examen des propositions de mesures 2022-2027

Présentation : DREAL Nouvelle-Aquitaine (secrétariat du Cogepomi GDCSL). Voir, en annexe, le diaporama de séance.

Le cadre de la révision du PLAGEPOMI est rappelé par la DREAL NA. Le calendrier de révision impose d'approuver le plan avant la fin de l'année. La procédure de révision a été initiée en 2019. Les bilans établis sur les espèces, les mesures du PLAGEPOMI 2015-2019 prorogé et le financement des actions ont été approuvés par le COGEPOMI fin 2020. Le bilan des espèces et des pressions qu'elles subissent est synthétisé dans un tableau des indicateurs. Celui-ci fait apparaître une situation défavorable pour toutes les espèces à l'exception des aloses feintes et des lamproies de rivières, espèces par ailleurs déficitaires en termes de connaissance

L'année 2021 a été consacrée à la réflexion sur les futures mesures de gestion. Pour cela les membres du COGEPOMI ont été invités à proposer des mesures. Les groupes techniques du COGEPOMI ont aussi été mobilisés pour consulter leurs membres sur ce point. Enfin un comité de rédaction a été constitué afin d'examiner les propositions reçues et d'en faire une première sélection tenant compte des bilans.

En juillet, le secrétariat du COGEPOMI a adressé à l'ensemble des membres le projet de liste de mesures 2022-2027 issus de ces travaux. Par ailleurs, les autres chapitres du projet de PLAGEPOMI ont pu être rédigés, ils concernent la présentation du contexte général (chapitre 2) ou du contexte spécifique (chapitre 3). Ces projets ont été adressés en septembre aux membres du COGEPOMI.

La présentation s'attarde ensuite sur les différentes mesures proposées. Celles retenues par le comité de rédaction et rédigées dans le projet envoyé en juillet, mais aussi celles non retenues ou adaptées en expliquant les raisons de ces choix.

Un premier bloc de mesures retrace les stratégies de gestion par espèce et par sous bassin (Charente-Dordogne, Garonne). Il s'agit de mesures nouvelles puisque ces stratégies faisaient l'objet d'un chapitre indépendant des mesures dans le précédent PLAGEPOMI. Leur intégration dans la liste des mesures vise à leur donner plus de lisibilité. Ces textes ont vocation à résumer les mesures particulières détaillées en suivant. Les mesures sont regroupées par thèmes identiques aux thèmes figurant dans les PLAGEPOMI précédents

#### **Discussions par thèmes :**

##### **Mesures thématiques : Mise en œuvre du PLAGEPOMI**

Pas de remarques

##### **Mesures thématiques : Suivis Biologiques et Halieutiques ; Acquisition de connaissances**

La réglementation oblige les pêcheurs professionnels ou les pêcheurs amateurs aux engins et filets à déclarer leurs captures mais les pêcheurs de loisir aux lignes sont aujourd'hui toujours dispensés de cette obligation ce qui mériterait d'être revu [CRPMEM NA]. Le recueil des informations est utile et nécessaire pour disposer d'indicateurs [Pêcheurs de loisir]. Il est exact que le code de l'environnement oblige les pêcheurs de loisir à tenir à jour un carnet de pêche mais n'oblige pas à déclarer les captures, c'est la raison pour laquelle il est proposé une mesure SH02 visant à recueillir les informations par sondage auprès de pêcheurs volontaires. Un travail de ce type a déjà été réalisé par MIGADO sur les captures d'anguilles dans les départements de Gironde Dordogne et Lot-et-Garonne. Par ailleurs, les acteurs concernés sont invités à contribuer à cet effort de connaissance [DREAL NA].

Le Lot fait l'objet d'opération de restauration de la continuité dans sa partie aval, c'est par ailleurs un lieu de présence de migrateurs en particulier les grandes aloses et les anguilles, c'est la raison pour laquelle la mise en place d'une station de contrôle des migrations a été proposée. Le fait que cette action ne soit pas retenue à ce stade ne doit pas nous conduire à négliger ce suivi et il faudrait l'envisager pour le futur [pêcheur de loisir et amateurs aux filets et engins]. Il serait utile de mettre en place un suivi dans le cadre d'une stratégie de restauration de l'axe Lot. Or à ce stade cette stratégie n'est pas validée considérant que le Lot comme l'Isle est constitué d'une série de retenues et de biefs, que les aménagements à la dévalaison seront coûteux. Les chroniques de suivi montrent que le Lot représente à peine 3 % des géniteurs de Garonne, l'effort de suivi est centré sur l'axe principal [MIGADO]. Par ailleurs, la présence du Cadmium est une vraie problématique sur cet axe, le risque de contamination au Cadmium n'est pas levé pour l'anguille alors que des recherches ont montré l'impact de ce contaminant sur les géniteurs [AEAG, MIGADO]. Le Lot n'est pas classé au titre de la continuité écologique (L214-17 liste 2), sa restauration n'est pas prioritaire à ce stade [DREAL NA]. Le cadre de

financement de MIGADO qui réalise les suivis des migrateurs amène l'association à faire des choix, il faut sans doute trouver un autre cadre si l'on souhaite mettre en place une station de contrôle sur le Lot [AEAG].

Il est regrettable que la proposition de réalisation d'études systémiques n'ait pas été retenue. Ce type d'étude telles que mis en œuvre pour la Garonne présente l'intérêt de ne pas focaliser sur une perturbation mais d'englober tous les facteurs probables pour cibler les actions de préservation. C'est aussi un gage d'acceptabilité pour les acteurs concernés [Représentant des riverains]. L'étude « POMI » menée sur la Garonne est une approche complexe mobilisant de nombreux acteurs mais aussi des moyens importants [DREAL NA ; AEAG]. Cette étude a été initiée dans un contexte de questionnement sur l'avenir du programme saumon. Ce contexte n'est pas similaire sur la Dordogne et il n'est pas sûr que l'on dispose aujourd'hui des moyens humains et financiers pour lancer une telle étude [AEAG].

Concernant les connaissances sur les migrateurs en mer, il faut noter l'intérêt du plan national migrateurs amphihalins en cours d'élaboration à deux titres : il doit permettre de compléter en mer les connaissances acquises dans les circonscriptions des PLAGEPOMI ; il doit aussi permettre l'intercomparaison des bilans issus des COGEPOMI. Ce point mérite d'être soutenu auprès du pilote du PNMA [AEAG]. La DREAL participe aux comités de pilotages et pourra insister sur ces points [Président de séance].

La mise en place de pêches expérimentales de lamproies en dehors des périodes de pêches autorisées apporterait des éléments d'évaluation de la mesure décidée fin 2020 réduisant la saison de pêche de 15 jours. Ce projet n'a pas été retenu [AADPPED 33]. Il a en effet été considéré que l'on dispose de suffisamment d'indicateurs sur l'espèce pour évaluer les effets de mesures de gestion. La mise en place d'une pêche expérimentale supplémentaire ne semblait pas nécessaire [DREAL NA].

#### **Mesures thématiques : Soutien des effectifs**

Il faut agir sur la population de grande alose en soutenant les effectifs si l'on souhaite restaurer l'espèce pour qu'elle atteigne les seuils de conservation à 118 000 géniteurs tels qu'estimés pour le bassin Garonne-Dordogne. Cette mesure n'a pas été retenue alors qu'il existe un outil de production de larves opérationnel et qui a fait ses preuves dans le cadre du plan de restauration du Rhin, mais aussi lors des lâchers expérimentaux dans le bassin Garonne-Dordogne. Avec peu d'investissement sur la station de Bruch il serait possible d'envisager la production massive de larves. En cas de résultats positifs, la station de Bergerac pourrait aussi être mobilisée [Pêcheur de loisir]. Le comité de rédaction a estimé que l'efficacité de cette opération serait très relative en comparaison des possibilités de reproduction naturelle soutenues encore par plusieurs milliers de géniteurs. Outre les difficultés techniques, les causes de raréfaction des aloses ne sont pas encore connues ni réglées ce qui constitue le frein principal pour la mise en œuvre d'une opération de repeuplement [DREAL NA]. La station de Bruch permet de produire, 1,5 million de larves annuellement destinées à l'Allemagne depuis 2008 mais le contexte du Rhin n'est pas comparable la population ayant disparu de ce territoire. Dans le bassin Garonne Dordogne, les résultats des lâchers expérimentaux sont variables. En 2019 par exemple, aucun aloson n'a été observé lors des pêches expérimentales ni issues des reproductions naturelles (10 000 géniteurs présents) ni issues des lâchers (5 à 600 000 larves lâchées). Pour mesurer un effet des lâchers avec une présence actuelle de 27 000 géniteurs naturels, cela impliquerait de produire des millions de larves [MIGADO].

#### **Mesures thématiques : Libre circulation des poissons migrateurs**

Pas de remarques

#### **Mesures thématiques : Gestion des habitats**

La mesure GH03 s'intéresse à la gestion des débits sur la Dordogne, mais il faudrait également s'intéresser à la Garonne [CRPMEM NA]. Le soutien des étiages est en effet une mesure déjà en vigueur dans le cadre du plan de gestion des étiages jusqu'en 2027 et fait l'objet d'une contractualisation. Une réécriture de la mesure intégrant la Garonne est envisageable [SMEAG]

## Mesures thématiques : Gestion de la pêche

Les pêcheurs amateurs proposent une nouvelle fois en séance une modalité de gestion de la pêche des lamproies par Prélèvement Maximum Autorisé, ils considèrent que l'argument avancé sur la difficulté de mettre en place un contrôle efficace n'est pas entendable [*Pêcheur amateur aux filets et engins*]. Le contrôle doit être facilité par les réglementations adoptées ce qui a conduit à proposer une gestion du temps de pêche. Les modalités concernant la lamproie ont été adoptées il y a un an pour 3 ans, il convient de stabiliser cette décision jusqu'au bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI 2022-2027 [DREAL NA].

La lutte contre le braconnage est essentielle, on constate pourtant que certains pêcheurs, pourtant verbalisés sur le terrain pour la capture illégale de poissons migrateurs, ne font l'objet que d'un rappel à la loi [*Pêcheurs amateurs aux engins et filets*]. Il faut rappeler ici la séparation des pouvoirs entre le législatif et le judiciaire [DREAL NA]. La police administrative peut aussi ne pas réattribuer de licence aux pêcheurs concernés [DDTM 33].

Les professionnels maritimes recueillent de manière volontaire des informations sur la présence des anguilles, anguillettes et silures dans l'estuaire de la Gironde. Ainsi 22 pêcheurs volontaires ont pu recenser en janvier et février 6500 anguillettes et 500 silures capturés lors des pêches de civelles. Ces chiffres sont officialisés par France-Agrimer. Ces résultats devraient être pris en compte [*Pêcheur professionnel maritime*]. Il serait nécessaire de cadrer juridiquement ces actions afin qu'elles ne soient pas répréhensibles, pour cela une procédure de demande d'autorisation de pêche expérimentale existe et les pêcheurs sont invités à l'appliquer [DREAL NA].

Le flux de grandes aloses dans l'estuaire n'est toujours pas connu. On annonce 27 000 aloses en 2021 mais combien se sont présentées à l'entrée de l'estuaire. Cette question est essentielle dans un contexte de fermeture de la pêche afin de déterminer les causes de la disparition [*pêcheur professionnel en eau douce*].

La mesure GP03 est-elle totalement conforme aux décisions ? [AADPPED33] Nous allons vérifier l'écriture. Elle doit refléter la réglementation déjà en vigueur et qui n'a pas été modifiée depuis les décisions prises fin 2020 pour réduire la pression de pêche sur les lamproies marines [DREAL NA].

La proposition de relève expérimentale faite par les pêcheurs de loisir s'inscrit en accord avec le rôle de protection de l'environnement aquatique. Les activités commerciales qui seraient touchées par cette mesure doivent bénéficier d'un accompagnement financier tel que prévu par la mesure GP04 [*Pêcheur de loisir*]. Mais l'objectif de ces relèves n'est pas clair, s'il s'agit de protéger les saumons ou les grandes aloses, la pêche est déjà interdite. Par ailleurs, la pêche des lamproies marines a fait l'objet de restriction en décembre dernier pour 3 années. Il paraît préférable de maintenir le nouveau mode de gestion jusqu'à un bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI afin d'évaluer la mesure [DREAL NA]. L'arrêt de la pêche imposé par les mesures sanitaires liées à la COVID19 coïncide avec l'observation de remontée de migrateur aux barrages [*Pêcheur de loisir*]. La pêche amateur a été touchée par ces interdictions ce qui n'a pas permis de capturer des lamproies, malgré cela il n'y a eu aucune amélioration sur les passages de lamproies aux barrages. [*pêcheur amateur aux engins et filets*].

### Décisions

Les membres du COGEPOMI disposent de quelques jours supplémentaires jusqu'au 29 octobre afin de proposer des observations complémentaires pour un ajustement des mesures et une consolidation du PLAGEPOMI.

Le COGEPOMI sera alors convoqué dans sa configuration statutaire le 15 novembre 2021. Les membres du COGEPOMI prendront part au vote pour permettre la poursuite de la procédure de révision passant par une consultation du public de 21 jours minimum.

### Clôture de la séance

En l'absence d'autres points soumis au débat, la présidence clôt la séance.

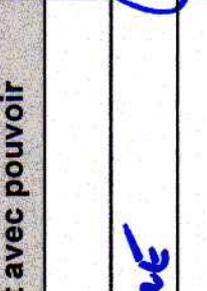
# COGEPOMI Garonne - Dordogne - Charente - Seudre - Leyre

réunion plénière du 14 octobre 2021

Organisme	Nom & Prénom		Signature
<b>MEMBRES (avec voix)</b>			
<b>Administrations</b>	présent	mandaté	
Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine - SGAR	M. Jacques REGAD (Président de séance)		
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Mme Claire CASTAGNEDE-IRAOLA		
DREAL Nouvelle-Aquitaine	M. Gilles ADAM		
DREAL Occitanie			
DIRM Sud Atlantique	M. Hervé GOASGUEN		
DDTM Gironde	<i>Castagnou Delphine</i>		
DDT Dordogne	DREAL Nouvelle-Aquitaine		
DDTM Charente-Maritime			
DDT Tarn-et-Garonne			
DDT Lot-et-Garonne	M. Gérard FORATO		
<b>Elus</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant avec pouvoir</b>	
Conseil Régional Occitanie	M. Jean-Louis CAZAUBON		
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	M. le président		
Conseil Départemental Gironde	Mme Agnès DESTRIAU		
Conseil Départemental Charente-Maritime	M. Jean PROU		

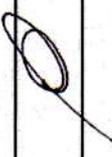
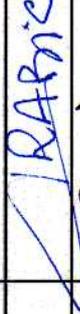
# COGEPOMI Garonne - Dordogne - Charente - Seudre - Leyre

réunion plénière du 14 octobre 2021

Organisme	Nom & Prénom		Signature
Pêcheurs	Titulaire	Suppléant avec pouvoir	
FDAAPPMA Lot-et-Garonne	M. Alain LARTIGUE		
FDAAPPMA Dordogne	M. Alain DALY	<b>Alain</b>	
FDAAPPMA Gironde	M. Daniel BOURDIE		
ADAPAEF Gironde	M. Paul TOITOT		
AADPPED Gironde	M. Philippe VIGNAC		
AADPPED Gironde	M. Robert BAJOLLE		
AAIPP Garonne	M. Frédéric DELMARES	M. Philippe GAUTIER	
AAIPP Garonne	M. Philippe GAUTIER		
Marins pêcheurs	M. Eric BLANC		
Marins pêcheurs	M. Philippe MICHEAU	M. Eric BLANC	
Marins pêcheurs	M. Pierre CARTIER		
Marins pêcheurs	M. Florian DUPONT	M. Philippe VIGNAC	
<b>Riverain</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant avec pouvoir</b>	
	M. François MAUREL		
<b>Personnalités (avec voix consultative)</b>			
OFB	M. Nicolas SURUGUE		
IFREMER			

# COGEPOMI Garonne - Dordogne - Charente - Seudre - Leyre

réunion plénière du 14 octobre 2021

Organisme	Nom & Prénom	Signature
<b>Personnalités invitées</b>		
OFB Occitanie		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Mme Dominique TESSEYRE	
Agence de l'Eau Adour-Garonne Bordeaux		
Agence de l'Eau Adour-Garonne Brive		
EPIDOR	M. Germinal PEIRO (représenté par M. Pascal VERDEYROUX)	
SMEAG	M. Jean-Michel FABRE (représenté par Mme Kaci et M. Carbon)	
SMIDDEST	Mme Pascale GOT	
EPTB Charente	M. Jean-Claude GAUDINEAU (représenté par M <sup>me</sup> Audrey BSTIC-POUILLET)	
syndicat mixte du bassin du Lot		
Comité Régional des Pêches Maritimes Nouvelle-Aquitaine	M. Patrick LAFARGUE	
Comité Régional des Pêches Maritimes Nouvelle-Aquitaine	Mme Jacqueline RABIC	
AADPPED Gironde	Mme. Emilie RAPET	
Conseil Départemental de la Gironde	M. Sylvain BROGNIEZ	
INRAE	M. Patrick LAMBERT	
MIGADO	M. Alain GUILLAUMIE	
MIGADO	Mme Lucie VILLIGER	
MIGADO	Mme Vanessa LAURONCE	



## Opération financée par :



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



**Association MIGADO**

18 ter rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42 - mail : [contact@migado.fr](mailto:contact@migado.fr)

[www.migado.fr](http://www.migado.fr)

